



**DELIBERATION N° 22/177 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'OPÉRATION DE RESTRUCTURATION ET DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET
DE L'EDUCATION D'AIACCIU**

**CHÌ APPROVA L'UPARAZIONI DI RISTRUTTURAZIONI È DI RINNOVU
ENERGETICU DI L'ISTITUTU NAZIUNALI SUPIORI DI U PRUFISSURATU È DI
L'EDUCAZIONI D'AIACCIU**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Françoise CAMPANA
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Georges MELA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Santa DUVAL
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paula MOSCA
Mme Lisa FRANCISCI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Pierre GHIONGA à M. Didier BICCHIERAY
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Muriel FAGNI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Véronique ARRIGHI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** l'article L. 215-1 du code de l'éducation,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du programme de l'opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) d'Aiacciu, tel que décrit dans le rapport annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 7 994 401 € TTC.

ARTICLE 3 :

HABILITE le Président du Conseil exécutif de Corse aux fins de solliciter les demandes de cofinancement correspondantes.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**UPARAZIONI DI RISTRUTTURAZIONI È DI RINNOVU
ENERGETICU DI L'ISTITUTU NAZIUNALI SUPIRIORI DI U
PRUFISSURATU È DI L'EDUCAZIONI D'AIACCIU**

**OPÉRATION DE RESTRUCTURATION ET DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL
SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION
D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport qui vous est présenté concerne la restructuration et la rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPÉ) d'Aiacciu composante de l'Università di Corsica. Le site, propriété de la Collectivité de Corse, est ainsi affecté à l'Université au titre de ses compétences.

I - Éléments de contexte

Construit en 1869 pour accueillir l'ancienne École normale de Corse, cet ensemble architectural imposant s'inscrit dans les grands travaux ajacciens de la moitié du XIX^e siècle.

Les bâtiments incarnent symboliquement l'évolution de la cité napoléonienne en mouvement.

En plus d'être un lieu de formation, le site fut un lieu de vie, les étudiants étaient hébergés en internat. Des locaux furent ainsi dédiés aux dortoirs, à la blanchisserie, à la cantine et à l'intendance. Un jardin pédagogique exista au sein de l'École normale pour nourrir les élèves.

L'établissement a traversé les siècles en étant un témoin direct des événements historiques : en première ligne pendant la grande guerre en envoyant ses étudiants au front et en accueillant les réfugiés contraints à l'exil ; au cœur de la résistance pendant la seconde guerre mondiale, malgré sa fermeture pour « subversion politique ».

L'école a également une place historique déterminante dans la préservation du patrimoine linguistique corse. La structure actuelle reflète ses combats, avec notamment la section bilingue développée au sein du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) de l'INSPÉ.

L'architecture typique de l'époque et son esthétique constituent un atout relevé par les utilisateurs actuels du site, qui confèrent des conditions de travail et d'apprentissage qualitatives. Ainsi, les bâtiments offrent des beaux espaces avec une hauteur de plafond intéressante et des espaces lumineux, notamment sur la façade Sud.

Propriété du Département de la Corse-du-Sud jusqu'à la fin de l'année 2017, le site a accueilli successivement, à partir de 1990, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), composantes des Universités, qui remplacèrent les écoles normales, puis l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPÉ) et enfin l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Ce lieu emblématique a cependant, depuis de très nombreuses années, été l'objet d'un entretien minimal et de peu d'investissements. Le projet présenté relève donc d'une certaine urgence et devra tenir compte des caractéristiques exceptionnelles du site qui devront être traitées avec une grande attention, pour d'une part conserver ses qualités et ne pas dénaturer les lieux et d'autre part s'adapter aux usages actuels, notamment numériques.

Depuis 1990 et la création de l'IUFM, le site est donc affecté à l'Université de Corse et depuis le 1^{er} janvier 2018 propriété de la Collectivité de Corse.

La loi du 22 janvier 2002 a conféré à cette dernière des prérogatives qui lui permettent, en matière de formation initiale secondaire et supérieure, de mener une action globale.

S'agissant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Collectivité de Corse est à la fois chargée d'établir et de voter la carte des formations d'enseignement supérieur mais également de financer, construire, équiper et entretenir les établissements inscrits à la carte.

Ces compétences permettent à la Collectivité de Corse d'envisager le développement de l'enseignement supérieur sur tout le territoire insulaire à travers une réflexion et une action cohérentes et partagées.

Le projet de rénovation et de restructuration de l'INSPÉ d'Aiacciu est inscrit dans la convention tripartite 2018-2022 entre la Collectivité de Corse, l'État et l'Università di Corsica.

Après plusieurs mois de travail au sein d'un comité technique de pilotage Collectivité de Corse - Università di Corsica, il est aujourd'hui possible de présenter le projet abouti.

II - Objectifs et nature de l'opération

L'INSPÉ forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée ainsi que de conseiller principal d'éducation, tout en les préparant aux concours afférents.

L'objectif de l'opération est de restructurer l'ensemble du site composé de plusieurs bâtiments et d'en améliorer la performance énergétique.

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques envisagés visent à obtenir le label BBC-Effinergie Rénovation 2021 et être conformes aux échéances 2030 et 2040 du Décret Tertiaire.

Le projet se situe au 2 boulevard Albert 1^{er}, au sein du quartier Trottet, à Aiacciu.

Sur la parcelle de 7 340 m², se trouvent quatre bâtiments :

- ✓ deux bâtiments A et B contigus occupés par l'antenne d'Aiacciu de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) et l'école élémentaire Charles Bonafedi (dite école annexe) ;

- ✓ le logement de fonction de la personne en charge des espaces verts ;
- ✓ une villa actuellement utilisée comme logement de fonction par le directeur de l'INSPÉ.

Les deux bâtiments contigus, mise à part l'aile Est du rez-de-chaussée du bâtiment A, sont actuellement occupés par l'INSPÉ, pour son administration, l'accueil du master 1 Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et pour son activité de location de salles (concours, séminaires, partenaires...).

Le projet de restructuration concerne les deux bâtiments A et B, avec :

- ✓ une réorganisation fonctionnelle du bâtiment pour l'adapter aux futurs usages. L'objectif de cette restructuration est notamment de rendre le bâtiment plus vivant en y intégrant des nouveaux partenaires (service langue Corse de la Collectivité de Corse) et de développer les formations de l'INSPÉ ;
- ✓ la mise en accessibilité PMR ;
- ✓ la rénovation énergétique conformément aux exigences de la RE 2020 (réduction a minima de 60 % par rapport aux consommations actuelles).

Ce pôle aura pour ambition d'être une vitrine de la langue corse, et notamment une vitrine pour l'Université de Corse. L'ambition est d'élargir les usages actuels du site en l'ouvrant sur l'extérieur et en développant une vie de campus.

Les bâtiments s'inscrivent dans un parc paysager. Ce cadre verdoyant, très qualitatif, doit être conservé. Il apparaît comme un réel confort quotidien pour les utilisateurs et usagers. Ce parc est un espace boisé classé. La vue sur la mer doit également être conservée.

Construit avant le XIX^{ème} siècle pour accueillir l'ancienne École normale de Corse, ce bâtiment a une identité architecturale et symbolique importante.

Longtemps considéré comme « l'ascenseur social de la Corse », ce bâtiment dispose d'une qualité architecturale remarquable (voûtes, couloirs, hauteur sous plafond...) qu'il s'agira de concilier avec le projet.

L'école Charles Bonafedi, occupant l'aile Est du RdC du bâtiment A et propriété de la ville d'Aiacciu est hors opération. Toutefois, il sera tenu compte de l'enveloppe de ces espaces dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique.

La villa et le logement de fonction du gardien sont hors opération et ne feront l'objet d'aucune intervention.

Les espaces extérieurs ne sont pas compris dans l'opération, ils feront l'objet d'une autre opération.

Le programme détaillé de l'opération est joint en annexe.

III - Enveloppe financière prévisionnelle et modalités de financement

Le coût total de l'opération est estimé à 7 994 401 € TTC décomposé comme suit :

	Montant € HT	Montant € TTC
--	--------------	---------------

Maîtrise d'œuvre	974 562	1 072 018
Etudes et honoraires divers	327 327	360 060
Travaux	5 315 813	5 847 395
Provision pour aléas et révision	531 581	584 739
Totaux :	7 149 284	7 994 401

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au programme 4110 « IUFM », opération « Réhabilitation IUFM études ».

Cette opération pourra être proposée au titre d'un cofinancement PTIC.

IV - Planning prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de déroulement de cette opération est le suivant :

Novembre 2022 :	Approbation Assemblée de Corse
Décembre 2022 / Juin 2023 :	Consultation de maîtrise d'œuvre
Juillet 2023 / Juin 2024 :	Études et dossiers administratifs
Juillet 2024 / Février 2025 :	Consultation des entreprises
Avril 2025 / Décembre 2026 :	Travaux selon phasage restant à définir

V - Conclusion

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le programme de l'opération de restructuration et de rénovation énergétique de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPÉ) d'Aiacciu, telle que décrite dans le document joint en annexe,
- **DE FIXER** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 7 994 401 € TTC,
- **D'HABILITER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement correspondantes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Restructuration de l'INSPE



CPO - Les m² heureux

Conseils, Programmation & Organisation

Eco-programmation architecturale et urbaine

18, rue de Paris - 97460 Saint-Paul - Tél : 02 62 44 76 75 - Mèl : a.lallement@cpoconsulting.com
Siège et Agence Paris : 20, passage de la folie Regnault - 75011 Paris - Tel : 01 84 16 79 70 - Mèl : d.pradel@cpoconsulting.com
Agence Lyon : 71, rue Francis de Pressensé - 69100 Villeurbanne - Tel : 06 65 96 81 36 - Mèl : n.odier@cpoconsulting.com

Programme Technique Détaillé

Juin 2022

Sommaire

Contexte et orientations

1 Contexte de l'opération	4
1.1 Présentation générale	5
1.2 Nature de l'opération	5
1.3 Contexte opérationnel	5
2 L'étude de programmation	6
2.1 Présentation de l'étude	7
2.2 Objet du document	7
2.3 Conditions d'élaboration	8
3 Les acteurs : rôles et missions	9
3.1 La maîtrise d'ouvrage	10
3.2 Les utilisateurs et usagers	10
3.3 La maîtrise d'œuvre	10
4 Les objectifs	11
4.1 Les objectifs de fonctionnement	12
4.2 Les objectifs paysagers et architecturaux	13
4.3 Les objectifs opérationnels	13

Le projet d'aménagement

1 Le site	15
1.1 Le site et la commune	16
1.2 L'emprise du projet	20
1.2.1 La maîtrise foncière	20
1.2.3 Description de l'emprise	20

1.2.4 Desserte et accès	23
1.2.5 Sol et sous-sol	23
1.3 Données climatiques (PLU, 2019)	25
1.3.1 Climat et saison	25
1.3.2 Températures	25
1.3.3 Précipitations	25
1.3.4 Vents	25
1.3.5 L'ensoleillement	25
1.4 Cadre ambiant	28
1.4.1 Risques naturels	28
1.5 Le cadre réglementaire	29
1.5.1 PLU	29
1.6 Atouts et contraintes du site	33
1.7 L'établissement actuel	35
1.7.1 Généralités	35
1.7.2 Le bâti	36
1.7.3 Les espaces extérieurs	59
2 Le concept de l'équipement	60
2.1 Les principes généraux de l'opération	61
2.2 Présentation des entités	61
2.3 La nature et limite des interventions	64
2.4 L'établissement dans son site	65
3 Données quantitatives et qualitatives	66
3.1 Préambule	67
3.2 Les surfaces	68
3.2.1 Présentation	68
3.2.2 Principes de dimensionnement	69
3.2.3 Synthèse des surfaces	70



3.3 Le schéma de fonctionnement	74
3.4 Présentation des fonctions	75
4 Contraintes et exigences générales	120
4.1 Données d'ensemble	121
4.2 Contraintes et exigences architecturales	123
4.3 Contraintes et exigences de fonctionnement	128
4.4 Exigences de développement durable et de qualité environnementale du bâti	129
4.5 Recommandations techniques générales par lot	133
4.6 Contraintes spécifiques en terme de sécurité	141



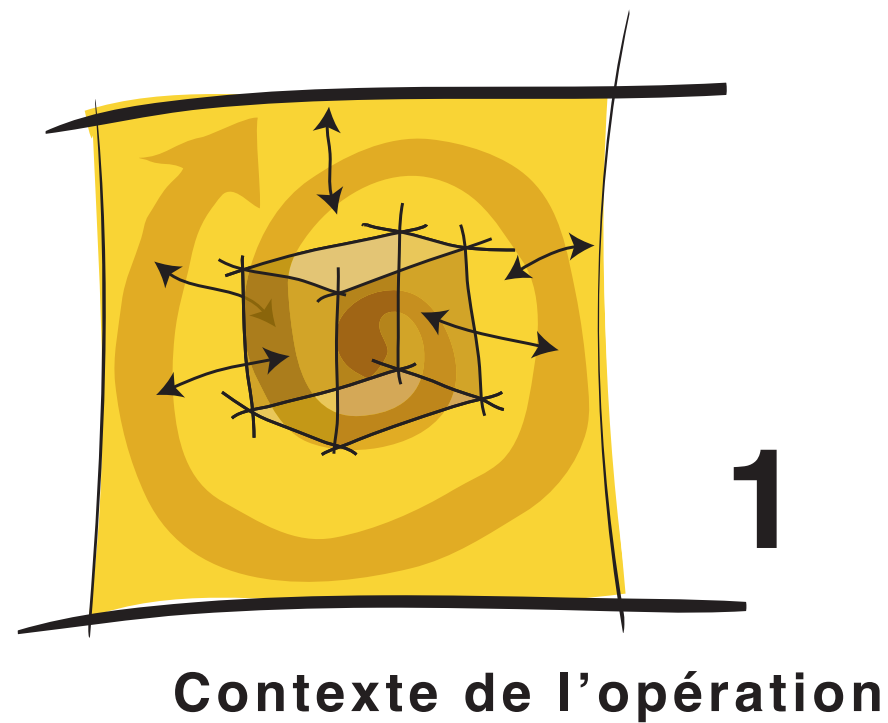


Espaces extérieurs de l'INSPE



Contexte et orientations





1.1 Présentation générale

Le projet se situe au 2 boulevard Albert 1^{er}, au sein du quartier Trottet à Ajaccio.

Sur la parcelle de 7 340 m², se trouvent quatre bâtiments :

- deux bâtiments contigus occupés par l'antenne d'Ajaccio de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) et l'école élémentaire Charles Bonafedi (dite école annexe),
- le logement de fonction de la personne en charge des espaces verts,
- une villa actuellement utilisée comme logement de fonction par le directeur de l'INSPE.

L'école Charles Bonafedi, occupant une aile du RDC du bâtiment A, est hors opération. Toutefois, l'enveloppe de ces espaces sera prise en compte dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique.

Le logement de fonction à l'entrée du site et la villa sont hors opération et ne feront l'objet d'aucune intervention.

Les deux bâtiments contigus, mise à part l'aile Est du rez-de-chaussée du bâtiment A, sont actuellement occupés par l'INSPE, pour son administration, l'accueil du master 1 Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et pour son activité de location de salles (concours, séminaires, partenaires...).

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée ainsi que

de conseiller principal d'éducation, tout en les préparant aux concours afférents.

Le projet de restructuration de ces bâtiments soulève plusieurs enjeux :

- une réorganisation fonctionnelle du bâtiment pour l'adapter aux futurs usages. L'objectif de cette restructuration est notamment de rendre le bâtiment plus vivant en y intégrant des nouveaux partenaires (service langue Corse de la Collectivité de Corse) et de développer les formations de l'INSPE
- une mise en accessibilité
- la rénovation énergétique du bâtiment

1.2 Nature de l'opération

Il s'agit de la restructuration des bâtiments A et B (réhabilitation fonctionnelle, thermique et mise en accessibilité). L'opération n'intègre pas l'aile Est du rez-de-chaussée du bâtiment A hormis sur le plan bâtiminaire.

La villa et le logement de fonction du gardien sont hors opération.

Les espaces extérieurs ne sont pas compris dans l'opération, ils feront l'objet d'une autre opération.



1.3 Contexte opérationnel

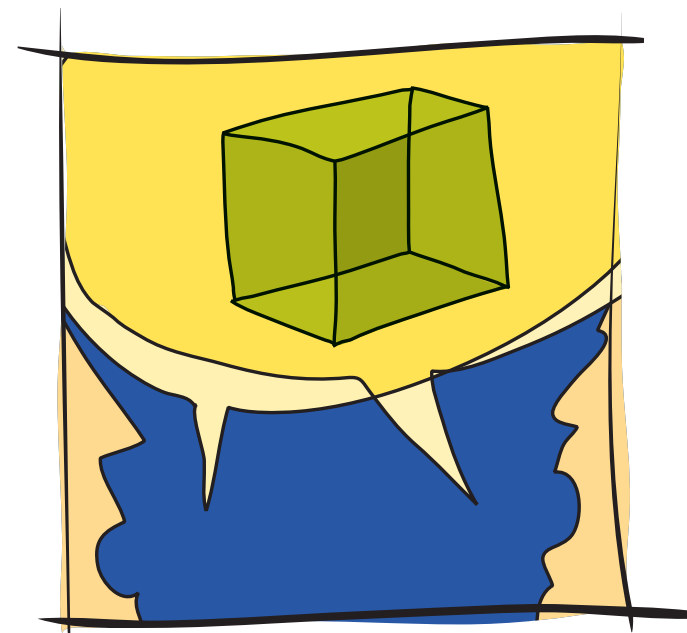
Coût prévisionnel

L'enveloppe travaux affectée à cette opération est de 5 257 490 € HT.

Délais et phasage

La livraison est prévue pour début 2027.
L'ensemble est prévu en une seule tranche de travaux.





2

L'étude de programmation



2.1 Présentation de l'étude

Pour conduire cette opération, la Collectivité de Corse a engagé une étude de programmation en 2 phases, chacune étant subdivisée en plusieurs étapes :

- les études opérationnelles : de la définition des besoins au programme technique détaillé,
- les études liées à la conception pour le choix de la maîtrise d'œuvre : du choix des candidats, puis du maître d'œuvre jusqu'à la mise au point de la phase PRO.

phase 1 : études opérationnelles

- les études préalables : définition des besoins -pré-programme et programme technique détaillé. Elles visent :
 - » à définir le profil de l'équipement et ses principales données qualitatives et quantitatives,
 - » à analyser le site,
 - » à tester l'implantation sur le site,
 - » à estimer le coût d'investissement,
 - » à élaborer le **programme technique détaillé**, objet de ce document, document de base des études d'architecture et d'ingénierie
 - » à suivre la rédaction de l'AAPC et du règlement de consultation

phase 2 : les études liées à la conception

- AMO pour la sélection de la maîtrise d'œuvre qui a pour but :
 - » de sélectionner les équipes admises à concou-

rir,

- » de répondre aux questions des candidats retenus,
- » de participer à l'analyse des différents projets remis
- » de participer à la négociation avec le ou les lauréats,
- » d'analyser l'adéquation programme-projet - niveau PRO

L'équipe en charge de cette opération est : Conseils Programmation et Organisation - «les m² heureux» : programmation architecturale et urbaine, économie de la construction.

2.2 Objet du document

La phase de programmation a pour finalité :

- de définir les modalités de fonctionnement du futur établissement et ses données qualitatives et quantitatives, en lien avec une enveloppe prévisionnelle,
- de vérifier ses conditions d'installation sur le site, ainsi que l'articulation avec les autres entités.

Ce «programme technique détaillé» validé par la Collectivité de Corse conclut la phase de programmation. Il servira de base aux études d'architecture et d'ingénierie. Il présente les principales données de l'opération :

- la nature de l'opération
- les objectifs de la Maîtrise d'Ouvrage
- le site d'accueil,



- le concept de l'équipement et ses principes de fonctionnement,
- les données quantitatives et qualitatives : les surfaces, le schéma général de fonctionnement, la présentation des fonctions, les organigrammes des liaisons spatiales, les fiches fonctionnelles par espace,
- les attendus relatifs au Développement Durable,
- les contraintes et exigences générales,
- le tableau typologique des performances techniques.

Il est le résultat des choix de la maîtrise d'ouvrage, de ses attentes en terme de fonctionnement dans le cadre d'un budget donné.

Il exprime des exigences, des contraintes, des usages à satisfaire, un futur mode de vie.

Il est composé de textes, de tableaux et de schémas qui visent à expliciter un fonctionnement et ne préjugent en rien de solutions spatiales, architecturales et techniques qui restent la réponse des concepteurs.

2.3 Conditions d'élaboration

Le document a été élaboré à partir :

- d'une série de réunions et d'entretiens avec les acteurs concernés
- de la visite du bâtiment de l'INSPE
- d'une analyse des documents disponibles
- de documents de référence propres à CP&O

Cette étude a été engagée en juin 2021. Les entités et personnes suivantes ont été rencontrées et associées à cette étude :

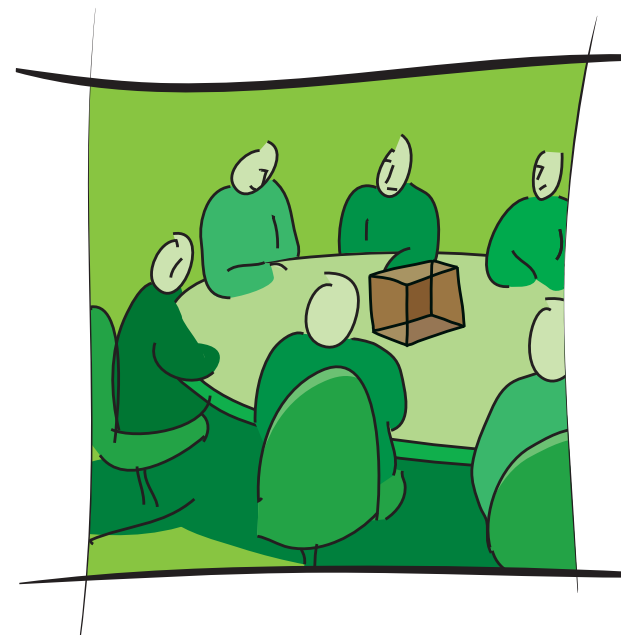
• la Collectivité de Corse

- M. FICHOU, directeur infrastructure enseignement Collectivité de Corse
- M. FERRARI, directeur du service Langue Corse

• l'INSPE

- M. POGGI, directeur de l'INSPE
- M. PAOLINI, ingénieur d'études
- la secrétaire pédagogique (scolarité)
- l'agent en charge des espaces verts
- les agents d'entretien
- les professeurs de l'INSPE
- l'informaticienne de l'INSPE
- les étudiant.es de l'INSPE





3

Les acteurs : rôles et missions



3.1 La maîtrise d'ouvrage

La Collectivité de Corse (CDC), représentée par son président M. SIMEONI, est maître d'ouvrage de l'opération. L'opération est suivie en interne par M. FICHOU, Directeur des Infrastructures d'Enseignement. Les différentes phases de l'étude seront validées par la maîtrise d'ouvrage.

- un BET acoustique
- un BET fluides

3.2 Les utilisateurs et usagers

- Les usagers sont les étudiants et les publics amenés à venir sur le site lors de concours ou formations,
- Les utilisateurs sont le personnel administratif de l'INSPE, le personnel du service langue corse de la CDC et les autres potentiels partenaires.

3.3 La maîtrise d'œuvre

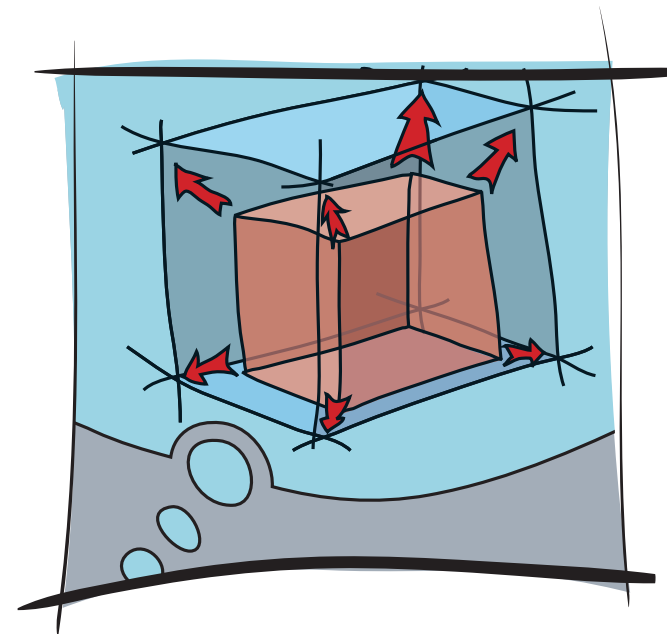
La maîtrise d'œuvre sera choisie au terme d'un appel d'offres restreint associant des compétences architecturales et techniques.

Il s'agit d'un marché passé conformément aux modalités prévues au code de la commande publique.

Les compétences dans les domaines suivants sont regroupées au sein des équipes de maîtrise d'œuvre :

- un architecte
- un économiste de la construction
- un BET structure





4

Les objectifs



Les objectifs présentés dans ce chapitre serviront de fil conducteur tout au long de cette étude. Ils permettent d'expliquer les organisations spatiales préconisées et d'évaluer la pertinence des choix d'intervention. Le projet doit être une réponse spatiale à ces intentions.

4.1 Les objectifs de fonctionnement

Création d'un pôle de langue Corse

Le projet vise à rassembler au sein du bâtiment plusieurs entités qui œuvrent notamment pour la valorisation de la langue et culture corse :

- l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) qui accueille des formations à destination des futurs professeurs et qui a une offre de location de salles pour accueillir des concours ou examens. Cette entité appartient à l'Université de Corse Pasquale Paoli. Elle est déjà présente au sein du bâtiment.
- la Direction de la Langue corse de la Collectivité de Corse, ayant pour mission de promouvoir la langue corse. Ce service est actuellement situé hors site, dans l'Hôtel de la Collectivité de Corse.
- Éventuellement un autre partenaire encore non identifié.

Ces entités ne sont pas consultées par les mêmes publics. Ils travaillent en collaboration sur certaines missions mais ont des fonctionnements indépendants, avec des missions propres à chaque entité.



Ce pôle aura pour ambition d'être une vitrine de la langue corse et notamment une vitrine pour l'Université de Corse dont le siège est situé à Corte. L'ambition est d'élargir les usages actuels du site en l'ouvrant sur l'extérieur et en développant une vie de campus.

Réorganisation fonctionnelle et gestion des flux

L'accueil de la direction de la Langue Corse au sein du bâtiment de l'INSPE conduit à une réorganisation fonctionnelle des deux bâtiments.

Il s'agira ainsi de :

- réorganiser les espaces disponibles pour satisfaire au mieux les besoins de chaque entité, tout en gardant une cohérence d'ensemble,
- penser la gestion des flux : de nombreux et divers usagers et utilisateurs seront amenés à se croiser. Ces usagers et utilisateurs auront des rythmes et des usages différents, selon la structure à laquelle ils seront rattachés.
- travailler sur la lisibilité des espaces pour orienter les utilisateurs et usagers.

Améliorer la qualité et le confort de chaque espace

Les bâtiments vieillissants ne garantissent plus un confort de travail et d'enseignement optimal, excepté en terme de confort acoustique. Le projet doit être performant au regard :

- du confort thermique et énergétique,
- de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

- de la gestion des flux,
- de la sûreté et la sécurité.

4.2 Les objectifs paysagers et architecturaux

L'inscription respectueuse de l'équipement dans son territoire

Les bâtiments s'inscrivent dans un parc paysager d'environ 4 500 m². Ce cadre verdoyant, très qualitatif, doit être conservé. Il apparaît comme un réel confort quotidien pour les utilisateurs et usagers. Ce parc est un espace boisé classé. La vue sur la mer doit également être conservée.

Conserver et mettre en valeur l'identité historique du lieu

Construit avant le XIX^e siècle pour accueillir l'ancienne école normale de Corse, ce bâtiment a une identité architecturale et symbolique importante. Longtemps considéré comme «l'ascenseur social de la Corse», ce bâtiment dispose d'une qualité architecturale remarquable (voûtes, couloirs, hauteur sous plafond...) qu'il s'agira de concilier avec le projet.

4.3 Les objectifs opérationnels

Un budget et des délais à respecter

La maîtrise d'ouvrage attend de la part des concepteurs un coût d'investissement strictement maîtrisé.

Le programme d'aménagement est l'aboutissement d'une réflexion programmatique qui a conduit à des arbitrages qui ne sauraient être remis en question.

La notion de coût doit aussi être comprise dans sa dimension de coût global ; les choix techniques devront privilégier la qualité, pour optimiser la durabilité et minimiser autant que possible la maintenance.

L'exigence d'une maîtrise du coût d'exploitation doit être prise en compte dès la conception du bâtiment.

Un investissement à long terme

La succession des modalités de fonctionnement d'un équipement et des usagers est caractéristique des équipements publics. La conception des lieux, l'ingéniosité et la fiabilité des systèmes en place doivent faciliter l'évolutivité dans le temps, pour s'adapter aux variations, mais aussi permettre des reconversions.

La conception devra être ingénieuse en ce domaine afin que l'équipement ne devienne pas rapidement obsolète.



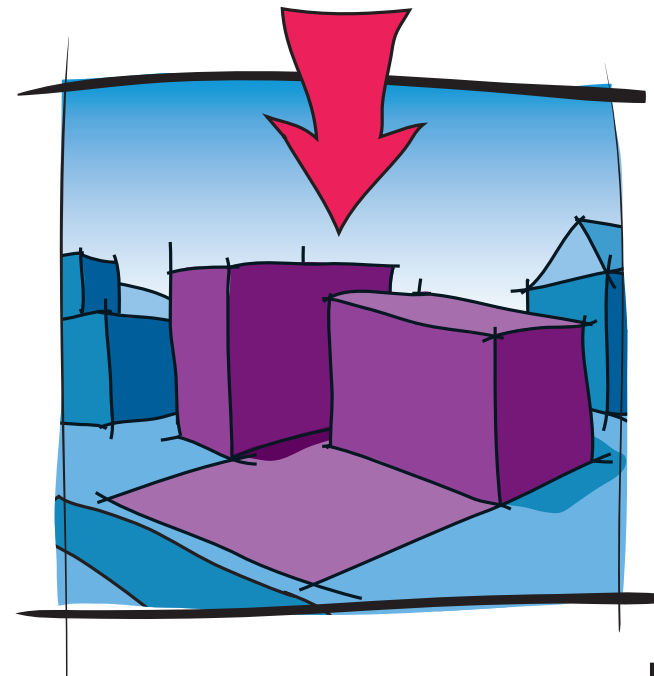


Entrée de l'INSPE



Le projet d'aménagement





1

Le site



1.1 Le site et la commune

L'analyse de site est réalisée selon un ensemble de critères qui se superposent et s'entrecroisent. Elle vise notamment à apporter les éléments qui permettront de mettre en place une démarche bioclimatique, dans laquelle le secteur d'études :

- puise l'essentiel de ses ressources dans son environnement climatique, physique et urbain, son « bioterritoire »,
- s'auto-protège des éventuelles nuisances de cet environnement,
- ne crée pas de dysfonctionnements pour son environnement, mais vise à fonctionner en symbiose avec lui.

Les interactions entre les différents éléments sont évaluées afin d'en déduire ou de prendre en compte un contexte d'implantation de l'équipement respectueux d'un développement durable et pérenne.

Présentation

L'emprise du projet se situe au 2 boulevard Albert 1^{er}, dans la ville d'Ajaccio.

La Ville fait partie dans la communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA) constitué de 10 communes : Ajaccio, Afa, Alata, Villanova, Appieto, Valle di Mezzana, Sarrola, Cuttoli, Peri et Tavaco.

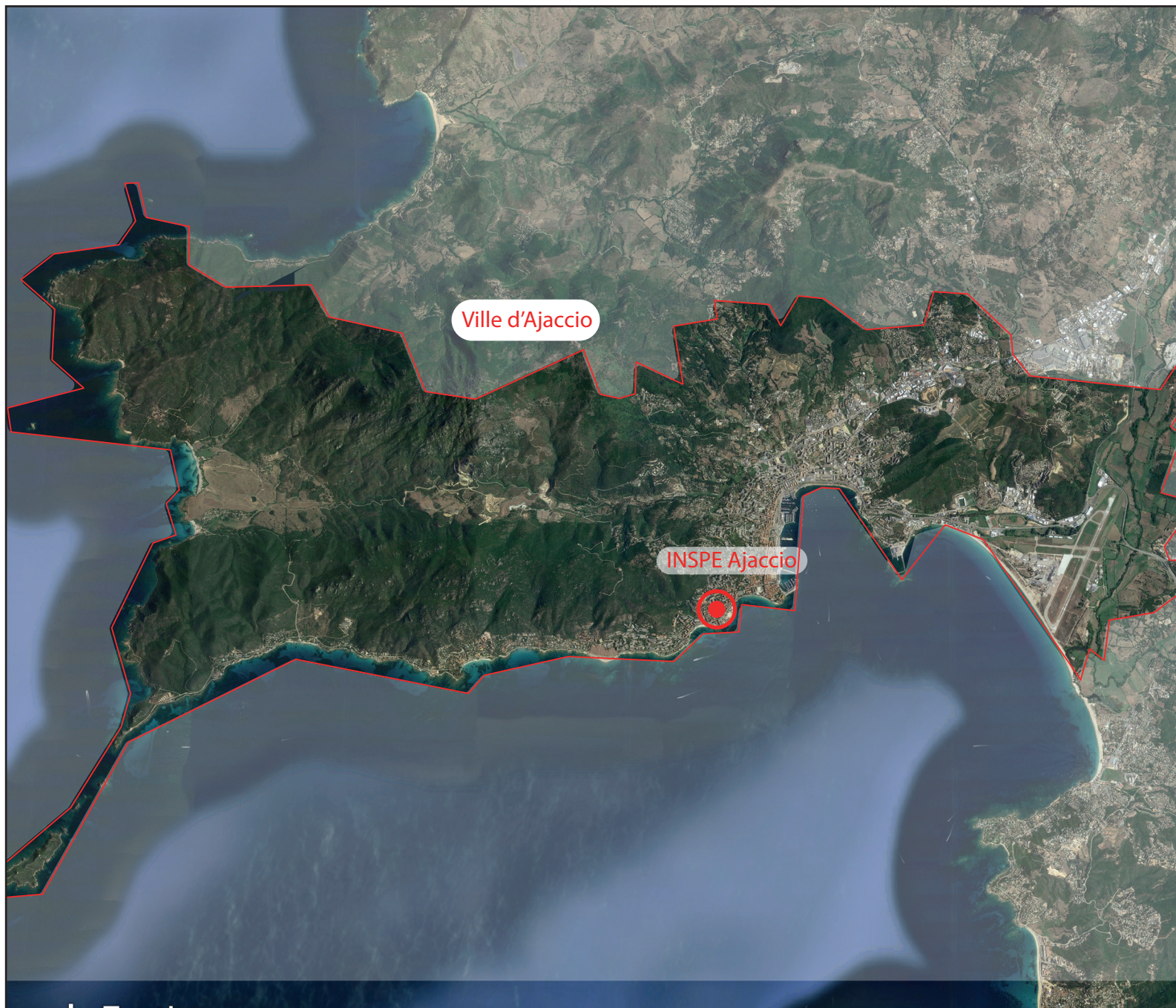
Au recensement de 2018, la population s'élevait à 70 817 habitants, ce qui en fait la ville la plus peuplée de Corse.


Sa superficie est de 25,5 km².


Sa densité est de 863,3 habitants par km².

Informations	Altitude	entre 0 et 790 m
	Superficie	82,03 km ²
	Habitants	70 817 (INSEE 2018)
	Densité	863,3 hab / m ²
	Département	Corse du Sud
	Région	Corse





Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan de localisation	
Date	
Juin 2022	

Légende	
Nord	
Source	Google Earth

Contexte géographique

La ville d'Ajaccio se situe en Corse du Sud, sur le littoral méditerranéen et bénéficie des avantages qui y sont associés. La ville se développe le long de la mer et de ses principaux axes de communication avec l'arrière pays. La commune concentre ses espaces urbains à l'Est.

Le centre urbain d'Ajaccio qui se développe dans une épaisseur d'environ 300 m depuis le front de mer, depuis Trottet à Saint Joseph, concentre la plus grande partie de la population de la ville.

L'INSPE se situe dans le quartier Trottet, à 150 m du front de mer. Ce quartier se situe à l'entrée de ville Ouest, sur la route des Sanguinaires.

Ce quartier centralise également d'autres équipements telle que l'Inspection académique.

Démographie


Depuis les années 1968, Ajaccio enregistre une croissance quasi continue de sa population, à l'exception de la période 1990-1999 où la commune aurait perdu des habitants selon les chiffres du recensement. La population continue d'augmenter mais à un rythme moins soutenu, avec un taux de croissance de 1% par an entre 2013 et 2018 (INSEE).


La population atteint 70 817 habitants en 2018, faisant d'Ajaccio la ville la plus peuplée de Corse.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	43 438	49 065	54 089	58 949	52 880	65 153	67 507	70 817
Densité moyenne (hab/km ²)	529,5	598,1	659,4	718,6	644,6	794,3	823,0	863,3





Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Localisation de l'INSPE	
Date	
Juin 2022	

Légende	
Nord	
Source	Geoportail

1.2 L'emprise du projet

1.2.1 La maîtrise foncière

Le projet est situé au 2 boulevard Albert 1^{er}, sur deux parcelles :

- la parcelle CD 221, d'une surface de 20 m²,
- la parcelle CD 472, d'une surface de 7 430 m².

pour une surface totale de 7 450 m².

La Collectivité de Corse est propriétaire du foncier et des bâtiments.

1.2.2 Description de l'emprise

Morphologie et dimensions

L'emprise concernée est de forme irrégulière.

- sa plus grande longueur mesure 120 m,
- sa plus grande largeur mesure 77 m.

Limites, environnement proche et vues

La parcelle se situe dans un milieu urbain dense, à l'Est du centre-ville, à proximité de la plage Trottet.

Au Nord, le site est bordé par un terrain vague, utilisé par l'école Bonafedi, pour les temps de récréation. Ce terrain fait l'objet d'un litige entre la Collectivité de Corse et la Ville d'Ajaccio par rapport à sa maîtrise foncière.

A l'Est, se situe l'école élémentaire Charles Bonafedi. L'école occupe également une partie du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé sur la parcelle du projet. Une servitude permet un passage pour traverser la parcelle de l'école.

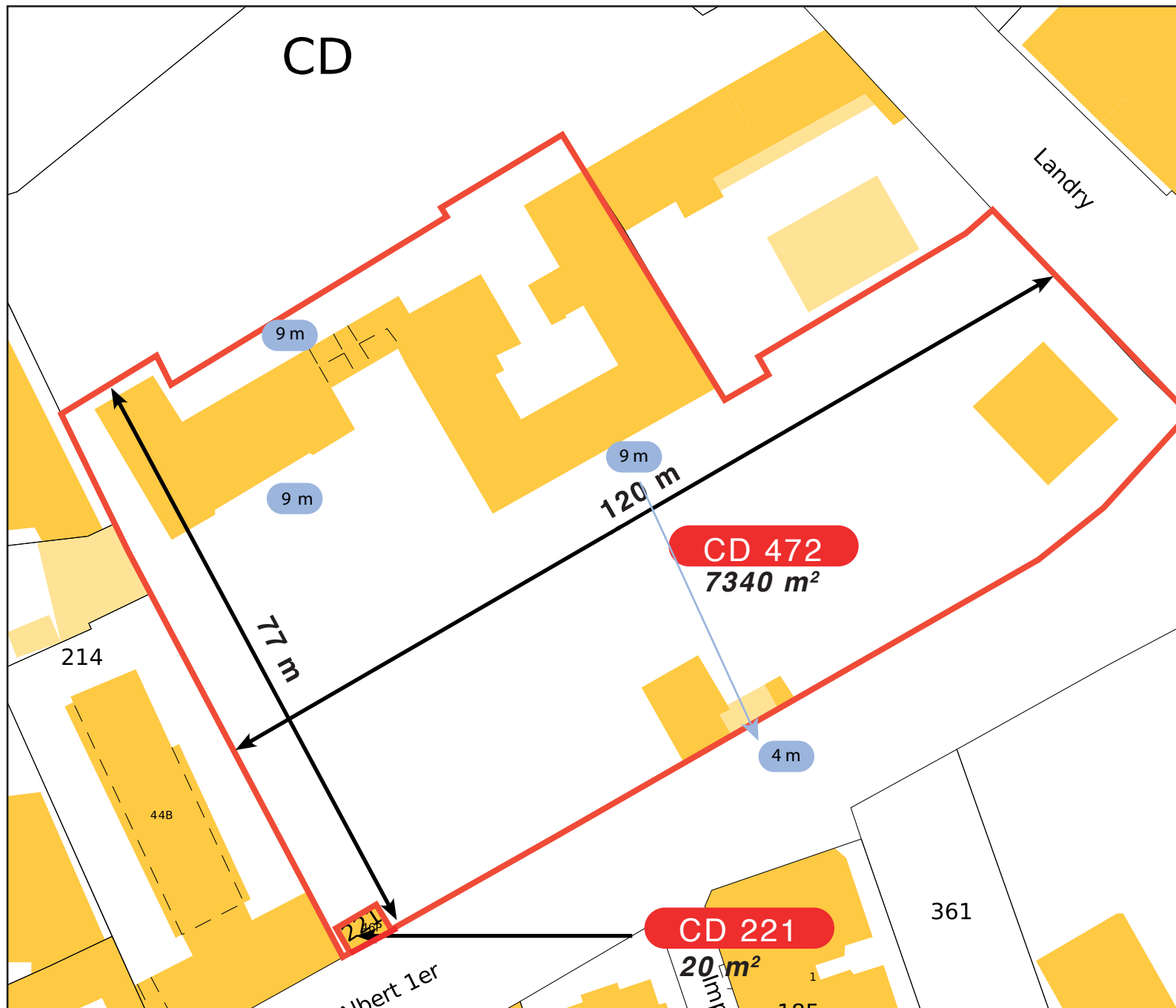
Au Sud le site est bordé par le boulevard Albert 1^{er}, qui donne sur un parking et sur le centre du service national d'Ajaccio. Les bâtiments situés sur l'emprise du projet sont en hauteur par rapport au boulevard, ce qui offre une vue directe sur la mer.


A l'Ouest, se trouvent des collectifs de logements qui vont jusqu'au R+6.




Occupation actuelle

Cf pages suivantes.











Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan cadastral	
Date	
Jun 2022	

Légende	
	Emprise du site
	Cote altimétrique
Nord	
Source	Cadastre.gouv



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Environnement proche	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Emprise du site
	Environnement proche
	Route principale
	Route secondaire
Nord	
Source	Commune

1.2.3 Desserte et accès

Desserte

Le site est très correctement desservi :

- En bus, la ligne 2, 2 bis et 7 à l'arrêt Place Miot ; la ligne 7 à l'arrêt Trottel.
- En voiture, notamment avec le boulevard Albert 1^{er}, qui relie aussi bien le centre d'Ajaccio que la D11

Accès

L'accès principal se trouve au boulevard Albert 1^{er}. C'est un accès piéton matérialisé par une grille et un portail couvert.

L'accès secondaire se trouve boulevard Adolphe Landry, juste derrière le bâtiment de l'école Charles Bonafedi. C'est un accès voiture, utilisé actuellement par le personnel administratif de l'INSPE ainsi que pour la livraison des repas préparés au sein de la cuisine petite enfance située au rez-de-chaussée du bâtiment B et la livraison des repas pour le réfectoire de l'école élémentaire Bonafedi.

Ce chemin d'accès est une servitude empiétant sur la parcelle CD 474 (à vérifier).

1.2.4 Sol et sous-sol

Topographie

Le site est situé en hauteur par rapport à la côte, qui est seulement située à 150 m.

Les bâtiments se situent sur un plateau qui culmine à 9 m NGF.

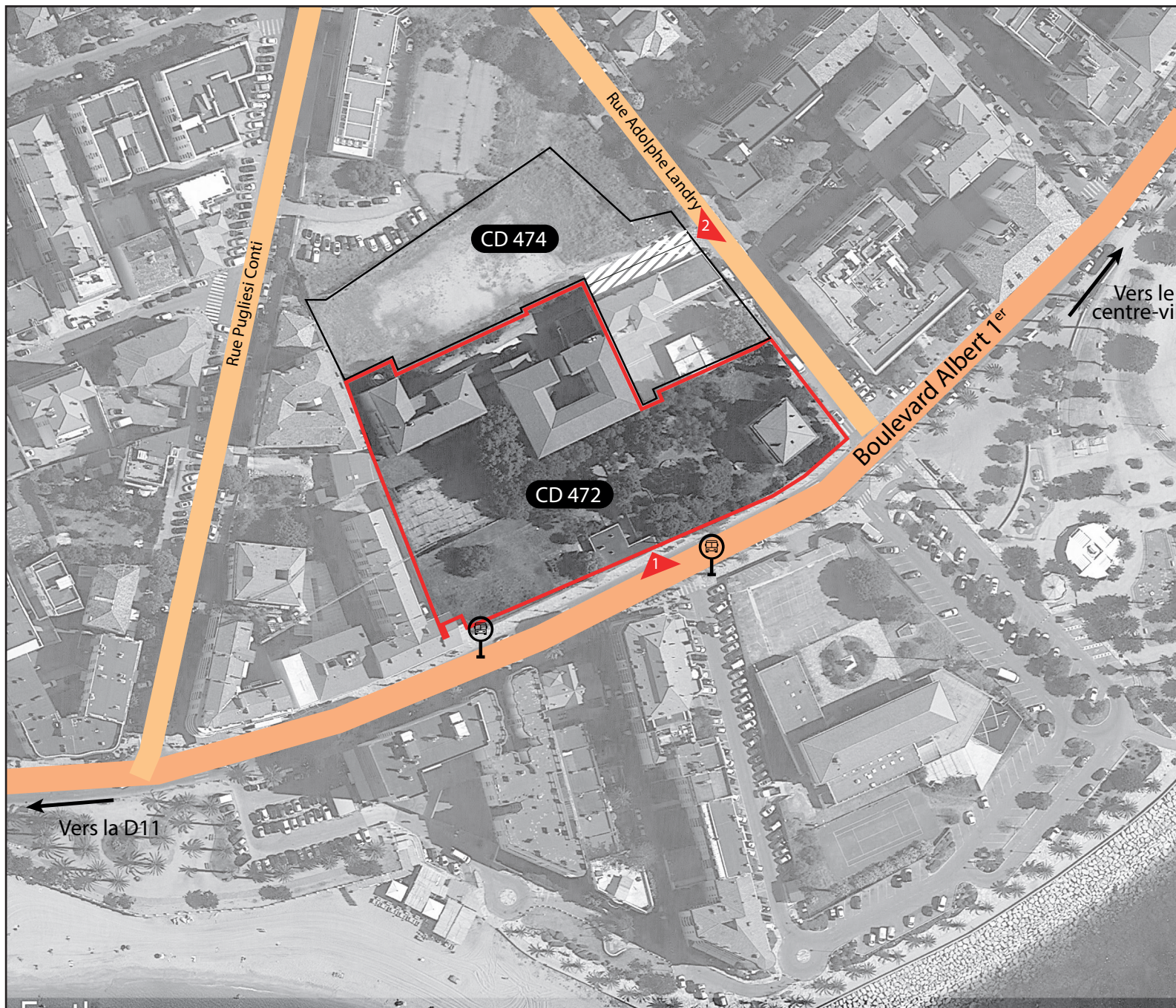
Toutefois, la partie Sud du site (entrée) est en pente, du Nord au Sud.


- l'entrée, située au niveau du boulevard Albert 1^{er}, est à une altitude de 4 m.
- les bâtiments A et B sont à une altitude de 9 m.










soit un pente d'environ 10 %.

Ces données devront être précisées par une étude topographique plus approfondie.





Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Carte de desserte	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Emprise du site
	Références cadastrales
	Servitudes de passage
	Arrêt de bus
	Route principale
	Route secondaire
	Entrée principale
	Entrée secondaire
Nord	
Source	Commune

1 Contexte de l'opération

1.3 Données climatiques (PLU, 2019)

1.3.1 Climat et saison

Le climat d'Ajaccio est un climat méditerranéen, chaud et sec l'été, doux et humide l'hiver.

La station de référence est la station de l'aéroport Compo Dell Oro, située à 5,5 km.

1.3.2 Températures

Les températures sont reconnues pour être clémentes.

La période s'étalant de décembre à mars est la plus froide avec une température moyenne minimale de 4,1°C en février. Les mois de mai, juin, juillet, août et septembre sont les plus chauds. La température moyenne maximale est de 28,7°C en août, de 13,7°C en janvier.

Au regard des températures et des phénomènes annuels constatés, les bâtiments présentent un besoin en chauffage modéré en hiver mais des besoins importants en terme de rafraîchissement en saison chaude.

1.3.3 Précipitations

Les précipitations sont peu fréquentes mais peuvent être intenses. Les cumuls annuels moyens sont compris en 500 et 700 mm/an répartis sur moins de 100 jours de pluie par an. A Ajaccio, le cumul annuel moyen est faible avec 615 mm/an (période de 1981 à 2010). Ces précipitations sont inégale-

ment réparties sur l'année. Les saisons intermédiaires (printemps mais surtout automne) concentrent les précipitations ; celles-ci sont parfois violentes allant jusqu'à occasionner des inondations (mai 2008, février 2014....). Les mois d'octobre, novembre et décembre sont les plus pluvieux.



1.3.4 Vents

L'influence maritime et la présence de reliefs à proximité favorisent la régulation d'un rythme de brises permanent, régulant les températures. La ville bénéficie d'un climat bien abrité des vents forts essentiellement d'origine Sud-Ouest avec le *Libeccio* et d'origine Nord-Est avec le *Grecale*. Le *Libeccio* est en été, généralement sec, alors qu'en hiver, il se charge d'humidité et devient porteur de pluie voire d'orages, principalement sur les versants occidentaux. Le *Grecale* peut être très violent entre l'automne et la fin de l'hiver.

1.3.5 L'ensoleillement

L'ensoleillement est très fort (2 755 heures/an), c'est l'un des meilleurs de France, conférant un très bon ensoleillement de mai à septembre.



Données climatiques de la station				
Normales mensuelles - Ajaccio				
				
	Température Minimale	Température Maximale	Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010
Janvier	4,2 °C	13,7 °C	56,7 mm	137,2 h
Février	4,1 °C	13,9 °C	45,1 mm	154,9 h
Mars	5,6 °C	15,5 °C	49,1 mm	211,7 h
Avril	7,9 °C	17,9 °C	54,8 mm	224,9 h
Mai	11,6 °C	21,7 °C	44,0 mm	286,8 h
Juin	14,8 °C	25,3 °C	22,1 mm	324,7 h
Juillet	17,3 °C	28,4 °C	6,7 mm	369,8 h
Août	17,6 °C	28,7 °C	19,7 mm	335,1 h
Septembre	15,1 °C	25,9 °C	51,5 mm	257,6 h
Octobre	12,3 °C	22,5 °C	85,6 mm	200,6 h
Novembre	8,4 °C	17,9 °C	103,9 mm	136,5 h
Décembre	5,5 °C	14,7 °C	76,4 mm	116,2 h

Normales annuelles - Ajaccio	
Température minimale (1981-2010)	10,4 °C
Température maximale (1981-2010)	20,5 °C
Hauteur de précipitations (1981-2010)	615,6 mm
Nb de jours avec précipitations (1981-2010)	68,4 j
Durée d'ensoleillement (1991-2010)	2755,8 h
Nb de jours avec bon ensoleillement (1991-2010)	156,5 j

Normales mensuelles observées à la station d'Ajaccio (Source : Météo France)



Course du soleil



Mars 2020



Juin 2020



Septembre 2020



Décembre 2020



Modèle déposé

1.4 Cadre ambiant

1.4.1 Risques naturels

Radon

La commune est classée catégorie 3 en potentiel radon. Cela signifie que sur au moins une partie de leur superficie il y a des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

Risques mouvements de terrain

Le site est concerné par le risque mouvement de terrain.

Séismes

La commune est exposée très faiblement au risque de séisme (risque 1) et n'est pas soumise à un PPRN séisme.



1.5 Le cadre réglementaire

1.5.1 PLU

Les informations présentées dans les pages qui suivent n'exonèrent en aucun cas le maître d'œuvre de sa responsabilité de vérifier les règles d'urbanisme en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.

Le PLU d'Ajaccio a été approuvé le 25 novembre 2019.

L'emprise de l'INSPE fait partie de la zone 2UA. C'est une partie urbaine centrale dite «quartier des étrangers», quartier essentiellement résidentiel où s'est développé une architecture de qualité. constructions en ordre discontinu est le principe.

Règlement du PLU

Cf tableau page suivante

Espaces boisés classés (EBC)

Une partie de l'emprise se situe en espaces boisés classés. C'est une zone protégée non constructible destinée à préserver ou à créer un espace vert, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Le classement en EBC empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

Sites patrimoniaux remarquables

L'emprise du projet fait partie des sites patrimoniaux remarquables de la Ville d'Ajaccio, qui s'est substituée à l'Aire de mise en valeur patrimoniale.

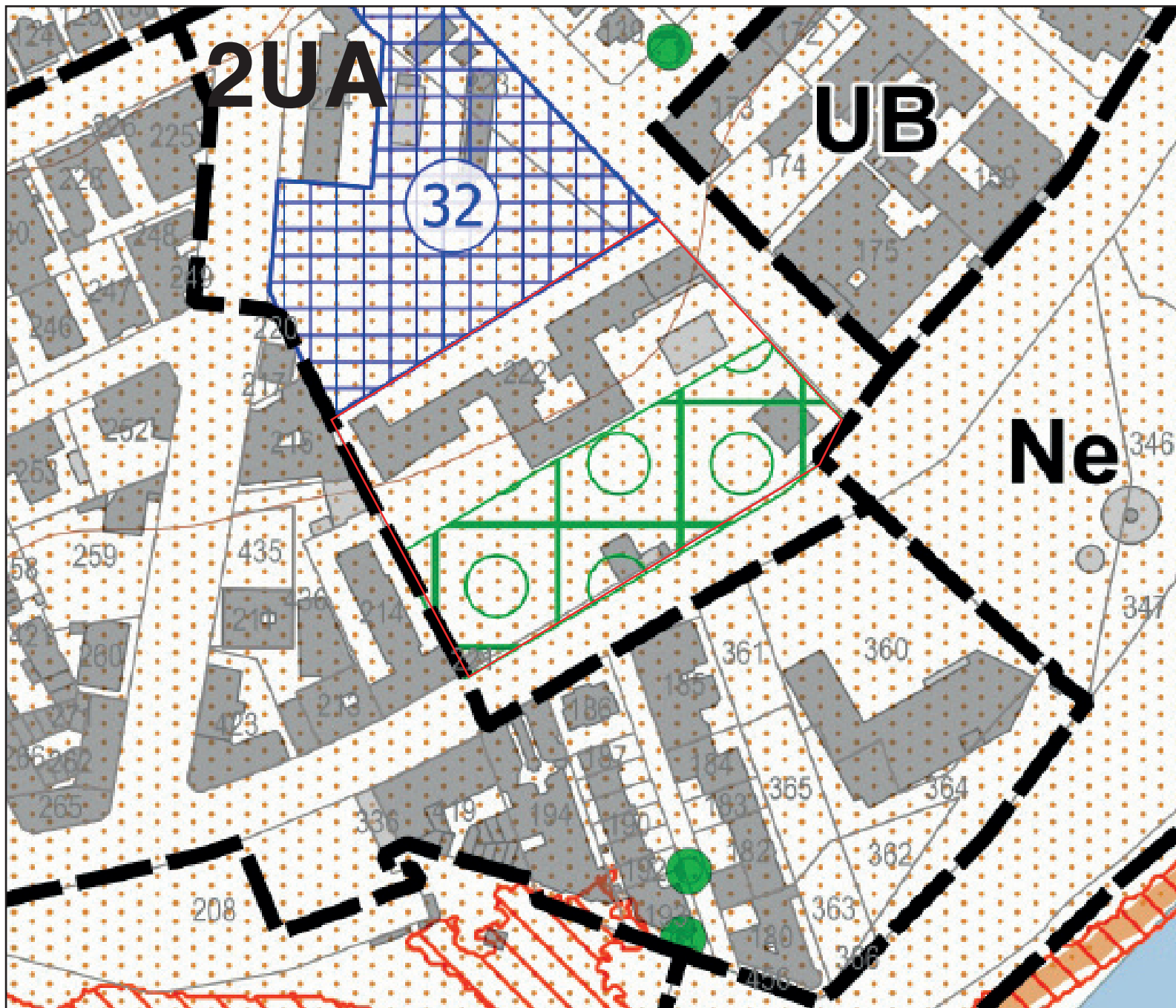
L'emprise fait également partie du périmètre de protection au titre des abords des monuments historiques. Toutefois, le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables rend inapplicable la protection au titre des abords de monuments historiques à l'intérieur du site patrimonial remarquable (articles L.621-30 et L632-3 du code du patrimoine).


En conséquence, dans le périmètre du site patrimonial remarquable, les travaux sont soumis à une autorisation préalable. Dans la majorité des cas cette autorisation est soumise à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.









PLU Commune d'Ajaccio PLU adopté par délibération du Conseil Municipal le 25 novembre 2019.	
Zone 2UA	
Extraits du PLU	<i>Il s'agit d'une partie urbaine centrale dite «quartier des étrangers», quartier essentiellement résidentiel où s'est développée une architecture de qualité. constructions en ordre discontinu est le principe. Elle fait partie du périmètre d'AVAP</i>
<i>2UA 1 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits</i>	
<i>2UA 2 - Types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à conditions spéciales</i>	RAS
<i>2UA 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques</i>	NON CONCERNE (pas de constructions dans le projet)
<i>2UA 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives</i>	NON CONCERNE (pas de constructions dans le projet)
<i>2UA 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété</i>	Non réglementé
<i>2UA 9 - Emprise au sol</i>	NON CONCERNE (pas de constructions dans le projet)
<i>2UA 10 - Hauteur maximale des constructions</i>	La hauteur des constructions (...), ne peut excéder 16 m.
<i>2UA 12 - Stationnement des véhicules</i>	Dans la mesure où le projet ne crée pas de surface de plancher supplémentaire et que les bâtiments ne changent pas de destination (ERP), le projet n'est pas concerné par l'article 12 du PLU.
<i>2UA 13 - Espaces boisés existants - espaces libres et plantations</i>	2. Tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par la plantation d'arbres d'essences adaptées à la nature du sol.

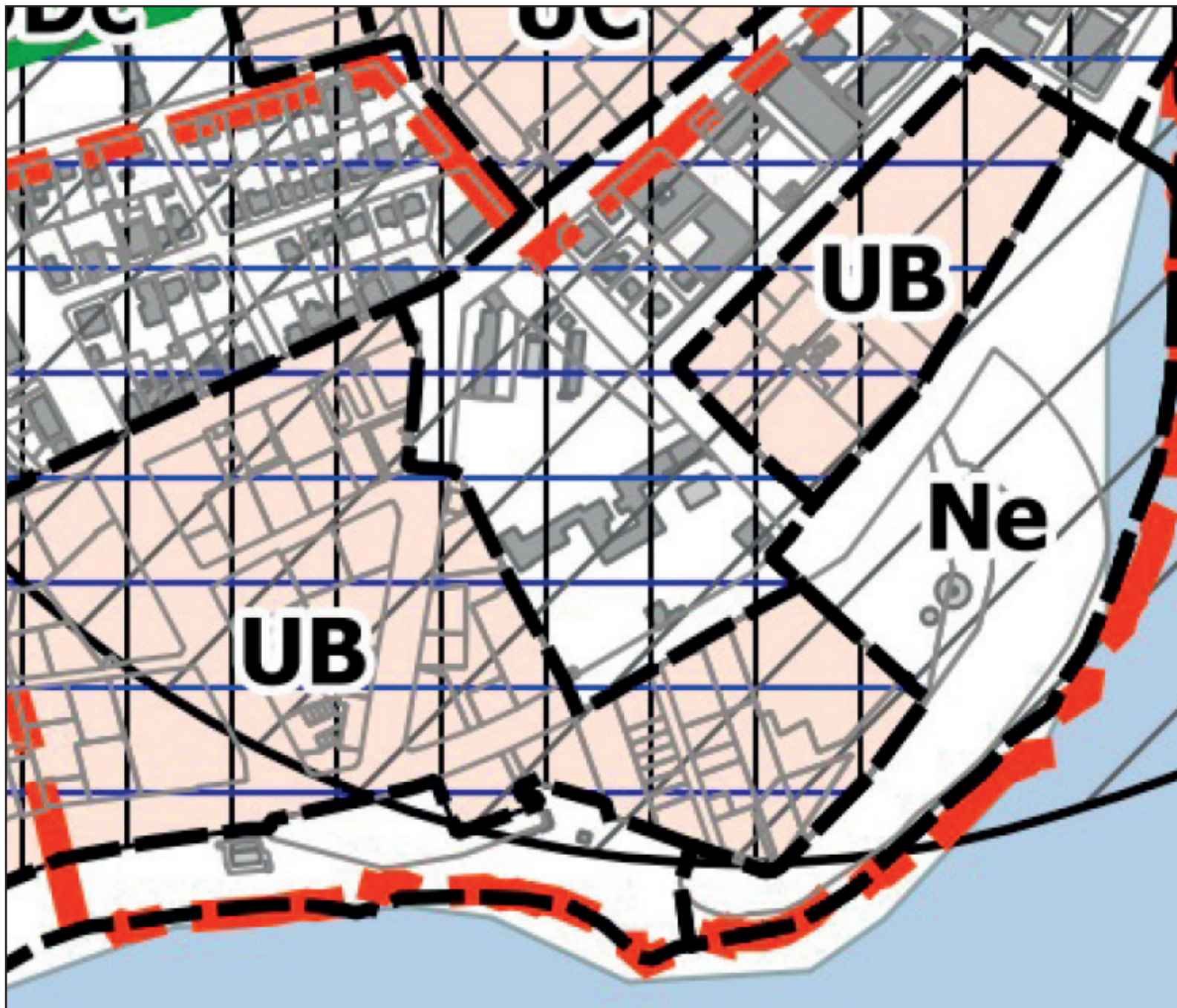










Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Annexe risque PLU	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Emplacement réservé équipement
	Espace boisé classé
	Périmètre risque mouvement de terrain
	Périmètre submersion marine
	Arbres remarquables
Nord	
Source	PLU

Modèle déposé



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
PLU d'Ajaccio	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Périmètre d'AVAP/SPR
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Droit de préemption urbain
	Périmètre de mixité sociale
Nord	
Source	PLU

1.6 Atouts et contraintes du site

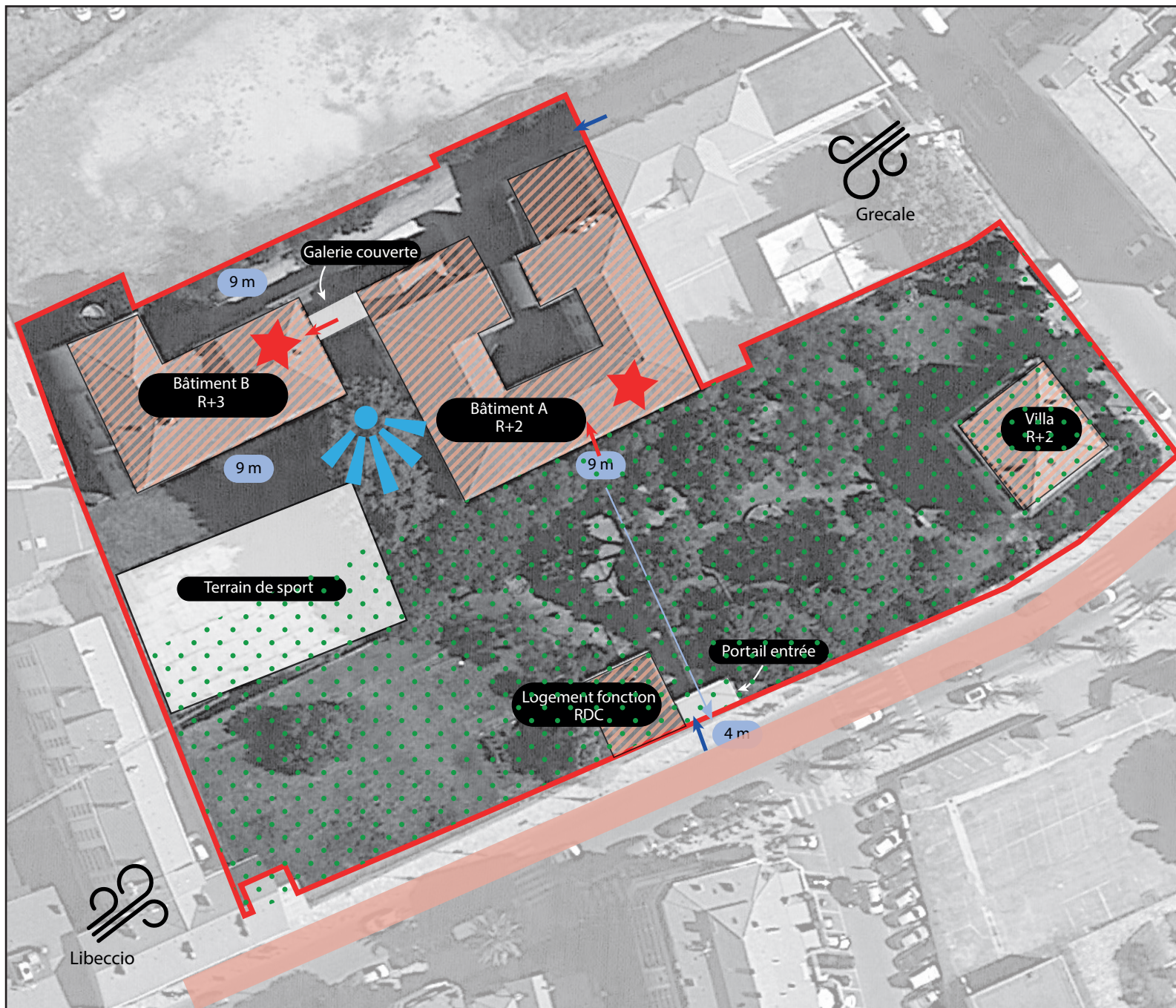
Atouts :

- Jardin paysager
- Valeur patrimoniale du site et des bâtiments
- Point de vue

Contraintes :

- Accessibilité difficile (pente de 10%)
- Peu de places de stationnement
- Valeur patrimoniale des bâtiments
- Espaces boisés classés





Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Atouts et contraintes	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Site patrimonial remarquable
	Espace boisé classé
	Point de vue
	Altimétrie
	Bâtiments
	Accès au bâtiment
	Accès au site
	Route principale
	Vents
Nord	
Source	Google Earth

1 Contexte de l'opération

1.7 L'établissement actuel

1.7.1 Généralités

Le site est composé de quatre bâtiments (dont deux hors opération) et un parc vaste et qualitatif.

Une clôture borde l'ensemble du site : elle est en mur maçonné côté boulevard Albert 1^{er} et en grillage le long du terrain inoccupé situé au Nord de la parcelle.

Une valeur symbolique et historique importante

Les bâtiments A et B ont été construits en 1869. Ils faisaient partie d'un ensemble constitué des bâtiments A et B ainsi que du bâtiment occupé actuellement par l'école Bonafedi. Cette partie du bâtiment était dédiée à l'école annexe, c'est-à-dire à l'école d'application des futurs enseignants.

Cet ensemble architectural imposant s'inscrit dans les grands travaux ajacciens de la moitié du XIX^e siècle.

Ces bâtiments incarnent symboliquement l'évolution de la cité napoléonienne en mouvement. Elle est identifiée de la sorte dans les représentations mentales des Corses.

Ces bâtiments hébergent l'école normale, formant alors les élites locales de l'éducation. En plus d'être un lieu de formation, l'école normale est un lieu de vie, les étudiants sont hébergés en internat. Des locaux sont ainsi dédiés aux dortoirs, à la blanchisserie, à la cantine et à l'intendance. Un

jardin pédagogique existe au sein de l'école normale pour nourrir les élèves.

L'école normale a traversé les siècles en étant un témoin direct des événements historiques : en première ligne pendant la grande guerre en envoyant ses étudiants au front et en accueillant les réfugiés contraints à l'exil ; au cœur de la résistance pendant la seconde guerre mondiale, malgré sa fermeture pour «subversion politique».

L'école a également une place historique déterminante dans la préservation du patrimoine linguistique corse. La structure actuelle reflète ses combats, avec notamment la section bilingue développée au sein du master MEEF de l'INSPE. La création d'un pôle «langue corse» intervient donc en cohérence avec les aspirations de l'école normale.

Son architecture, typique de l'époque, et son esthétique, sont un atout relevé par les utilisateurs actuels du site, qui confèrent des conditions de travail et d'apprentissage qualitatives. Ainsi, les bâtiments offrent des beaux espaces avec une hauteur de plafond intéressante et des espaces lumineux, notamment sur la façade Sud. Il a également été relevé une acoustique correcte de la part des enseignants, permettant ainsi le bon déroulement des enseignements.

Ces caractéristiques devront être traitées avec une grande attention, pour d'une part conserver ces qualités et ne pas dénaturer les lieux et d'autre part s'adapter aux usages actuels, notamment numériques.



Problème d'accessibilité

Les bâtiments ne sont pas accessibles aux PMR :

- franchissement d'une forte pente et de quelques escaliers pour atteindre les deux bâtiments depuis l'entrée principale,
- absence d'ascenseurs,
- présence de petites marches internes aux niveaux (notamment du RDC).

- une villa actuellement utilisée comme logement de fonction par le directeur de l'INSPE, en R+2, d'une emprise au sol d'environ 167 m²,

Le logement de fonction et la villa sont hors opération.

1.7.2 Le bâti

L'emprise est occupée par 4 bâtiments :


- deux bâtiments contigus occupés par l'antenne d'Ajaccio de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) et l'école élémentaire Charles Bonafedi (dite école annexe)
 - » bâtiment A, en R+2, d'une emprise au sol d'environ 740 m²,
 - » bâtiment B, en R+3, d'une emprise au sol d'environ 390 m²,









Ces deux bâtiments sont reliés au rez-de-chaussée par une galerie couverte.

- le logement de fonction de la personne en charge des espaces verts, en RDC, d'une emprise au sol d'environ 84 m²,





Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan masse du site	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Emprise du site
	Bâtiment
	Terrain de sport
	Accès au site
	Accès aux bâtiments
	Altimétrie
	Sens de la pente
Nord	
Source	Google Earth

Extérieur

Date des prises de vue : 7 octobre 2021



Entrée depuis le boulevard Albert 1er



Chemin d'accès aux bâtiments de l'INSPE



Vue sur le portail



Vue sur le parc



Vue sur la parcelle située au Nord



Cour arrière du bâtiment A



Extérieur

Date des prises de vue : 7 octobre 2021



Bâtiment A, vue depuis l'entrée



Bâtiment A, façade Nord



Gallerie reliant le bâtiment A au bâtiment B



Bâtiment B, façade Sud



Logement de fonction - entrée du site



Villa



BÂTIMENT A

Visible depuis l'extérieur du site et l'entrée, c'est le bâtiment principal.

Le bâtiment A est en R+2. Il est en forme de U. Sa cour arrière n'est pas utilisée hormis pour l'accès à une citerne d'eau et pour le stationnement de quelques véhicules.

Il dispose d'un escalier principal et d'un escalier secondaire (uniquement pour le RDC et R+1).

L'entrée du logement de fonction située au R+1 est indépendante.

Le bâtiment A est en bon état général mises à part quelques marques classiques de vieillissement.

Amiante

Le rapport amiante effectué sur la base d'une visite du 10/02/2017 de l'agence Apave («Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis») fait mention de présence d'amiante dans certains espaces :

- au RDC, dans l'atelier espaces verts 1 (cf plan ci dessous) : conduits, canalisations et équipements intérieurs, conduit de fluides, conduit au sol - tuyau enterré dans l'angle de la pièce
- au R+1, dans les sanitaires de la salle des agents : conduits fibrociment

- au R+2, dans la salle archive 3 : planchers et plafonds, plancher, dalle de sol
- au R+2, dans le couloir : tableau fibrociment

Plomb

Le rapport de contrôle pour une mission de recherche de matériau contenant du plomb, datant du 27/06/2013, effectué par Apave fait état de plomb au sein du bâtiment A, dans des peintures et des canalisations. Cf rapport en annexe.

Termites

L'état relatif à la présence de termites, effectué sur la base d'une visite le 27/06/2013, par Apave, fait état de termites au sein du bâtiment A. Cf rapport en annexe.

Travaux récents

Une mousse isolante a été projetée en sous-face de couverture. La toiture aurait été remplacée en 2013 (source : rapport amiante)

Sécurité

Le bâtiment A est de type W (administration, banque, bureau) et de 5^e catégorie (seuil de 200 personnes sur l'ensemble des niveaux, seuil de 100 personnes par étage).

Le bâtiment a été mis en conformité en 2006.



La commission de sécurité du 22/06/2016 a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement, avec quelques mesures à réaliser :

- supprimer les machines à boissons dans la cage d'escalier
- rendre conforme le désenfumage de l'escalier protégé en réalisant un ouvrant d'une superficie de 1 m².

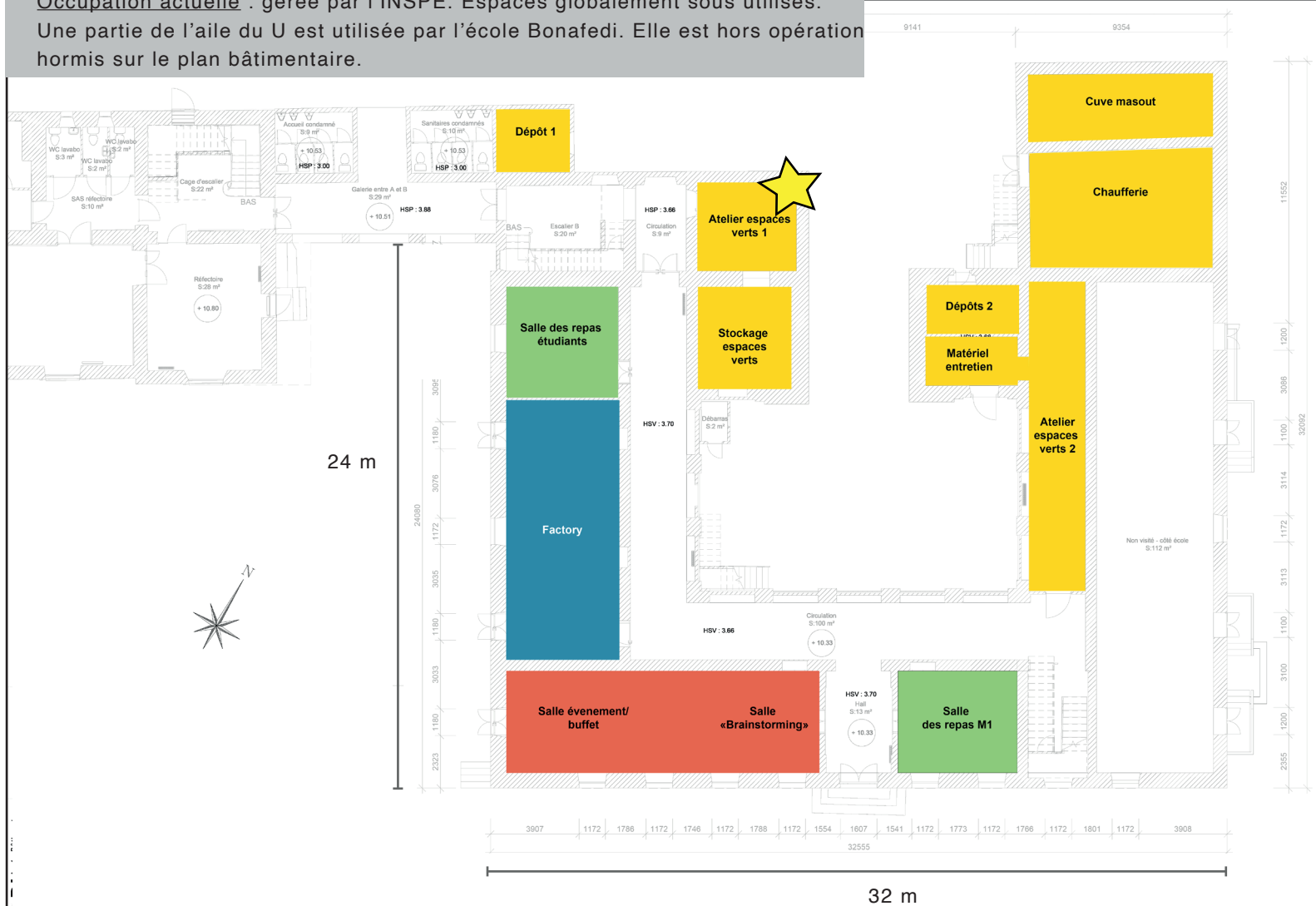
Surfaces existantes - sans circulation


FONCTIONS / ESPACES	SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis			
A RDC			
Total RDC			356
B R+1			
Total R+1			408
C R+2			
Total R+2			372
Total Espaces bâtis			1 136




RDC

Occupation actuelle : gérée par l'INSPE. Espaces globalement sous utilisés.
 Une partie de l'aile du U est utilisée par l'école Bonafedi. Elle est hors opération hormis sur le plan bâtementaire.



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan RDC bâtiment A	
Date	
Jun 2022	

Légende	
●	Administratif
●	Espaces pédagogiques
●	Vie des élèves
●	Vie des professeurs
●	Locaux techniques
●	Restauration élèves
●	Logement de fonction
●	Autres
★	Amiante
Nord	
Source	Commune

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
A RDC				
A1	Administratif/Direction/Bureaux			
A1.1	Salle événement/buffet	47	1	47
A1.2	Salle "brainstorming"	15	1	15
	sous total			62
A2	Vie des élèves			
A2.1	Salle des repas étudiants	24	1	24
A2.2	Salle des repas M1 MEEF	23	1	23
	sous total			47
A3	Espaces pédagogiques			
A3.1	Salle "factory"	57	1	57
	sous total			57
A4	Locaux techniques - stockage			
A4.1	Dépôt 1	9	1	9
A4.2	Dépôt 2	9	1	9
A4.3	Atelier espaces verts 1	17	1	17
A4.4	Ateliers espaces verts 2	43	1	43
A4.5	Stockage espaces verts	19	1	19
A4.6	Matériel entretien	9	1	9
A4.7	Chaufferie	42	1	42
A4.8	Cuve à mazout	23	1	23
	sous total			171
A5	Autres			
A5.1	Non utilisé	10	1	10
A5.2	Non utilisé	9	1	9
	sous total			19
	Total RDC			356



FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
B	R+1			
B1	Administratif/Direction/Bureaux			
B1.1	Bureau Chargé de projet/innovation	21	1	21
B1.2	Bureau informatique	14	1	14
B1.3	Bureau direction	23	1	23
B1.4	Secrétariat	27	1	27
B1.5	Sanitaires 1	2	1	2
B1.6	Sanitaires 2	2	1	2
	sous total			89
B2	Logement de fonction			
B2.1	Séjour	23	1	23
B2.2	Cuisine	10	1	10
B2.3	Chambre 1	19	1	19
B2.4	Chambre 2	20	1	20
B2.5	Débarras	2	1	2
B2.6	Pièce inconnue	2	1	2
B2.7	SDB / WC	8	1	8
	sous total			84
B3	Espaces pédagogiques			
B3.1	Salle de visioconférence	59	1	59
B3.2	Salle de classe Biron	48	1	48
	sous total			107
B4	Locaux techniques - stockage			
B4.1	Local fournitures	16	1	16
B4.2	Local technique informatique	13	1	13
	sous total			29
B5	Vie du personnel			
B5.1	Salle des professeurs	23	1	23
B5.2	Salle des agents	19	1	19
B5.3	Sanitaires des agents	5	1	5
	sous total			47
B6	Espaces extérieurs			
B6.1	Terrasse inaccessible	39	1	39
B6.2	Terrasse	13	1	13
	sous total			52
	Total R+1			408



R+2


Occupation actuelle : gérée par l'INSPE.



Opération
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)


Objet
Plan R+2 bâtiment A

Date
Juin 2022



Légende

- Administratif
- Espaces pédagogiques
- Vie des élèves
- Vie des professeurs
- Locaux techniques
- Restauration élèves
- Logement de fonction
- Autres
- ★ Amiante

Nord	
Source	Commune

1 Contexte de l'opération

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
C	R+2			
C1	Espaces pédagogiques			
C1.1	Bibliothèque 1	39	1	39
C2.7	Bibliothèque 2	39	1	39
C2.8	Salle de classe "moderne"	51	1	51
C2.9	Salle de "coworking"	35	1	35
C2.10	Salle d'études	37	1	37
C2.11	Salle informatique	44	1	44
	sous total			245
C3	Locaux techniques - stockage			
C3.1	Archives 1	10	1	10
C3.2	Archives 2	37	1	37
C3.3	Archives 3	14	1	14
C3.4	Stockage matériel ancien 1	28	1	28
C3.5	Stockage matériel ancien 2	19	1	19
	sous total			108
B4	Autres			
B2.3	Non utilisé	19	1	19
	sous total			19
	Total R+2			372



BÂTIMENT B

Le bâtiment B est en R+3 + combles.

Il dispose d'un escalier principal et d'un escalier de secours extérieur.

Le bâtiment B est en bon état général mises à part quelques marques classiques de vieillissement.

Amiante

Le rapport amiante effectué sur la base d'une visite du 10/02/2017 de l'agence Apave («Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis») fait mention de présence d'amiante dans certains espaces :

- au RDC, dans une grande partie de la dalle de sol (cf plan ci dessous) : dalle de sol grisé - note AC2
- au RDC, dans la cuisine petite enfance 2 : conduits fibrociment - note EP
- au R+1, dans une grande partie de la dalle de sol : dalle de sol beige - note AC2
- au R+1, dans la salle de cours 103 : conduit fibrociment - note EP
- au R+2, dans une grande partie de la dalle de sol : dalle de sol beige - note AC 2
- au R+2, dans la salle de cours 203 : conduit fibrocimenté - note EP
- au R+3, dans la salle de cours 303 : conduit fibrocimenté
- dans les combles, même conduit fibrocimenté

Plomb

Le rapport de contrôle pour une mission de recherche de matériau contenant du plomb, datant du 27/06/2013, effectué par Apave fait état de plomb au sein du bâtiment B, dans des peintures et des canalisations. Cf rapport en annexe.

Sécurité

Le bâtiment A est de type R (crèche, école maternelle, halte garderie, jardin d'enfants) et de la 4^e catégorie.

Le bâtiment a été mis en conformité en 2006.

La commission de sécurité du 22/06/2016 a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement, avec quelques mesures à réaliser :

- cloisonner la cage d'escalier au RDC du bâtiment B
- rendre conforme le désenfumage de l'escalier protégé en réalisant un ouvrant d'une superficie de 1 m².



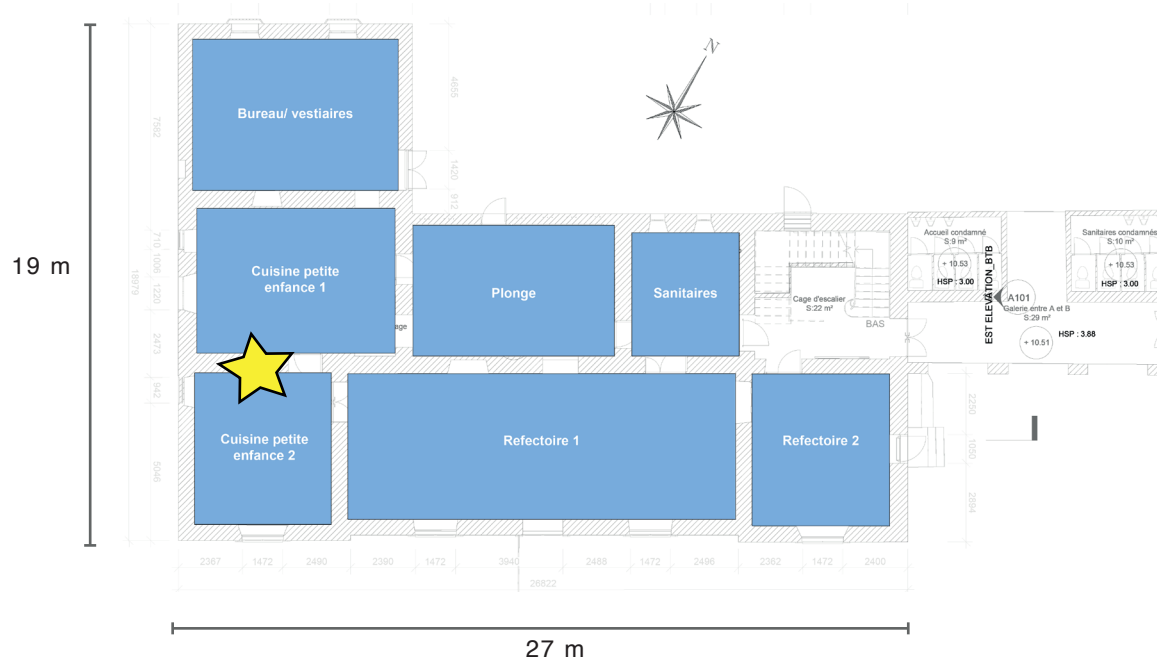
Surfaces existantes - sans circulation

FONCTIONS / ESPACES	SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis			
A RDC			
Total RDC			252
B R+1			
Total R+1			231
C R+2			
Total R+2			233
D R+3			
Total R+3			228
Total Espaces bâtis			944



RDC

Occupation actuelle : cuisine occupée par la Ville d'Ajaccio pour la préparation des repas de la petite enfance. Réfectoire utilisé par la Ville d'Ajaccio pour l'accueil des élèves de l'école Bonafedi le temps du repas.



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan du RDC Bâtiment B	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Administratif
	Espaces pédagogiques
	Vie des élèves
	Vie des professeurs
	Locaux techniques
	Restauration élèves
	Logement de fonction
	Autres
	Amiante
Nord	
Source	Commune

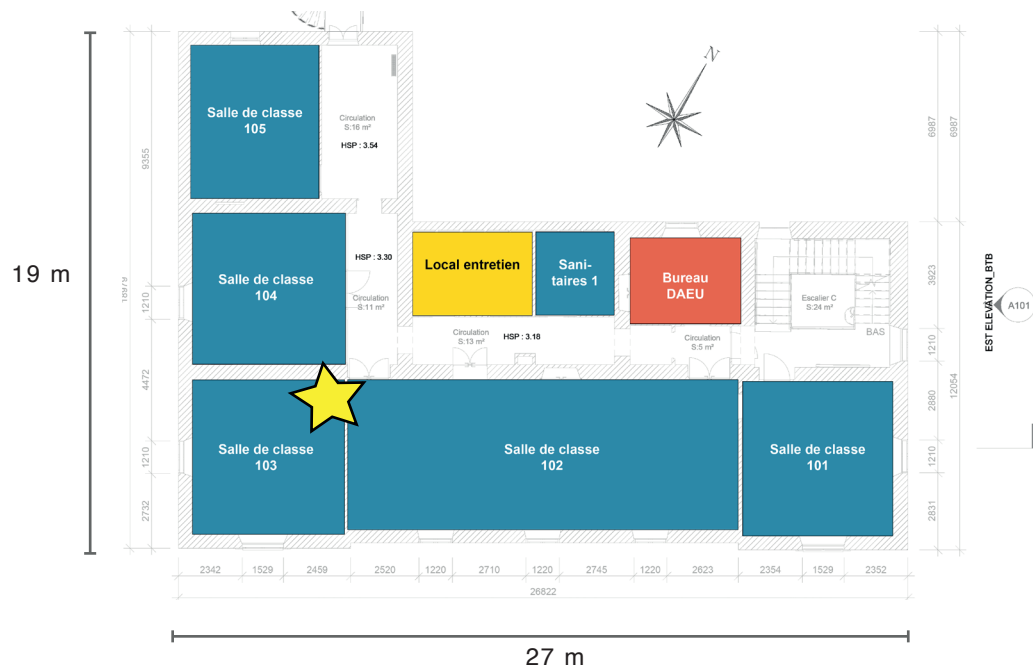
1 Contexte de l'opération

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
A RDC				
A1	Cuisine/Restauration			
A1.1	Réfectoire 1	77	1	77
A1.2	Réfectoire 2	28	1	28
A1.3	Cuisine Petite Enfance 1	30	1	30
A1.4	Cuisine Petite Enfance 2	29	1	29
A1.5	Bureau/vestiaires	37	1	37
A1.6	Plonge	34	1	34
A1.7	Sanitaires	17	1	17
		sous total		252
		Total RDC		252



R+1

Occupation actuelle : salles louées à des organismes pour des concours ou des cours extérieurs à l'INSPE



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan du R+1 bâtiment B	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Administratif
	Espaces pédagogiques
	Vie des élèves
	Vie des professeurs
	Locaux techniques
	Restauration élèves
	Logement de fonction
	Autres
	Amiante
Nord	
Source	Commune

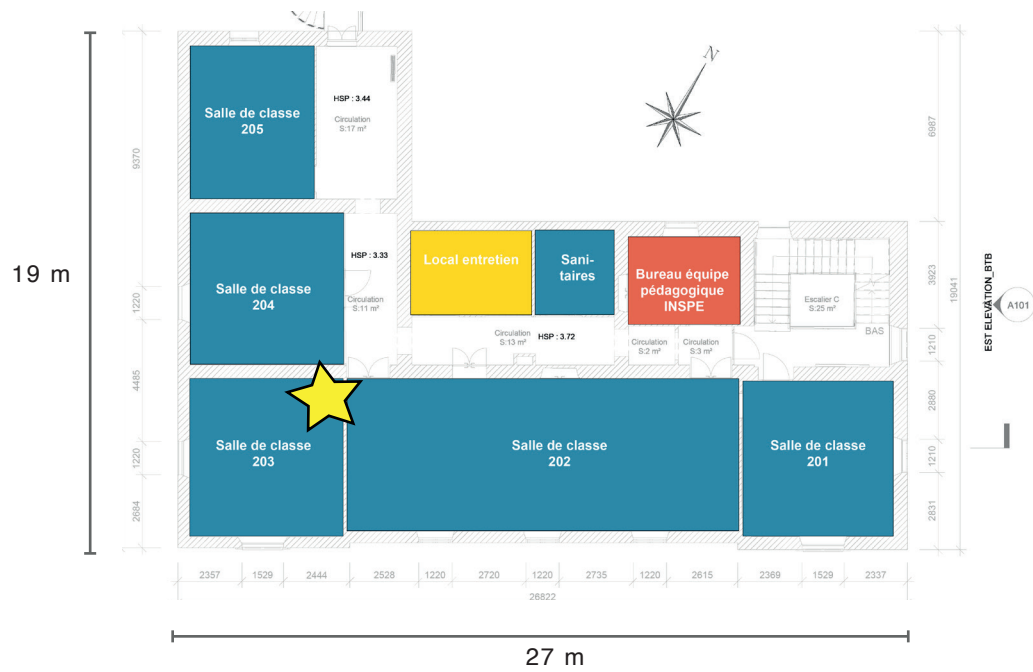
1 Contexte de l'opération

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
B	R+1			
B1	Administratif/Direction/Bureaux			
B1.1	Bureau DAEU	13	1	13
	sous total			13
B2	Espaces pédagogiques			
B2.1	Salle de classe 101	31	1	31
B2.2	Salle de classe 102	77	1	77
B2.3	Salle de classe 103	31	1	31
B2.4	Salle de classe 104	31	1	31
B2.5	Salle de classe 105	27	1	27
B2.4	Sanitaires 1	8	1	8
	sous total			205
B3	Locaux techniques - stockage			
B3.1	Local entretien	13	1	13
	sous total			13
	Total R+1			231



R+2

Occupation actuelle : salles de cours occupées par le master de l'INSPE.



Opération

Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)

Objet

Plan du R+1 bâtiment B

Date

Juin 2022



Légende

- Administratif
- Espaces pédagogiques
- Vie des élèves
- Vie des professeurs
- Locaux techniques
- Restauration élèves
- Logement de fonction
- Autres
- ★ Amiante

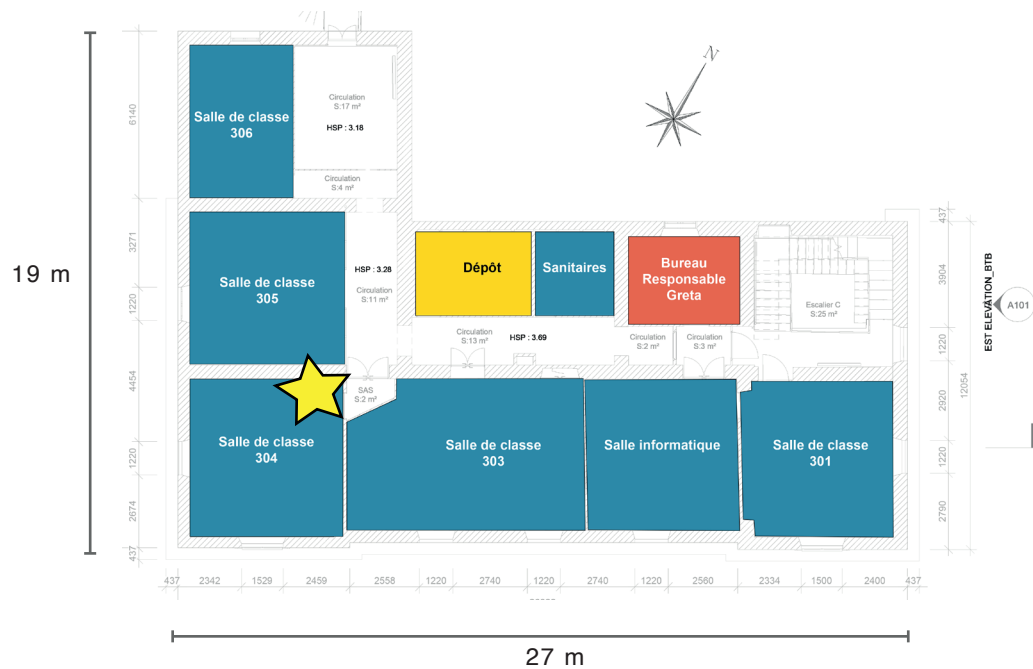
Nord	
Source	Commune

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
C R+2				
C1	Administratif/Direction/Bureaux			
C1.1	Bureau équipe pédagogique INSPE	13	1	13
	sous total			13
C2	Espaces pédagogiques			
C2.1	Salle de classe 201	31	1	31
C2.2	Salle de classe 202	78	1	78
C2.3	Salle de classe 203	32	1	32
C2.4	Salle de classe 204	32	1	32
C2.5	Salle de classe 205	26	1	26
C2.6	Sanitaires	8	1	8
	sous total			207
C3	Locaux techniques - stockage			
C3.1	Local entretien	13	1	13
	sous total			13
	Total R+2			233



R+3

Occupation actuelle : salles louées à des organismes pour des concours ou des cours extérieurs à l'INSPE



Opération	
Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)	
Objet	
Plan du R+3 bâtiment B	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Administratif
	Espaces pédagogiques
	Vie des élèves
	Vie des professeurs
	Locaux techniques
	Restauration élèves
	Logement de fonction
	Autres
	Amiante
Nord	
Source	Commune

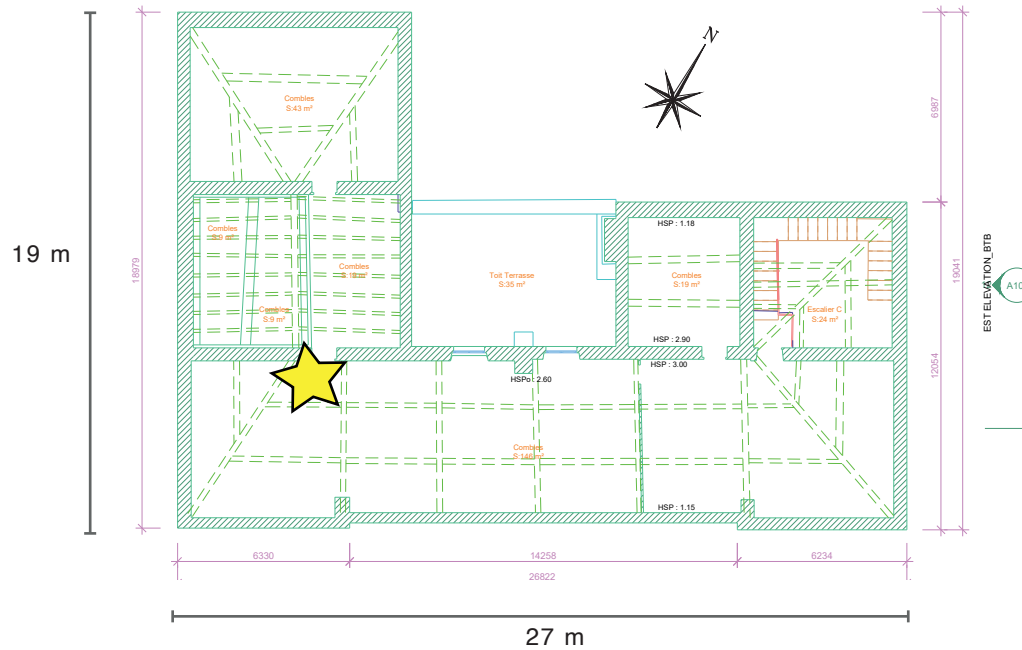
1 Contexte de l'opération

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire (m ²)	nbre espace	SU totale (m ²)
Espaces bâtis				
D R+3				
D1	Administratif/Direction/Bureaux			
D1.1	Bureau Responsable GRETA	13	1	13
	sous total			13
D2	Espaces pédagogiques			
D2.1	Salle de classe 301	31	1	31
D2.2	Salle de classe 303	47	1	47
D2.3	Salle de classe 304	32	1	32
D2.4	Salle de classe 305	32	1	32
D2.5	Salle de classe 306	21	1	21
D2.6	Salle informatique	31	1	31
D2.7	Sanitaires	8	1	8
	sous total			202
B4	Locaux techniques - stockage			
B4.1	Dépôt	13	1	13
	sous total			13
	Total R+3			228



COMBLES

Occupation actuelle : non occupée.



Opération

Restructuration de l'INSPE (Ajaccio)

Objet

Plan des combles bâtiment B

Date

Juin 2022



Légende

- Administratif
- Espaces pédagogiques
- Vie des élèves
- Vie des professeurs
- Locaux techniques
- Restauration élèves
- Logement de fonction
- Autres
- ★ Amiante

Nord	
Source	Commune

1.7.3 Les espaces extérieurs

- un jardin extérieur paysager qualitatif. Les arbres présents sur le site ont un système racinaire qui provoque des fissures sur le cheminement minéral existant

- un ancien terrain de sport défraîchi, d'environ 630 m² (18x35).



Jardin extérieur



Jardin extérieur



Racines



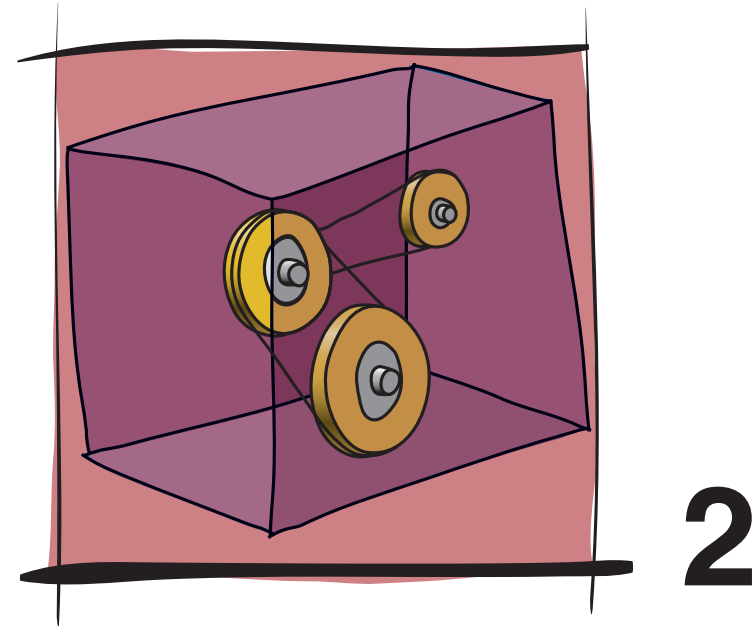
Terrain en friche



Jardin extérieur



Fissures provoquées par les racines



Le concept de l'équipement



2.1 Les principes généraux de l'opération

Dans le cadre du regroupement de plusieurs services au sein des deux bâtiments, différents principes ont été identifiés :

- restructuration fonctionnelle des espaces pour pouvoir accueillir l'ensemble des services en cohérence avec leurs besoins identifiés,
- gestion des flux adaptée aux différents publics amenés à venir sur place,
- mise aux normes énergétiques des bâtiments,
- mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments.

2.2 Présentation des entités

Le projet concerne plusieurs entités qui ont des activités, des rythmes et des usages différents.

- l'INSPE avec son activité d'enseignement et son activité de location de salle à des partenaires extérieurs
- la restauration prise en charge par la Ville d'Ajaccio
- le Service langue corse de la Collectivité de Corse

Ces trois entités sont indépendantes les unes des autres. Elles fonctionnent en autonomie. Toutefois, quelques précisions :

- les salles de réunion et de coworking peuvent être mutualisées ponctuellement entre l'INSPE et le service langue corse.

- un accord existe actuellement entre la Ville d'Ajaccio et l'INSPE pour permettre aux étudiants et personnel (nombre limité à 20 par jour) de venir déjeuner à la cantine. Il sera probablement prolongé.

2.2.1 L'INSPE

Généralités

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) forme les étudiants se destinant aux métiers de professeur des écoles, professeur de collège et lycée ainsi que de conseiller principal d'éducation, tout en les préparant aux concours afférents.

Ils proposent également une offre de formation initiale et continue orientée vers les métiers de l'ingénierie de la formation et de l'éducation (formation de formateurs, élèves à besoins éducatifs particuliers, numérique éducatif, promotion de la santé, éducation au développement durable, petite enfance, médiation culturelle et enseignement...).

Les INSPÉ participent à l'articulation recherche-formation par la production des savoirs scientifiques, principalement dans le domaine des recherches en éducation.

L'INSPE de Corse est réparti en trois sites : Corte - le siège principal -, Borgo et Ajaccio. L'INSPE dépend de l'Université de Corse Pasquale Paoli.

Sur le site d'Ajaccio, l'INSPE a la particularité de dispenser à la fois ses formations universitaires et de proposer une offre de location de salles à destination de différents usagers, toujours dans le domaine de la formation.



Sur le site d'Ajaccio, il existe donc trois fonctions principales :

- enseignement, ci après détaillé par formation
- administration
- location de salle.

Actuellement, l'antenne d'Ajaccio dispense des enseignements pour le master 1 Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) du 1er degré, et, depuis 2021, le master Pratiques et ingénierie de la Formation (PIF) en formation continue.

L'INSPE souhaite développer son offre de formation à d'autres masters. L'ensemble des formations qui ont vocation à être enseignées à l'INSPE sont développées ci-dessous :

Le master 1 MEEF 1^{er} degré standard et bilingue

Le master 1 MEEF 1^{er} degré propose deux parcours : le parcours professeur des écoles standard et le parcours professeur des écoles bilingues corses.

Ces formations permettent d'acquérir une formation professionnalisante autour d'une articulation entre culture commune, fondamentaux, stages et recherche dans le domaine de l'éducation, de l'éducation et de la formation dans le 1^{er} degré.

Le master 2 MEEF 1^{er} degré standard et bilingue

Le master 2 MEEF 1^{er} degré est accessible après le M1 MEEF 1^{er} degré. Il prolonge les enseignements pour préparer les

étudiants au Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles (CRPE).

Les étudiants sont présents sur site du mercredi au vendredi. Il y a deux modalités de mise en situation professionnelle : soit les étudiants ont un contrat d'alternance au sein d'un établissement, soit ils ont une affectation en stage dans les établissements scolaires de l'Académie de Corse, d'une durée de 12 semaines, organisée sur une période filée. Ainsi, pour l'année 2021-2022, le stage se déroule tous les lundis et mardis du 20 septembre 2021 au 19 avril 2022.

Comme pour le M1, la promotion est composée d'environ 50 étudiants, dont 30 élèves en parcours standard et 20 en parcours bilingue. Les étudiants sont en classe entière pour les enseignements communs, en deux groupes pour les enseignements spécifiques aux parcours et en quatre groupes pour les enseignements de langue.

Le master 1 et 2 MEEF 2nd degré spécialité Arts

Ce master prépare les étudiants au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) pour les matières artistiques : art plastique et musique.

La première année est essentiellement consacrée à la préparation du CAPES externe d'Arts plastiques.

Durant l'année de M2, l'accent est mis sur la formation professionnelle des lauréats, en alternance avec leur stage en établissement.

Ce master est calibré pour accueillir environ 10 étudiants en master 1 et 10 étudiants en master 2.



Le master 1 et 2 MEEF Pratiques & ingénierie de la formation (PIF) en formation initiale

Le master PIF parcours Innovation par le Développement, l'Échange et l'Accompagnement (IDEA) a pour objectif de répondre aux enjeux actuels du secteur de la formation initiale et continue.

Ce master débouche sur les métiers de formateur à destination de publics à besoins éducatifs particuliers, de concepteur de dispositifs et d'ingénierie de formation, de conseiller en formation, de formateur de formateurs, d'ingénieur en communication et médiation scientifique...

Ce master est calibré pour accueillir environ 10 étudiants en master 1 et 10 étudiants en master 2.

Les étudiants sont présents sur site 4 semaines dans l'année.

2.2.2 Le service Langue Corse

Le service de la Collectivité de Corse a pour mission de promouvoir la culture corse et notamment la culture linguistique à travers l'organisation d'activités éducatives : centre d'immersion linguistique pour les scolaires, appui aux projets de valorisation linguistique...

Le service soutient tous les acteurs intéressés à diffuser la langue et ceux qui veulent l'apprendre et l'utiliser.

Le service s'organise autour de deux pôles :

- formation à l'enseignement,
- diffusion sociétale.

2.2.3 La restauration assurée par la Ville d'Ajaccio

La restauration est assurée par la Ville. L'activité de restauration est divisée en deux missions différentes :

- la préparation des repas et le point de départ de la livraison cuisine pour les établissements de petite enfance d'Ajaccio (crèche),
- la réception de livraison et le service des repas pour les élèves de l'école Bonafedi (pas de préparation sur place).



2.3 La nature et limite des interventions

Travaux

Le projet concerne la réhabilitation des bâtiments A et B situés sur la parcelle.

Sur le plan fonctionnel :

- réorganisation fonctionnelle des locaux pour garantir de meilleures conditions de travail et d'apprentissage,

Sur le plan bâtiminaire :

- réhabilitation thermique des bâtiments,
- mise en accessibilité du site : de l'accès du site aux bâtiments, à l'intérieur des bâtiments.

Sous réserve d'une autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France et d'une étude structure, il est envisagé de relier les deux bâtiments afin de faciliter les flux inter-bâtiments et notamment entre l'administration de l'INSPE et les salles de cours et espaces de travail.

Le maître d'œuvre devra limiter les interventions sur les murs porteurs au strict minimum. Sous réserve d'une étude structure le permettant, des murs porteurs pourront éventuellement être démolis.

Des percements ou des élargissements d'ouverture pourront être envisagés en cas de nécessité, sous réserve de l'étude structure et de l'autorisation de l'ABF.

Limites de travaux

La villa et le logement de fonction du gardien sont hors opération. Le logement de fonction situé au R+2 du bâtiment A sera ré-utilisé au profit des espaces dédiés à l'administration de l'INSPE.

Le rez-de-chaussée de l'aile Est du bâtiment A est actuellement occupé par l'école Charles Bonafedi et a vocation à le rester. L'ensemble de l'enveloppe de l'aile Est fera partie de la réhabilitation thermique. Il ne sera l'objet ni de réhabilitation intérieure ni de la réorganisation fonctionnelle.

Le projet concerne l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment B. Le RDC ne sera l'objet ni de réhabilitation intérieure ni de la réorganisation fonctionnelle.

Il est envisagé de déplacer cette antenne de restauration hors site. Auquel cas, il sera envisagé d'y implanter un CROUS.

L'aménagement des espaces extérieurs n'est pas compris dans l'opération. Il fera l'objet d'une autre opération.

Aménagement fonctionnel et répartition des espaces

La répartition des espaces par niveau est fixée par le programme. Le maître d'œuvre doit se tenir à cette répartition qui fait suite à des arbitrages.

Il est prévu, au RDC du bâtiment A, d'accueillir potentiellement un partenaire qui n'est pas encore identifié. Les locaux seront donc aménagés de sorte à ce qu'un partenaire puisse s'y implanter de manière aisée : bureaux, salle de réunion...



2.4 L'établissement dans son site

2.4.1 Desserte, accès et stationnement

Desserte

Le site donne sur sa façade Sud sur la voie principale de desserte de la côte Sud d'Ajaccio, le boulevard Albert 1^{er}. Ce boulevard est passant et permet de joindre le centre d'Ajaccio aux îles Sanguinaires.

Une seconde voie dessert le site, par une servitude de passage, depuis la rue Adolphe Landry. Cette voie pourra accueillir la desserte pompier.

Accès au site

Accès piétons

Un accès principal : il concerne le personnel de l'INSPE et du Service langue corse, les étudiants et les visiteurs. Il est contrôlé par un portail. Il est fermé en dehors des heures d'ouverture.

Accès voitures

Quelques fonctions devront être desservies par un véhicule. Il n'y a qu'un accès voitures, situé au Nord-Est des bâtiments, via une servitude de passage derrière l'école Bonafedi. Cet accès concerne essentiellement les livraisons de denrées alimentaires et de matériel divers.

Les véhicules de secours devront également pénétrer dans l'établissement (véhicule de 16 T) via cet accès.

Stationnement

Il n'y a pas de stationnement prévu au sein de la parcelle. Des parkings publics existent à proximité, notamment au Sud, entre la mer et le site.

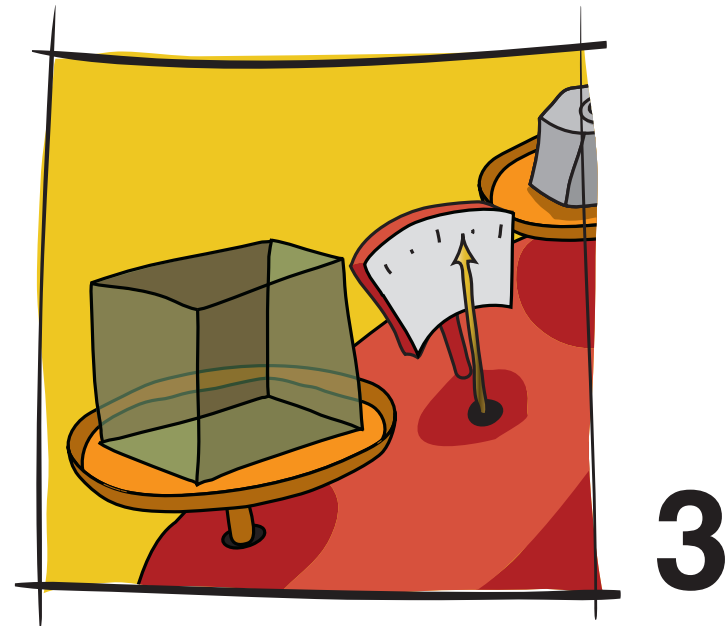
Dans la mesure où le projet ne crée pas de surface de plancher supplémentaire et que les bâtiments ne changent pas de destination (ERP), le projet n'est pas concerné par l'article 12 du PLU qui régit le stationnement.

2.4.2 Points de vigilance réglementaires

Le site fait partie des sites patrimoniaux remarquables de la ville d'Ajaccio. En conséquence, les travaux sont soumis à une autorisation préalable. Dans la majorité des cas, cette autorisation doit être accordée par l'Architecte des Bâtiments de France.

L'espace extérieur situé au Sud des bâtiments est classé en espaces boisés classés (EBC).





3

Données quantitatives et qualitatives



3.1 Préambule

Le fonctionnement attendu pour l'établissement, ses principales caractéristiques quantitatives et qualitatives sont expliquées selon quatre parties:

- le tableau récapitulatif des surfaces utiles,
- le schéma de fonctionnement,
- la description des fonctions,
- le tableau typologique des performances techniques.

L'approche programmatique est fonctionnelle, ainsi l'équipement est appréhendé en fonction, une fonction regroupant des activités concourant à un même objectif, par exemple l'ensemble des activités de l'administration. Il n'y a pas d'adéquation entre les notions d'espace et d'activités, une même activité peut s'exercer dans des espaces différents et un espace peut accueillir plusieurs types d'activités.

Le tableau récapitulatif des surfaces utiles

Ce tableau réunit, par unité fonctionnelle, les surfaces par type de locaux, en précisant pour chacun le nombre, la surface utile unitaire et la surface utile totale. La définition de la surface utile est donnée ci-après ; les circulations en sont exclues puisqu'elles dépendent de la conception du projet. Le nombre de sanitaires indiqué est un minimum à respecter, leur nombre dépendra de l'organisation des fonctions dans le projet global.

Le schéma général de fonctionnement

Il illustre les relations attendues (forte, aisée...) entre les différentes fonctions de l'équipement. Ce n'est en aucun cas

une projection spatiale, c'est une représentation des relations entre des fonctions.

La description des fonctions

Cette partie propose pour chaque fonction :

- une présentation de la fonction :
 - » les vocations et objectifs particuliers,
 - » les usagers : nombre et nature,
 - » les espaces,
 - » les contraintes et exigences spécifiques,
 - » l'organigramme des liaisons spatiales, illustration des relations spatiales souhaitées entre 2 espaces : proximité, communication directe...;
- une fiche fonctionnelle pour chaque espace, elle expose :
 - les données quantitatives : surface, usagers,
 - les activités abrités,
 - les relations avec les autres espaces de la fonction,
 - les contraintes et exigences spécifiques à l'espace,
 - l'équipement inclus dans le coût travaux,
 - l'équipement non inclus dans le coût travaux.

Dans le paragraphe dédié aux contraintes et exigences spécifiques d'un espace, la notion de « confort d'usage » relative à la lumière, l'acoustique, l'hygrométrie... est évoquée. Cette notion revêt une place importante, elle peut différer selon les espaces en fonction de l'activité, de la vocation. Elle est explicitée au chapitre « 4. Contraintes et exigences générales » et détaillée par type d'espace dans le tableau typologique des performances techniques (paragraphe 4.6). Quant un espace présente des caractéristiques spécifiques qui diffèrent du cadre de base du confort d'usage, il est indiqué



dans les fiches fonctionnelles par espace.

Les fiches typologiques techniques

Elles présentent les caractéristiques techniques en terme de performances attendues et spécifiques à un type d'espace, par exemple les bureaux, les salles de classe. Ces fiches sont complétées par le chapitre des contraintes et exigences techniques qui expose les diverses prescriptions générales qui s'appliquent à l'ensemble du projet que ce soit des dispositions techniques ou des niveaux de performances.

Elles sont incluses dans le volet 4 de ce document «contraintes et exigences générales».

3.2 Les surfaces

3.2.1 Présentation

Le tableau page suivante, propose par fonction, et pour chaque espace, la surface utile.

Les typologies d'espace et les surfaces ont été calibrées selon :

- les effectifs envisagés ;
- les caractéristiques spécifiques et les activités accueillies,
- les situations de référence,
- les besoins et attendus exprimés au cours de cette étude.

Une surface globale pour une fonction et sa répartition par espace sont proposées. Les surfaces ont été établies selon les besoins des activités abritées ; elles ont fait l'objet d'arbitrage et correspondent à un montant prévisionnel des travaux.

Dans le projet, il conviendra de respecter la surface globale mais aussi les répartitions par espace.

Il est rappelé que la notion de surface n'est pas suffisante pour déterminer l'habitabilité d'un espace, la proportion adaptée aux activités accueillies, l'absence d'obstacles visuels, l'emplacement des ouvertures... , sont autant de facteurs à prendre en compte.

Définition :

La surface utile

« surface nécessaire à l'exercice des activités définies dans le programme. C'est la somme des surfaces de planchers des locaux abritant des activités principales, des locaux annexes ou d'assistance des sanitaires et des locaux techniques, y compris les circulations internes de ces locaux et les emplacements des placards et équipements fixes.»

Les sanitaires sont comptabilisés en surface utile. Selon la morphologie du bâtiment le concepteur complétera leur nombre. Les circulations et locaux techniques d'étage sont inclus dans le rapport SP/SU ; ils dépendent aussi du parti architectural.

La surface plancher

« La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :



- 1° Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur
- 2° Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;
- 3° Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ;
- 4° Des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manoeuvres ;
- 5° Des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ;
- 6° Des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets ;
- (...)

L'indication pm : «pour mémoire» cible des espaces évoqués dans deux fonctions, le plus souvent des sanitaires. Ils sont alors notés pm dans l'une des deux pour ne pas être comptabilisés deux fois, ou des espaces ne faisant pas l'objet de surface utile car pris sur les circulations (attente) ou extérieur (hall livraison).

3.2.2 Principes de dimensionnement

Les principes de surface suivants représentent un niveau d'exigences à atteindre pour le confort des usagers. Ils ont

été testés et seront parfois ajustés dû aux contraintes bâti-mentaires.

Bureaux

Bureau 1 poste : 12 m².

Cette surface permet l'aménagement d'un espace confortable avec un poste de travail et des rangements.

Bureau 2 postes : 20 m².

Cette surface permet l'aménagement d'un espace confortable avec deux postes de travail et deux rangements.

Dès qu'un bureau accueille un usager supplémentaire, il est ajouté + 8 m².

Bureau avec atelier de travail : 18 m².

Cette surface permet l'aménagement d'un espace confortable avec un poste de travail, un espace de stockage pour le matériel (notamment informatique) et un établi permettant la réparation du matériel.

Les bureaux auront une profondeur maximale de 3,5 à 4 m.

Sanitaires

Sanitaires : 4,5 m² par sanitaire

Salles de cours

Ratio de 1,2 m² / étudiant et 10 m² pour l'enseignant :

- demi classe (25 étudiants) : 40 m²
- grande classe (50 étudiants) : 70 m²



3.2.3 Synthèse des surfaces

FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire	nbre espaces	SU totale (m ²)	Bâtiment	Niveau
Espaces bâtis						
A Administration						
A1	INSPE					
Locaux administratifs						
A1.1	Bureau Direction	16	1	16	A	R+1
A1.2	Bureau Secrétariat (2 postes)	20	1	20	A	R+1
A1.3	Bureau Chargé de mission (2 postes)	20	1	20	A	R+1
A1.4	Bureau informatique - avec atelier de travail	18	1	18	A	R+1
A1.5	Bureau DPLP (1 poste)	12	1	12	A	R+1
A1.6	Musée	30	1	30	A	R+1
A1.7	Local technique informatique	4	1	4	A	R+1
A1.8	Réserve fournitures	12	1	12	A	R+1 ou R+2
A1.9	Archives	31	1	31	A	R+1 ou R+2
A1.10	Espace reprographie	2	1	2	A	R+1
A1.11	Salle de visioconférence	65	1	65	A	R+1 ou R+2
Locaux des enseignants						
A1.12	Salle des professeurs	35	1	35	A	R+1
A1.13	Bureau professeur (2 postes)	20	1	20	B	R+1
Espaces de vie du personnel						
A1.14	Salle de repos INSPE - avec office	25	1	25	A	R+1
A1.15	Salle des agents d'entretien et maintenance	20	1	20	A	R+1
A1.16	Sanitaires	5	3	45	A	R+1
sous total				375		



FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire	nbre espaces	SU totale (m ²)	Bâtiment	Niveau
A2	Service langue corse					
A2.1	Bureau Direction (1 poste)	16	1	16	A	R+2
A2.2	Bureau chef de service (1 poste)	12	2	16	A	R+2
A2.3	Bureau secrétariat et mission administrative (2 postes)	20	1	20	A	R+2
A2.4	Bureau chargé de mission (2 postes) - formation à l'enseignement	20	1	20	A	R+2
A2.5	Bureau chargés de mission (2 postes) - diffusion sociétale	20	1	20	A	R+2
A2.6	Salle de réunion	28	1	30	A	R+2
A2.7	Archives	10	1	10	A	R+2
A2.8	Espace reprographie	2	1	2	A	R+2
A2.9	Sanitaires	15	1	15	A	R+2
A2.10	Salle de repos service langue corse - avec office	25	1	25	A	R+2 ou RDC
	sous total			174		
A3	Partenaire (non défini)					
A3.1	Bureau 1 poste	12	3	36	A	RDC
A3.2	Bureau 2 postes	20	3	60	A	RDC
A3.3	Stockage / archives	26	1	26	A	RDC
	sous total			122		
	Total A			671		



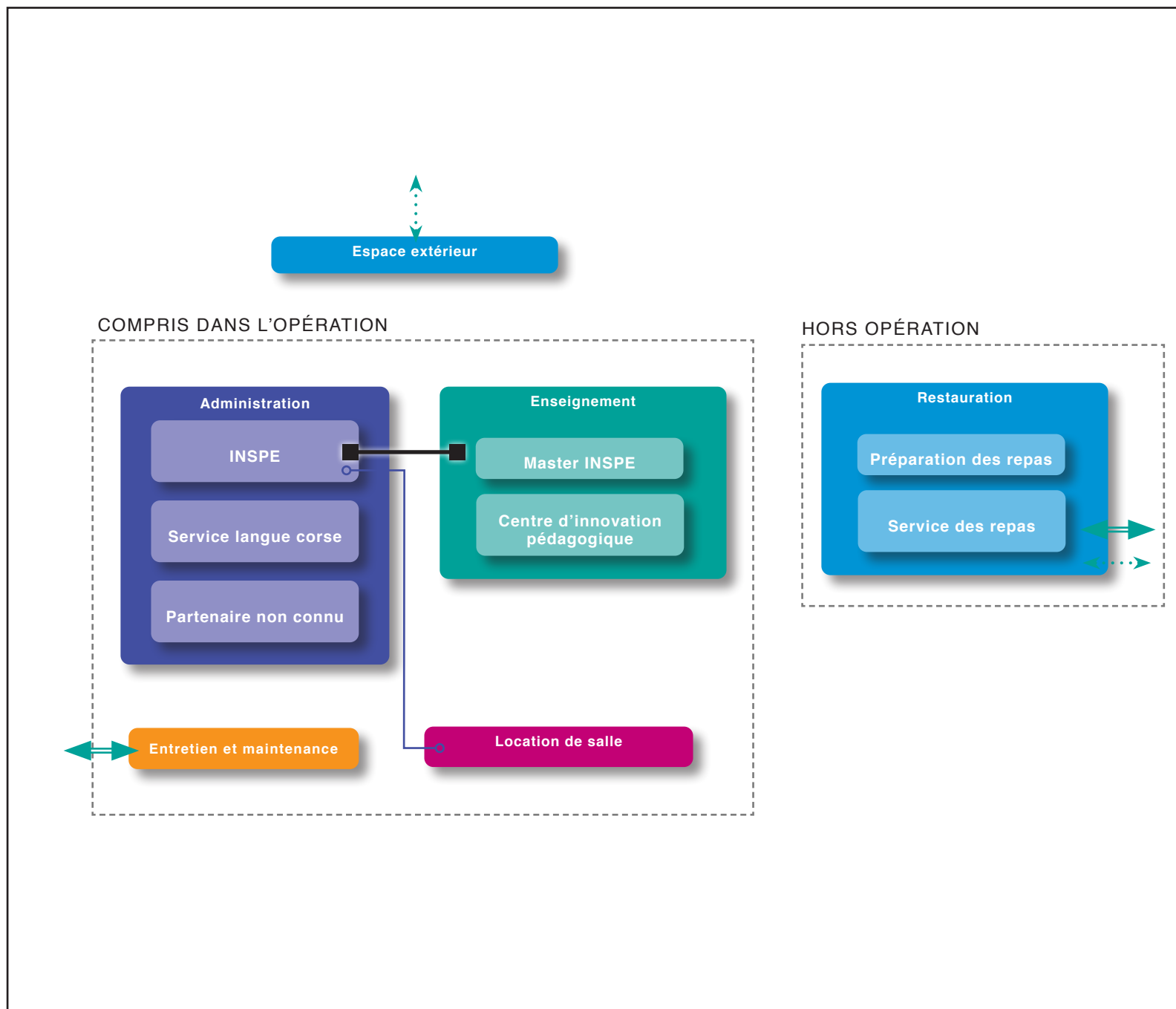
FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire	nbre espaces	SU totale (m ²)	Bâtiment	Niveau
B Enseignement						
B1	INSPE - Master					
B1.1	Salle de cours demi classe	40	3	120	B	R+1
B1.2	Salle de cours grande classe	70	3	210	B	R+1
B1.3	Bibliothèque	60	1	60	A	RDC
B1.4	Salle de repas étudiants	40	1	40	A	RDC
B1.5	Sanitaires	15	1	15	B	R+1
	sous total			445		
B2	INSPE - Centre d'innovation pédagogique					
B2.1	Espace de coworking	65	1	65	A	R+2
B2.2	Salle d'application	50	1	50	B	R+2
B2.3	Laboratoire de langues	35	1	35	B	R+2
B2.4	Salle informatique	50	1	50	B	R+2
B2.5	Salle musique / arts plastiques	50	1	50	B	R+2
B2.6	Learning lab	25	1	25	B	R+2
B2.7	Salle formation à distance	25	1	25	B	R+2
B2.8	Stockage	20	1	20	A	R+2
B2.9	Sanitaires	15	1	15	B	R+2
	sous total			335		
Total B				780		
C Location de salle						
C1	Salle de location - moyenne	45	1	45	B	R+3
C2	Salle de location - grande	70	2	140	B	R+3
C3	Salle de location - petite	20	1	20	B	R+3
C4	Sanitaires	15	1	15	B	R+3
C5	Stockage	20	1	20	B	R+3
Total C				240		










FONCTIONS / ESPACES		SU unitaire	nbre espaces	SU totale (m ²)	Bâtiment	Niveau
D Maintenance						
D1	Locaux techniques et autres					
	Chaufferie	43	1	43		
	Cuve à mazout	20	1	20		
D1.1	Atelier espaces verts / outils	18	1	18		
D1.2	Local entretien	7	2	14	A et B	RDC
D1.3	Stockage	13	1	13	A	RDC
D1.4	Local poubelles	4	1	4	A	RDC
	sous total			112		
	Locaux techniques et autres					
	Passerelle (abritée)	30	1	30		
	sous total			30		
	Total D			142		
Total Espaces bâtis				2 111		



3.3 Le schéma de fonctionnement



Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Schéma de fonctionnement	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Fonction
	Sous fonction
	Relation forte
	Relation aisée
	Accès piétons
	Accès véhicules

3 Données qualitatives et quantitatives

3.4 Présentation des fonctions

Rappels : chaque fonction fait l'objet d'une approche distincte :

- une présentation de la fonction :
 - les vocations et objectifs particuliers,
 - les usagers : nombre et nature,
 - les rythmes spécifiques,
 - les espaces,
 - les contraintes et exigences spécifiques,
 - l'organigramme des liaisons spatiales, illustration des relations spatiales souhaitées entre 2 espaces : proximité, communication directe... ;
- une fiche fonctionnelle pour chaque espace expose :
 - les données quantitatives : surface, usagers,
 - les activités abrités,
 - les relations avec les autres espaces de la fonction,
 - les contraintes et exigences spécifiques à l'espace,
 - l'équipement inclus dans l'opération,
 - l'équipement non inclus dans l'opération.

Deux codes sont associés à chaque espace, le 1^{er}, de type A.1 qui renvoie au tableau récapitulatif des surfaces, le 2nd de type 1.1 qui est repris dans les fiches techniques typologiques.

Les différentes fonctions sont présentées dans l'ordre suivant :

- **A. l'Administration,**

- l'INSPE
- le service langue corse
- Partenaire

- **B. l'enseignement,**

- l'INSPE - Master
- l'INSPE - Centre d'innovation pédagogique

- **C. la location de salle**

- **D. la maintenance.**



3.4.1 Administration INSPE

Vocations et objectifs particuliers

Cette fonction regroupe l'ensemble des espaces dédiés à l'administration de l'INSPE. L'administration recouvre 4 missions principales :

- organiser la vie pédagogique et administrative pour le bon fonctionnement de l'INSPE,
- recevoir les étudiants et enseignants pour les questionnements administratifs,
- promouvoir le patrimoine de l'INSPE - ancienne École Normale de Corse (histoire, anciens ouvrages, matériels scientifiques...), notamment lors d'événements particuliers,
- gérer la location de salles.

Cette fonction abrite des activités de travail, de stockage, d'archivage, de détente du personnel et aussi de valorisation des missions et de l'histoire de l'INSPE.

Usagers

- Personnel de l'INSPE : 7
 - » Direction : 5 personnes
 - » Service informatique : 1 personne
 - » Direction du Patrimoine, de la Logistique et de la Prévention de l'Université de Corse (DPLP) : 1 personne (2j/sem)
- Public : étudiants, éventuels visiteurs (rarement)

Rythmes

L'administration suit le rythme général de l'INSPE, toutefois elle doit être accessible au personnel qui y travaille hors temps d'enseignement.

Principales relations

L'administration de l'INSPE est en relation forte avec l'enseignement des master MEEF et en relation aisée avec la location.

Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	Bâtiment
Locaux administratifs			
A1.1	Bureau direction	16	A - R+1
A1.2	Bureau secrétariat	20	A - R+1
A1.3	Bureau chargé de mission	20	A - R+1
A1.4	Bureau informatique	18	A - R+1
A1.5	Bureau DPLP	12	A - R+1
A1.6	Musée	30	A - R+1
A1.7	Local technique informatique	4	A - R+1



A1.8	Réserve fournitures	12	A - R+1 ou R+2
A1.9	Archives	31	A - R+1 ou R+2
A1.10	Espace reprographie	2	A - R+1
A1.11	Salle de réunion - visioconférence	65	A - R+1 ou R+2
Locaux des enseignants			
A1.12	Salle des professeurs	35	A - R+1
A1.13	Bureau professeur	20	B - R+1
Espaces de vie du personnel			
A1.14	Salle de repos INSPE	25	A - R+1
A1.15	Salle des agents	20	A - R+1
A1.16	Sanitaires	15	A - R+1
Sous-total		375	

Contraintes de fonctionnement

Ces espaces doivent être chaleureux, conviviaux et suffisamment lisibles et accessibles pour le personnel comme pour les étudiants, enseignants et autres visiteurs éventuels. Ils devront être annoncés dès le hall d'entrée avec un travail de signalétique important.

Les bureaux de l'administration bénéficieront d'un traitement acoustique adapté afin que la confidentialité des conversations soit préservée.

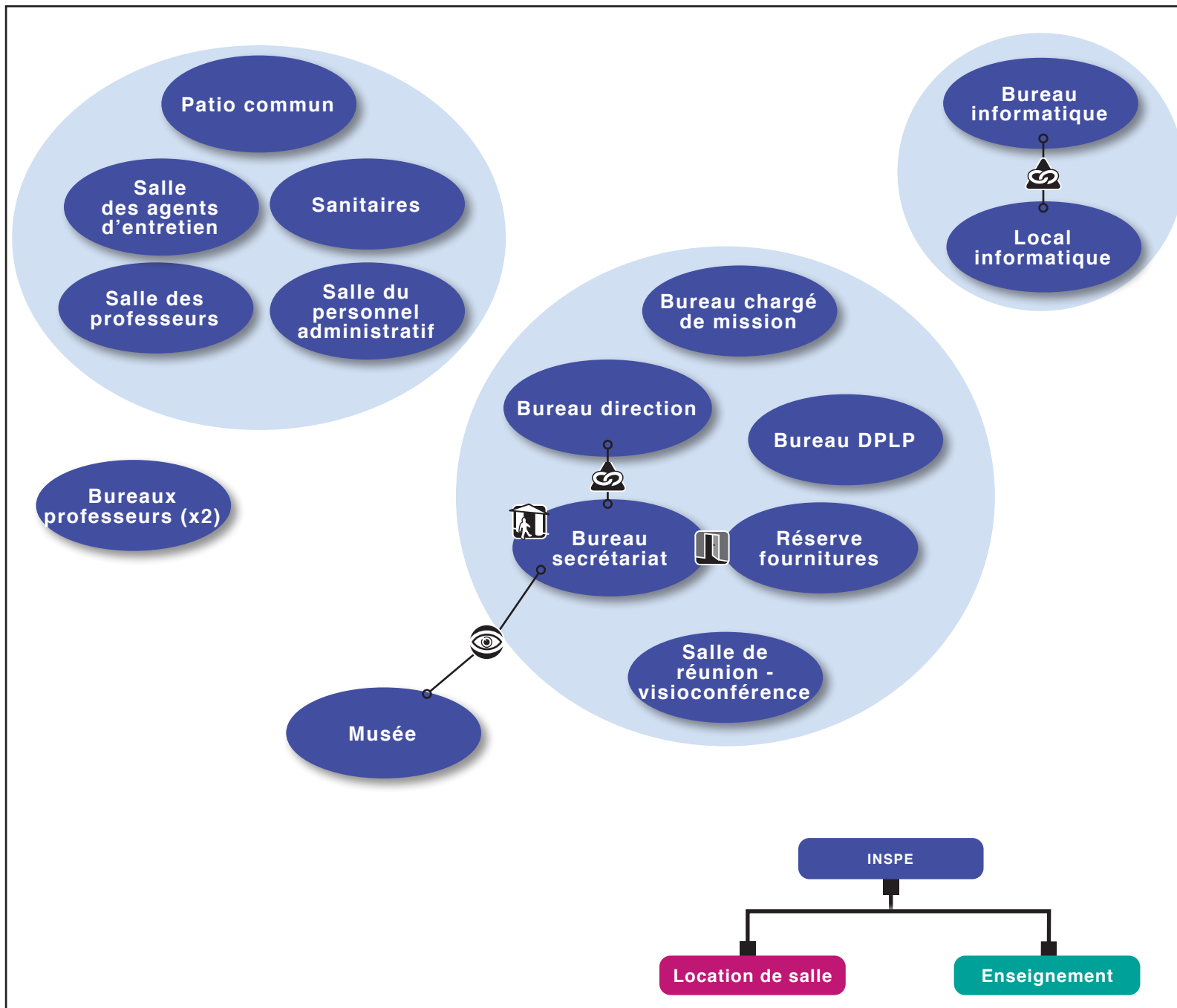
La salle d'exposition «musée» des archives de l'INSPE sera traitée dans sa lisibilité.

Contraintes et exigences particulières

Localisation

L'administration sera regroupée et lisible. Elle a une position stratégique, au R+1 du bâtiment A.





Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Administration - INSPE	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Zone
	Espace
	Entité Spatiale
	Entité d'une autre fonction
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Bureau Direction (1/2)

Code espace

A1.1

Code techn.



Données quantitatives

surface	16 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	-



Activités

- travail administratif et de gestion du directeur de l'INSPE
- organisation de réunions internes, gestion des relations extérieures, accueil des éventuels visiteurs,



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau du secrétariat



Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- réception dans des conditions satisfaisantes : intimité des échanges
- aménagement rationnel d'une zone de travail et d'un espace réunion
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m
- plusieurs possibilités d'aménagement du bureau

Bureau de direction (2/2)

Code espace

A1.1

Code techn.



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml



Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique
- 1 espace réunion pour 3/4 personnes
- armoire blindée intégrée : sujet d'examens, documents confidentiels...



Bureau secrétariat

Code espace **A1.2** Code techn.

Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
nombre usagers	2
	-

Activités

- accueil et réception des étudiants, des enseignants et des visiteurs
- gestion des appels téléphoniques
- gestion de la scolarité et du calendrier

Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau direction

Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- lisibilité de la localisation (travail sur la signalétique au RDC)
- visibilité sur les circulations afin de permettre le contrôle des visiteurs
- aménagement rationnel de deux postes de travail, adaptabilité de l'espace
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m

Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml

Équipements hors coûts travaux

- 2 postes informatiques
- 2 mobiliers de bureau

Bureau chargés de mission

Code espace **A1.3** Code techn.

Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
nombre usagers	2
	-

Activités

- chargés de mission ingénierie pédagogique
- travail administratif et de gestion

Relations spatiales

- proximité avec les autres bureaux de l'administration

Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- aménagement rationnel de deux postes de travail, adaptabilité de l'espace
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m

Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml

Équipements hors coûts travaux

- 2 postes informatiques



Bureau informatique (dont atelier)

Code espace

A1.4

Code techn.



Données quantitatives

surface	18 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	1
usagers	



Activités

- gestion informatique de l'INSPE : logiciels, réseaux...
- travail de suivi et de réparation des outils informatiques : petit entretien et maintenance
- stockage temporaire d'éléments informatiques



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le local technique informatique (serveur)



Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- aménagement de 3 zones : bureau, atelier avec un plan de travail et stockage
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans et sur le plan de travail, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés et sécurisés avec portes coulissantes pour matériel informatique sensible
- un plan de travail de prof 0,80 m x 1,8 ml



Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique

Bureau DPLP

Code espace

A1.5

Code techn.



Données quantitatives

surface	12 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	1
usagers	-



Activités

- activité temporaire : 2j par semaine
- travail administratif et de gestion sur le patrimoine et la logistique



Relations spatiales

- dans le même ensemble que les autres bureaux de l'administration



Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml




Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique
- 1 mobilier de bureau




Musée


Code espace **A1.6** Code techn.


Données quantitatives


	surface	30 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	1
	personnel	-
	usagers	-


Activités


- espace d'exposition et de valorisation des archives de l'INSPE à la manière d'une salle de classe «type» : tables et chaises anciennes, registres et objets anciennement utilisés, tableau...
- espace type «cabinet de curiosité» (éléments exposés déjà identifiés)
- espace ouvert au public et notamment pour des événements particuliers (journée du patrimoine...)


Relations spatiales


- relation visuelle avec le secrétariat


Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- lisibilité de la localisation
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante


Équipements inclus dans le coût travaux

- système d'accrochage et d'affichage


Équipements hors coûts travaux

- anciens bureaux et chaises
- tableaux
- rangement / étagère d'exposition

Local technique informatique

Code espace **A1.7** Code techn.


Données quantitatives

	surface	4 m ²
	hauteur sous plafond	m mini
	nombre	1
	personnel	-
	usagers	-


Activités

- local serveur
- centralisation du réseau informatique


Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau informatique
- accès depuis les circulations


Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- accès réservé et sécurisé
- protection des incendies
- hygrométrie : 50 % fixe
- température : 18 à 24°C maxi
- local climatisé
- sans lumière naturelle


Équipements inclus dans le coût travaux

- néant


Équipements hors coûts travaux

- 1 baie avec serveur (baie actuelle : prof. 80cm ; larg. 80 cm ; haut. 207 cm)



Réserve fournitures

Code espace **A1.8** Code techn.

Données quantitatives	
surface	12 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-

Activités

- stockage de fournitures (papiers, stylos...) en lien avec les activités pédagogiques de l'INSPE

Relations spatiales

- communication directe avec le bureau secrétariat

Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+1 du bâtiment A
- accès réservé et sécurisé
- lumière naturelle non-obligatoire
- morphologie adaptée pour optimiser les capacités de rangement

Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement du matériel toute hauteur 6 rayons : Prof. = 0,35 m - 10 ml

Équipements hors coûts travaux

- néant

Archives

Code espace **A1.9** Code techn.

Données quantitatives	
surface	31 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-

Activités

- stockage des archives de la comptabilité, relatives à la scolarité et à l'administration

Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces de direction et de gestion

Contraintes et exigences particulières

- morphologie adaptée pour optimiser le rangement
- lumière naturelle non-obligatoire
- accès réservé
- ventilation adaptée

Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement du matériel toute hauteur 6 rayons avec travées centrales : Prof. = 0,35 m - 16 ml

Équipements hors coûts travaux

- néant



Espace reprographie

Code espace **A1.10** Code techn.

Données quantitatives

surface	2 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	-

Activités

- photocopies et impressions réservées au personnel du service

Relations spatiales

- accès aisé pour l'ensemble du personnel et en particulier le secrétariat

Contraintes et exigences particulières

- espace et morphologie adapté à l'usage : photocopie, stockage relais de papier et triage des documents
- espace non fermé et identifié
- acoustique adaptée, ne doit pas perturber les espaces attenants
- évacuation chaleur et extraction d'air adapté
- ventilation

Équipements inclus dans le coût travaux

- plan de travail pour l'assemblage des documents (1,5 ml)
- rangement pour les consommables sous plan de travail

Équipements hors coûts travaux

- 1 photocopieur multi-fonctions

Salle de réunion - visioconférence

Code espace **A1.11** Code techn.

Données quantitatives

surface	65 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	-

Activités

- destiné aux réunions internes à l'INSPE ou à la location pour des séminaires ou rencontres de chercheurs

Relations spatiales

- dans l'ensemble de l'administration

Contraintes et exigences particulières

- lisibilité de sa localisation
- confort d'usage et en particulier lumière naturelle et artificielle, acoustique favorisant la qualité de l'écoute, qualité des vues sur l'extérieur
- plusieurs organisations possibles
- occultation possible pour projection, prévoir plusieurs modalités d'éclairage artificiel (prise de note durant une projection...)

Équipements inclus dans le coût travaux

- écran rétractable, panneaux pour l'affichage
- sonorisation avec deux hauts parleurs
- vidéo-projecteur fixé au plafond
- système d'occultation
- possibilité d'affichage

Équipements hors coûts travaux

- mobilier modulable (tables et chaises)



Salle des professeurs

Code espace

A1.12

Code techn.



Données quantitatives

surface	35 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	10
usagers	-



Activités

- espace affecté aux enseignants
- lieu de transmission des informations inter-enseignants ou étudiants-enseignants
- organisation de petites réunions
- espace de travail pour les enseignants : photocopies, préparation de cours...
- lieu de détente des enseignants



Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces d'enseignement et les bureaux professeurs



Contraintes et exigences particulières

- accès réservé
- confort d'usage
- traitement des conflits d'usage potentiels : besoin de calme, d'espace de concentration mais également d'espace d'échanges
- comprend un espace photocopie adapté : stockage relais de papier et triage des documents



Équipements inclus dans le coût travaux

- panneaux d'affichage
- 10 casiers fermés à clef munis d'une fente pour chaque enseignant (haut. 0,2 m ; prof. 0,4 m ; larg. 0,3 m)



Équipements hors coûts travaux

- tables, chaises

Bureau professeur

Code espace

A1.13

Code techn.



Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	2
usagers	-



Activités

- espace affecté aux enseignants
- lieu de travail des enseignants
- lieu d'entretien individuel enseignant-étudiants



Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces d'enseignement et la salle des enseignants



Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml



Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique



Salle de repos du personnel administratif

Code espace **A1.14** Code techn.

Données quantitatives

surface	25 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	6/7
	-

Activités

- espace affecté au personnel administratif de l'INSPE : 6/7 personnes
- lieu de repas et de détente

Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces d'administration

Contraintes et exigences particulières

- espace de détente convivial pour discuter, se détendre
- coin détente confortable : fauteuils...
- lumière naturelle et acoustique soignée
- office de stockage et réchauffage des repas

Équipements inclus dans le coût travaux

- comptoir cuisine : 3 ml avec placards intégrés comprenant 1 évier double EC/EF + égouttoir avec paillasse, rangements intégrés et fermés dessous portes coulissantes
- réfrigérateur, four
- petit électroménager : fontaine à eau, machine à café, etc.

Équipements hors coûts travaux

- fauteuils, chaises, tables

Salle des agents d'entretien et de maintenance

Code espace **A1.15** Code techn.

Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	3
	-

Activités

- espace affecté aux agents d'entretien et de maintenance pour déposer leurs effets personnels : 3/4 agents
- lieu de repas et de détente
- lieu de change

Relations spatiales

- dans l'ensemble de l'administration

Contraintes et exigences particulières

- espace de détente convivial pour discuter, se détendre
- coin détente confortable : fauteuils...
- lumière naturelle et acoustique soignée
- office de stockage et réchauffage des repas

Équipements inclus dans le coût travaux

- 4 casiers fermés à clef pour chaque agent (haut. 1.85 m ; prof. 0,45 m ; larg. 0,3 m)
- comptoir cuisine : 3 ml avec placards intégrés comprenant 1 évier double EC/EF + égouttoir avec paillasse, rangements intégrés et fermés dessous portes coulissantes
- réfrigérateur, four
- petit électroménager : fontaine à eau, machine à café, etc.


Équipements hors coûts travaux

- fauteuils, chaises, tables




Sanitaires


Code espace **A1.16**
Code techn.

 **Données quantitatives**


surface	5 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	3
personnel usagers	-

 **Activités**


- destinés au personnel et aux visiteurs éventuels

 **Relations spatiales**


- accès aisé depuis les espaces administration INSPE

 **Contraintes et exigences particulières**

- conformité avec la réglementation PMR
- traitement de qualité, incitant au respect des lieux
- lumière naturelle 1er jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- hygiène rigoureuse et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- 1 cuvette à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau double bouton, 1 lavabo, 1 dévidoir
- 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains non électrique et 1 dévidoir métallique fermant à clé
- patère intérieure aux portes
- siphon de sol
- distribution et robinetterie encastrées
- eau froide

 **Équipements hors coûts travaux**

- néant



3.4.2 Service langue Corse

Vocations et objectifs particuliers

Le service de la Collectivité de Corse a pour mission de promouvoir la culture corse et notamment la langue corse avec l'organisation d'activités éducatives : centre d'immersion linguistique pour les scolaire, appui aux projets de valorisation linguistique...

Le service soutient tous les acteurs intéressés à diffuser et promouvoir la langue corse à ceux qui veulent l'apprendre et l'utiliser.

Le service s'organise autour de deux pôles :

- formation à l'enseignement : organisation de formations pour enseignants (formations qui se déroulent hors site),
- diffusion sociétale : production de ressources.

Usagers

- Personnels du service langue corse : 10 personnes
- Éventuellement des partenaires pour des réunions organisées

Rythmes

Le service langue corse exerce quotidiennement ses missions dans ses locaux aux horaires classiques de bureau.

Principales relations

Le service fonctionne comme une entité indépendante des autres fonctions de l'INSPE et doit pouvoir accéder et sortir du bâtiment facilement.

Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	Bâtiment
A2.1	Bureau direction	16	A - R+2
A2.2	Bureau chef de service	12	A - R+2
A2.3	Bureau secrétariat et mission administrative	20	A - R+2
A2.4 A2.5	Bureau chargé de mission (x2)	2x20	A - R+2
A2.6	Salle de réunion	28	A - R+2
A2.7	Archives	10	A - R+2
A2.8	Espace reprographie	2	A - R+2
A2.9	Sanitaires	15	A - R+2
A2.10	Salle de repos service langue corse	25	A - RDC ou R+2
Sous-total		187	



Contraintes et exigences particulières

Localisation

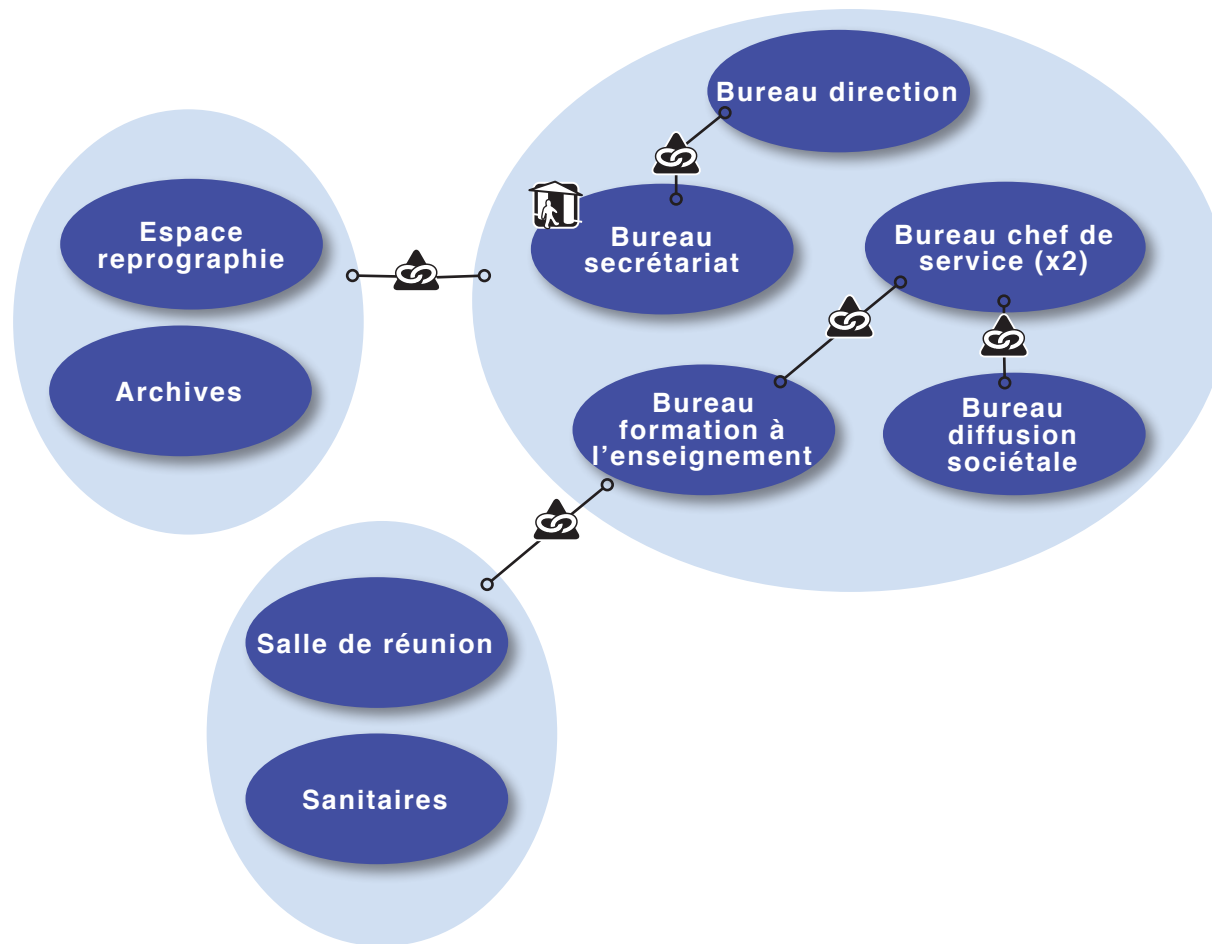
Le service langue corse sera localisé au R+2 du bâtiment A.

Contraintes fonctionnelles







Ces espaces doivent être chaleureux, conviviaux et suffisamment lisibles et accessibles pour le personnel et autres visiteurs éventuels. Ils devront être lisibles dès le hall d'entrée avec un travail de signalétique.

Les bureaux bénéficieront d'un traitement acoustique adapté afin que la confidentialité des conversations soit préservée.





Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Administration - service langue corse	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Zone
	Espace
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Bureau Direction (1/2)

Code espace

A2.1

Code techn.



Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre personnel	1
usagers	-



Activités

- travail administratif et de gestion du service langue corse
- organisation de réunions internes, gestion des relations extérieures, accueil des éventuels visiteurs,



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau du secrétariat



Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- réception dans des conditions satisfaisantes : intimité des échanges
- aménagement rationnel d'une zone de travail et d'un espace réunion
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m

Bureau de direction (2/2)

Code espace

A2.1

Code techn.



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml



Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique
- 1 espace réunion pour 3/4 personnes
- armoire sécurisée intégrée : sujet d'exams, documents confidentiels...



Bureau chef de service

Code espace

A2.2

Code techn.



Données quantitatives

surface	12 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	2
personnel	1
usagers	-



Activités

- chef de service diffusion sociétale et chef de service formation à l'enseignement
- travail administratif et de gestion
- réception ponctuelle de visiteurs extérieurs



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec les bureaux de chargé de mission



Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- aménagement rationnel d'une zone de travail et d'un espace réunion (2/3 personnes)
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml



Équipements hors coûts travaux

- 1 poste informatique
- 1 mobilier de bureau

Bureau secrétariat

Code espace

A2.3

Code techn.



Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	2
usagers	-



Activités

- accueil et réception des visiteurs éventuels
- gestion des appels téléphoniques
- gestion administrative, plannings



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le bureau direction



Contraintes et exigences particulières

- lisibilité de la localisation (travail sur la signalétique au RDC)
- visibilité sur les circulations afin de permettre le contrôle des visiteurs
- aménagement rationnel de deux postes de travail, adaptabilité de l'espace
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m



Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml




Équipements hors coûts travaux

- 2 postes informatiques
- 2 mobiliers de bureau




Bureau chargé de mission


Code espace **A2.4** Code techn.

 **Données quantitatives**


	surface	20 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	2
	personnel	2
	usagers	-

 **Activités**


- chargés de mission dans les services diffusion sociétale et service formation à l'enseignement
- travail de production de ressources et de chargé de mission (organisation de projet,...)

 **Relations spatiales**


- proximité obligatoire avec les bureaux de chef de service

 **Contraintes et exigences particulières**

- aménagement rationnel de deux postes de travail, adaptabilité de l'espace
- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m

 **Équipements inclus dans le coût travaux**


- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml

 **Équipements hors coûts travaux**


- 2 postes informatiques
- 2 mobiliers de bureau

Salle de réunion


Code espace **A2.6** Code techn.

 **Données quantitatives**


	surface	28 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	1
	personnel	-
	capacité	10 personnes

 **Activités**


- réunion interne de l'administration, réunion avec partenaires externes...
- accueil éventuel de personnes de l'extérieur
- peut être utilisé par l'INSPE

 **Relations spatiales**


- accès aisé depuis l'administration du service langue corse

 **Contraintes et exigences particulières**

- lisibilité de la localisation
- confort d'usage et en particulier lumière naturelle et artificielle, acoustique favorisant la qualité de l'écoute, qualité des vues sur l'extérieur
- plusieurs organisations possibles
- occultation possible pour projection, prévoir plusieurs modalités d'éclairage artificiel (prise de note durant une projection...)
- morphologie adaptée à l'activité

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- écran rétractable, panneaux pour l'affichage
- sonorisation avec deux hauts parleurs
- attache du vidéo-projecteur fixé au plafond
- système d'occultation
- possibilité d'affichage
- prises le long du mur (1 prise par personne)


 **Équipements hors coûts travaux**

- mobilier modulable (tables et chaises)
- vidéo-projecteur




Archives


Code espace **A2.7** Code techn.


Données quantitatives


surface	10 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-


Activités

- stockage des archives du service langue corse


Relations spatiales


- accès aisé depuis les espaces de direction et de gestion


Contraintes et exigences particulières

- morphologie adaptée pour optimiser le rangement
- lumière naturelle non-obligatoire
- local réservé
- ventilation adaptée


Équipements inclus dans le coût travaux


- étagères de rangement du matériel toute hauteur 6 rayons : Prof. = 0,35 m - 8 ml


Équipements hors coûts travaux


- néant

Espace reprographie


Code espace **A2.8** Code techn.


Données quantitatives


surface	2 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-


Activités


- photocopies et impressions réservées au personnel du service


Relations spatiales


- accès aisé pour l'ensemble du personnel et en particulier le secrétariat


Contraintes et exigences particulières

- espace et morphologie adapté à l'usage : photocopie, stockage relais de papier et triage des documents
- espace non fermé et identifié
- acoustique adaptée, ne doit pas perturber les espaces attenants
- évacuation chaleur et extraction d'air adapté
- ventilation


Équipements inclus dans le coût travaux

- plan de travail pour l'assemblage des documents (1,5 ml)
- rangement pour les consommables sous plan de travail


Équipements hors coûts travaux

- 1 photocopieur multi-fonctions



Sanitaires

Code espace **A2.9** Code techn.

Données quantitatives

surface	5	m ²
hauteur sous plafond	-	
nombre	3	
personnel	-	
usagers	-	

Activités

- destinés au personnel et aux visiteurs éventuels

Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces administration INSPE

Contraintes et exigences particulières

- conformité avec la réglementation PMR
- traitement de qualité, incitant au respect des lieux
- lumière naturelle 1er jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- hygiène rigoureuse et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée

Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 cuvette à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau double bouton, 1 lavabo et 1 dévidoir
- 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains non électrique et 1 dévidoir métallique fermant à clé
- patère intérieure aux portes
- siphon de sol
- distribution et robinetterie encastrées
- eau froide

Équipements hors coûts travaux

- néant

Salle de repos service langue corse

Code espace **A2.10** Code techn.

Données quantitatives

surface	25	m ²
hauteur sous plafond	-	
nombre	1	
personnel	10	
usagers	-	

Activités

- espace affecté au personnel service langue corse : 10 personnes
- lieu de repas et de détente

Relations spatiales

-

Contraintes et exigences particulières

- espace de détente convivial pour discuter, se détendre
- coin détente confortable : fauteuils...
- lumière naturelle et acoustique soignée
- office de stockage et réchauffage des repas

Équipements inclus dans le coût travaux

- comptoir cuisine : 3 ml avec placards intégrés comprenant 1 évier double EC/EF + égouttoir avec paillasson, rangements intégrés et fermés dessous portes coulissantes
- réfrigérateur, four
- petit électroménager : fontaine à eau, machine à café, etc.

Équipements hors coûts travaux

- fauteuils, chaises, tables



3.4.3 Partenaire

Vocations et objectifs particuliers

Cette fonction regroupe les espaces qui pourront éventuellement être loués à un partenaire pour des fonctions administratives dans le domaine de la promotion de la langue corse ou de l'enseignement.

Usagers

- Public : néant
- Personnel : partenaire à identifier, personnel d'entretien

Rythmes

Missions quotidiennes aux horaires classiques de bureau.

Principales relations


Cette entité pourra fonctionner de manière indépendante des autres entités.

Code	Espace	SU (m ²)	Bâtiment
A3.1	Bureau 1 poste	12 x 3	A - RDC
A3.2	Bureau 2 postes	20 x 3	A - RDC
A3.3	Archives / stockage	26	A - RDC
Sous-total		122	




Bureau 1 poste


Code espace **A3.1** Code techn.


Données quantitatives


	surface	12 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	3
	personnel	1
	usagers	-


Activités


- travail de gestion de projets, travail administratif...


Relations spatiales


- néant


Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- aménagement rationnel d'une zone de travail
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m


Équipements inclus dans le coût travaux


- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml


Équipements hors coûts travaux


- 1 poste informatique
- 1 mobilier de bureau

Bureau 2 postes


Code espace **A3.2** Code techn.


Données quantitatives


	surface	20 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	3
	personnel	2
	usagers	-


Activités


- travail de gestion de projets, travail administratif...


Relations spatiales


- néant


Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage en particulier lumière naturelle satisfaisante au poste de travail avec absence de reflet sur les écrans, isolation acoustique et correction traitées de façon à garantir la confidentialité des échanges
- aménagement rationnel d'une zone de travail
- bureau en profondeur prohibé : profondeur maximale de 3,5 à 4 m


Équipements inclus dans le coût travaux

- rangements intégrés fermés avec portes coulissantes : 5 rayons de prof 0,35 x 1,5 ml


Équipements hors coûts travaux

- 2 postes informatiques
- 2 mobiliers de bureau



3.4.4 INSPE - master

Vocations et objectifs particuliers

Cette fonction regroupe toutes les activités directement liées à l'enseignement des masters : cours, recherches, documentation...

Les enseignements sont différents selon les filières mais ils ne nécessitent pas de matériels spécifiques.

La taille des groupes peut également changer selon les enseignements. Ainsi, dans les master MEEF 1 et 2, les étudiants sont en classe entière pour les enseignements communs, en deux groupes pour les enseignements spécifiques aux parcours et en quatre groupes pour les enseignements de langue.

Usagers

- Public : 140 étudiants
 - » Master 1 MEEF 1^{er} degré : 50 étudiants dont 30 élèves en parcours standard et 20 en parcours bilingue.
 - » Master 2 MEEF 1^{er} degré : 50 étudiants dont 30 élèves en parcours standard et 20 en parcours bilingue.
 - » Master 1 MEEF PIF : 10 étudiants
 - » Master 2 MEEF PIF : 10 étudiants
 - » Master 1 MEEF 2nd degré spécialité arts : 10 étudiants

» Master 2 MEEF PIF 2nd degré spécialité arts : 10 étudiants

- Personnel : 10 enseignants

Rythmes

Les rythmes sont différents selon les filières.

- Master MEEF 1 (1^{er} et 2nd degré) :
 - . présents sur site du mardi au vendredi
 - . stage les lundis + période fixe (janvier et mars)
- Master MEEF 2 (1^{er} et 2nd degré) :
 - . présents sur site du mercredi au vendredi
 - . stage les lundis + période fixe (janvier et mars)
- Master MEEF PIF (1 et 2) :
 - . présents sur site 4 semaines / an

Donc mercredi au vendredi : 60 élèves
 mardi : 120 élèves
 et ponctuellement, au maximum : 140 élèves

Principales relations

La fonction est en relation forte avec l'administration de l'INSPE et avec le centre d'innovation pédagogique.



Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	Bâtiment
B1.1	Salle de cours demi classe	40 x 3	B - R+1 (ou éventuellement bât A R+1)
B1.2	Salle de cours classe entière	70 x 3	B - R+1 (ou éventuellement bât A R+1)
B1.3	Bibliothèque	60	A - RDC
B1.4	Salle de repas étudiants	40	A - RDC
B1.5	Sanitaires	15	B - R+1
Sous-total		445	

Contraintes et exigences

Localisation

Les espaces d'enseignement de l'INSPE seront localisés au R+1 du bâtiment B et au R+1 du bâtiment A.

La bibliothèque sera située au RDC du bâtiment A. Accessible directement depuis le hall d'entrée, la bibliothèque devra donner envie aux étudiants d'y rentrer

Contraintes fonctionnelles

Les cours d'enseignement des masters MEEF seront majoritairement au R+1 du bâtiment B. Ils pourront être au R+1 du bâtiment B si une relation spatiale entre les bâtiments A et B est possible.

Les salles de cours ne sont pas équipées d'un matériel spécifique, elles sont dites «banalisées» et peuvent ainsi accueillir tous les cours ne nécessitant pas un équipement spécifique. Elles sont équipées d'un video-projecteur et d'un tableau blanc. Le tableau blanc ou un écran déroulable servira aux projections. Il est important de conserver la possibilité de projeter sur le seul tableau blanc afin de pouvoir écrire et commenter la projection. Un deuxième tableau triptyque, de surface plus restreinte, est nécessaire.

Les salles ont une proportion adaptée : éclairage naturel et visibilité du tableau ; l'éclairage naturel est positionné sur la longueur et le tableau sur la largeur, il n'y a en principe pas de source d'éclairage naturel sur le mur du tableau.

Il y a deux tailles de salles de cours : des salles de cours pour classe entière (50 élèves) et des salles de cours pour demi classe (entre 20 et 30 élèves).

La bibliothèque mettra en valeur les ressources de l'INSPE et de ses partenaires. Elle pourra également être un lieu de travail pour étudiants et enseignants.



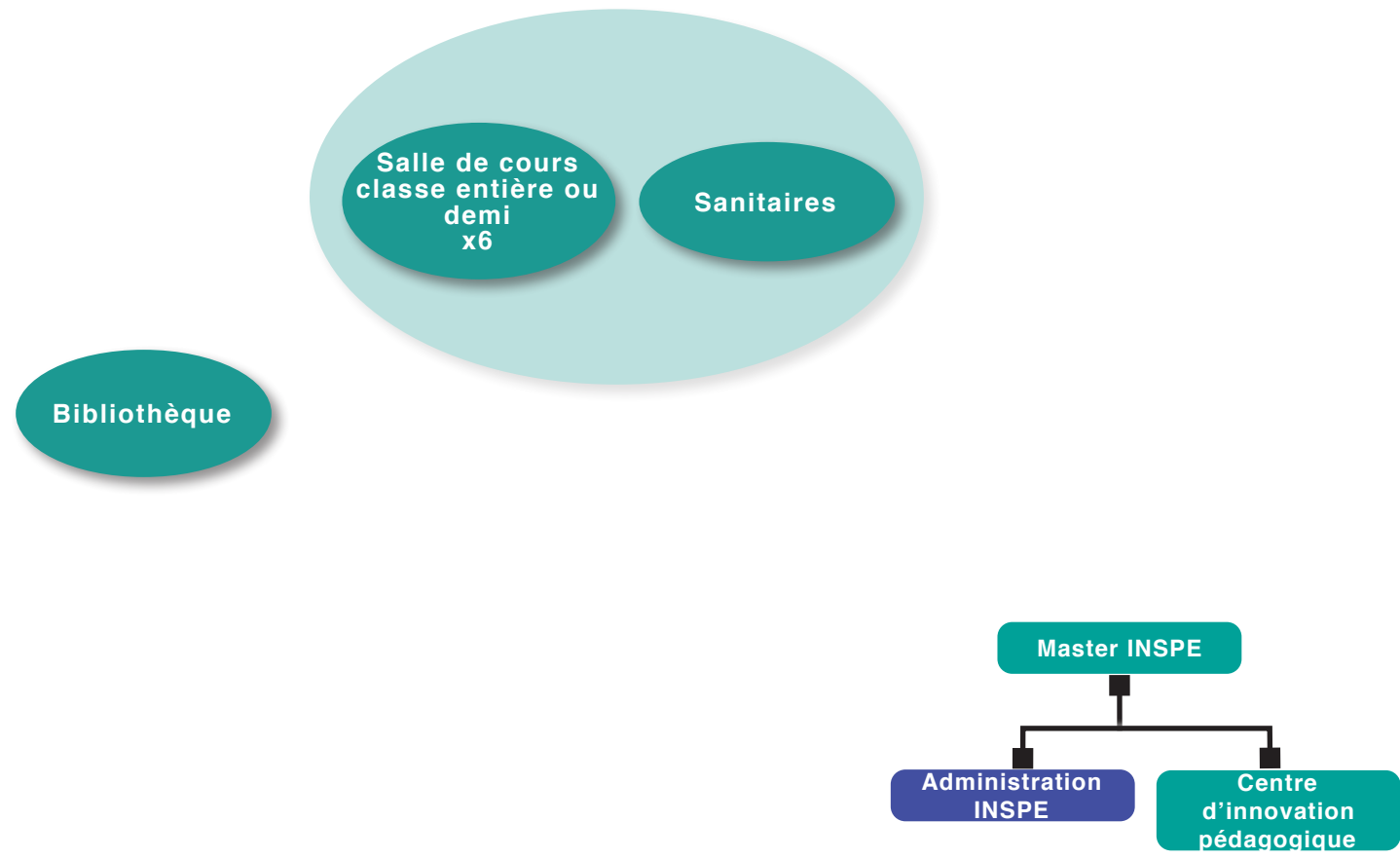
Un bureau ouvert est prévu pour la documentaliste.











La morphologie des espaces de présentation et de lecture permet d'aménager avec du mobilier des espaces différenciés qui seront souvent modifiés dans le temps.

Les espaces dotés de matériel informatique sensible seront sécurisés et un système de protection anti-vol sera installé à l'entrée.



Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Enseignement - master INSPE	
Date	
Juin 2022	



Légende	
	Zone
	Espace
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Salles de cours en demi classe

Code espace

B1.1

Code techn.



Données quantitatives

surface	40
hauteur sous plafond	-
nombre	3
personnel	-
usagers	15 à 25



Activités

- cours pratique en demi classe liés à l'enseignement des matières linguistiques ou à la mise en pratique de certains enseignements
- travail en groupe restreint



Relations spatiales

- dans l'ensemble Master INSPE



Contraintes et exigences particulières

- bon éclairage (naturel privilégié, protection solaire, absence de reflets, en particulier sur les écrans)
- bonne vision du tableau et traitement acoustique
- profondeur optimale (par rapport à la façade) : 7m
- l'ensemble des salles sont câblées
- occultation
- intelligibilité de la parole et isolation phonique



Équipements inclus dans le coût travaux

- tableau blanc
- deuxième tableau (triptyque blanc et craie)
- dispositif pour fixer un vidéo projecteur



Équipements hors coûts travaux

- classe mobile
- 30 tables et chaises
- bureau et chaise enseignant
- vidéo-projecteur

Salle de cours en classe entière

Code espace

B1.2

Code techn.



Données quantitatives

surface	70
hauteur sous plafond	-
nombre	-
personnel	-
usagers	50



Activités

- cours magistraux en classe entière liés à l'enseignement des matières générales (français, mathématiques, éducation civique, apprendre la pédagogie...)
- exercices d'application



Relations spatiales

- dans l'ensemble Master INSPE



Contraintes et exigences particulières

- bon éclairage (naturel privilégié, protection solaire, absence de reflets, en particulier sur les écrans)
- bonne vision du tableau et traitement acoustique
- profondeur optimale (par rapport à la façade) : 7m
- l'ensemble des salles sont câblées
- occultation
- intelligibilité de la parole et isolation phonique



Équipements inclus dans le coût travaux

- tableau blanc
- deuxième tableau (triptyque blanc et craie)
- dispositif pour fixer un vidéo projecteur



Équipements hors coûts travaux

- classe mobile
- 50 tables et chaises
- bureau et chaise enseignant
- vidéo-projecteur



Bibliothèque

Code espace

B1.3

Code techn.



Données quantitatives

surface	60 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-



Activités

- espace ouvert : lecture, recherche, travail individuel, travail sur postes informatiques, activités de loisirs et de recherche
- lecture et stockage/présentation des ouvrages



Relations spatiales

- proximité obligatoire avec le hall d'entrée



Contraintes et exigences particulières

- facilement accessible
- espace non clos avec éléments de partition entre eux
- bonne organisation des espaces pour garantir le confort de tous les usagers et éviter les conflits d'usage
- éclairage maîtrisé pour allier confort visuel des lecteurs, ambiance agréable et protection solaire, absence de reflets sur les écrans
- traitement acoustique soigné et isolation phonique avec les espaces attenants



Équipements inclus dans le coût travaux

- cimaises
- accroche pour vidéo-projecteur



Équipements hors coûts travaux

- tables, chaises, mobilier informatique de la documentaliste
- vidéo-projecteur
- espace multimédia
- étagères et bacs de présentation des ouvrages
- chaises et tables hautes
- fauteuils et tables basses, chauffeuses

Salle de repas des étudiants

Code espace

B1.4

Code techn.



Données quantitatives

surface	40 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-



Activités

- espace affecté aux étudiants : 20 aine
- possibilité d'étendre la salle à l'extérieur



Relations spatiales

- néant



Contraintes et exigences particulières

- espace de détente convivial pour discuter, se détendre
- coin détente confortable : fauteuils...
- lumière naturelle et acoustique soignée
- office de stockage et réchauffage des repas
- intelligibilité de la parole et isolation phonique



Équipements inclus dans le coût travaux

- comptoir cuisine : 3 ml avec placards intégrés comprenant 1 évier double EC/EF + égouttoir avec paillassse, rangements intégrés et fermés dessous portes coulissantes
- réfrigérateur, four
- petit électroménager : fontaine à eau, machine à café, etc.



Équipements hors coûts travaux

- fauteuils, chaises, tables



Sanitaire

Code espace B1.5 Code techn.

	Données quantitatives										
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">surface</td> <td>5 m²</td> </tr> <tr> <td>hauteur sous plafond</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>nombre</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>personnel</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>usagers</td> <td>-</td> </tr> </table>	surface	5 m ²	hauteur sous plafond	-	nombre	3	personnel	-	usagers	-
surface	5 m ²										
hauteur sous plafond	-										
nombre	3										
personnel	-										
usagers	-										
	Activités										
	- destinés aux étudiants										
	Relations spatiales										
	- accès aisé depuis les espaces administration INSPE										
	Contraintes et exigences particulières										
	<ul style="list-style-type: none"> - conformité avec la réglementation PMR - traitement de qualité, incitant au respect des lieux - lumière naturelle 1er jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée - hygiène rigoureuse et entretien aisé - lisibilité évidente - ventilation renforcée 										
	Équipements inclus dans le coût travaux										
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cuvette à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau double bouton, 1 lavabo et 1 dévidoir - 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains non électrique et 1 dévidoir métallique papier hygiénique fermant à clé - patère intérieure aux portes - siphon de sol - distribution et robinetterie encastrées - eau froide 										
	Équipements hors coûts travaux										
	- néant										



3.4.5 INSPE - Centre d'innovation pédagogique

Vocations et objectifs particuliers

Cette fonction sera dédiée aux formations innovantes dispensées par l'INSPE de Corse et ses partenaires dans le cadre de son offre de formation.

Elle complète l'offre classique de l'INSPE en proposant aux étudiants des modes d'enseignement différents et adaptés aux innovations pédagogiques et aux nouvelles technologies.

Cette fonction verra ses activités abritées dans un certain nombre d'espaces :

- une salle d'application (salle de simulation de cours), « type salle de classe », qui pourra accueillir des scolaires (demi classe) lors de mises en situation dans le cadre des formations de professeurs des écoles (20 places) ;
- une salle informatique pour les travaux pratiques et les travaux de recherche (20 places) ;
- une salle dédiée à la formation à distance (5 places) ;
- une salle dédiée à la robotique et à l'innovation, type « learning lab » (15 places),
- un espace de coworking dédié aux visiteurs ponctuels de l'INSPE : enseignants, chercheurs, personnel de l'université, partenaires...

Usagers

- Usagers : étudiants
- Personnel : enseignants et visiteurs



Rythmes

Le centre d'innovation pédagogique suit le rythme de l'INSPE.

Principales relations

Il doit avoir une relation forte avec l'enseignement de l'INSPE et une relation aisée avec l'administration de l'INSPE.

Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	Bâtiment
B2.1	Espace de coworking	65	A - R+2
B2.2	Salle d'application	50	B - R+2
B2.3	Laboratoire de langues	35	B - R+2
B2.4	Salle informatique	50	B - R+2
B2.5	Salle musique / arts plastiques	50	B - R+2
B2.6	Learning lab	25	B - R+2
B2.7	Salle formation à distance	25	B - R+2
B2.8	Stockage	20	A ou B - R+2
B2.9	Sanitaires	15	B - R+2
Sous-total		335	

Contraintes et exigences

Localisation

Ces espaces doivent être principalement situés au R+2 du bâtiment B.

Contraintes fonctionnelles

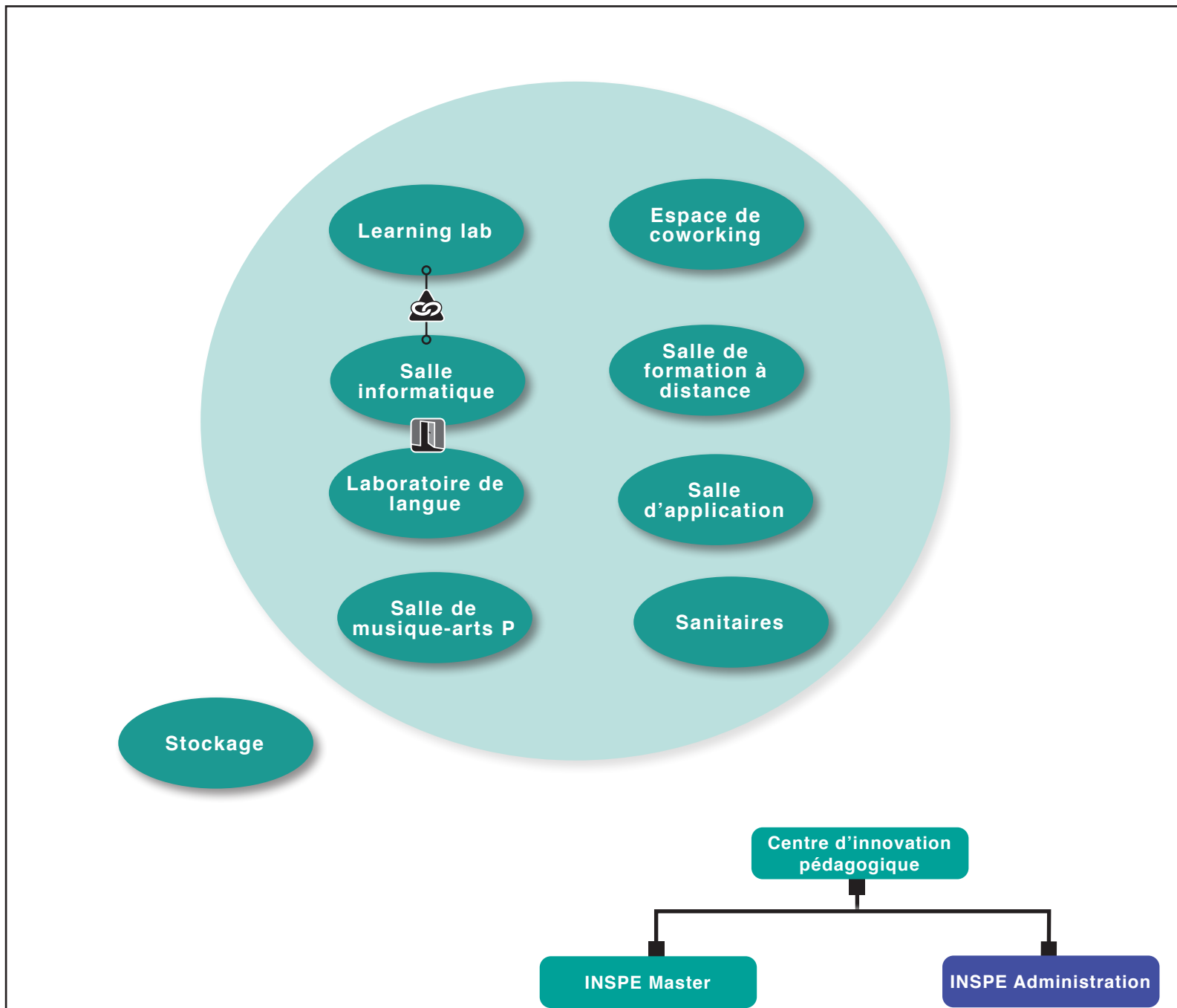
Ces espaces sont regroupés et au sein du même ensemble tous situés dans un même ensemble afin de créer un véritable centre d'innovation pédagogique.

L'adaptabilité des espaces est majeure afin de pouvoir intégrer les évolutions en ce domaine, l'aménagement des différentes zones évoluant en fonction des activités proposées et des nouvelles pédagogies.

On insistera particulièrement sur la qualité d'usage de ces espaces - acoustique et éclairage.

Les espaces dotés de matériel informatique sensible seront sécurisés et un système de protection anti-vol sera installé à l'entrée.







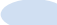







Opération
Restructuration de l'INSPE

Objet
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Enseignement - Centre d'innovation pédagogique

Date
Juin 2022



Légende

-  Zone
-  Espace
-  Entité Spatiale
-  Proximité obligatoire
-  Communication directe
-  Relation visuelle
-  Accès public
-  Accès livraison
-  Accueil public
-  Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Espace de coworking

Code espace

B2.1

Code techn.



Données quantitatives

surface	65
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	10



Activités

- lieu de travail pour des visiteurs de passage : enseignants, chercheurs, partenaires...



Relations spatiales

-



Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage, notamment éclairage naturel sans reflet sur les écrans
- conditions de travail satisfaisantes (calme...)
- morphologie de l'espace adaptée
- aménagement adapté à 10 postes de travail avec plusieurs organisations possibles
- intelligibilité de la parole et isolation phonique



Équipements inclus dans le coût travaux

- panneaux d'affichage (1m x 1,2 m)



Équipements hors coûts travaux

- tables et chaises, 10 postes informatiques

Salle d'application

Code espace

B2.2

Code techn.



Données quantitatives

surface	5 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	15



Activités

- salle de cours maternelles et élémentaires «type» pour simuler des cours avec des scolaires



Relations spatiales

- proximité aisée avec les salles de cours et la circulation



Contraintes et exigences particulières

- visibilité de la salle (signalétique)
- espaces adaptés aux scolaires (maternelle et élémentaire)
- bon éclairage (naturel privilégié, protection solaire, absence de reflets, en particulier sur les écrans et le TBI)
- bonne vision du tableau sans être obligé de fermer les rideaux et traitement acoustique
- profondeur optimale (par rapport à la façade)
- occultation
- intelligibilité de la parole et isolation phonique



Équipements inclus dans le coût travaux

- Tableau TBI
- dispositif d'accrochage autour du tableau



Équipements hors coûts travaux

- 15 tables et chaises



Laboratoire de langue

 Code espace **B2.3** Code techn.


Données quantitatives

surface	35 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	10



Activités

- espace de travail des matières linguistiques, notamment la langue corse
- faire participer activement les élèves dans les exercices d'apprentissage des langues via des outils informatiques : vidéo, enregistrement, participation vocale,...



Relations spatiales

- communication directe avec la salle informatique : possibilité d'ouvrir les deux espaces et de les mutualiser



Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+2 du bâtiment B
- confort d'usage, notamment éclairage sans reflet sur les écrans
- morphologie de l'espace adaptée
- possibilité d'occultation
- intelligibilité de la parole et isolation phonique
- sol anti-statique



Équipements inclus dans le coût travaux

- dispositif pour fixer un vidéo projecteur



Équipements hors coûts travaux

- chaises, postes informatiques
- mobiliers adaptés au laboratoire de langue

Salle informatique

 Code espace **B2.4** Code techn.


Données quantitatives

surface	50 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	15



Activités

- espace destiné aux enseignements informatiques du master MEEF, aux certifications
- espace destiné aux étudiants pour leur travail de mémoire



Relations spatiales

- communication directe avec le laboratoire de langue : possibilité d'ouvrir les deux espaces et de les mutualiser
- proximité obligatoire avec le learning lab



Contraintes et exigences particulières

- confort d'usage, notamment éclairage naturel sans reflet sur les écrans
- conditions de travail satisfaisantes (calme...)
- morphologie de l'espace adaptée
- ventilation adaptée
- protection contre les effractions
- réglettes murales périphériques en allège pour branchements électriques et matériel informatique
- intelligibilité de la parole et isolation phonique
- sol anti-statique



Équipements inclus dans le coût travaux

- panneaux d'affichage (1m x 1,2 m)
- tableau blanc



Équipements hors coûts travaux

- 15 postes informatiques + périphériques
- rangements fermant à clé



Salle de musique - arts


Code espace **B2.5** Code techn.

 **Données quantitatives**


	surface	50 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	1
	personnel	-
	usagers	10

 **Activités**

- lieu d'apprentissage et de pratique des enseignements artistiques du master MEEF 2nd degré arts

 **Relations spatiales**

- néant

 **Contraintes et exigences particulières**

- confort d'usage, notamment éclairement sans reflet sur les écrans
- morphologie de l'espace adaptée
- acoustique soignée : intelligibilité de la parole et traitement acoustique
- possibilité d'occultation
- modularité et souplesse, plusieurs aménagements possibles
- point d'eau
- accès réservé

 **Équipements inclus dans le coût travaux**


- dispositif d'accroches
- dispositif pour fixer les écrans

 **Équipements hors coûts travaux**


- chaises hautes et tables hautes grand format
- tableau blanc

Learning lab


Code espace **B2.6** Code techn.

 **Données quantitatives**


	surface	25 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	1
	personnel	-
	usagers	10

 **Activités**


- lieu d'expérimentation en innovation pédagogique
- espace modulable et ludique, propice à l'émulation collective et à l'émergence d'idées et de concepts novateurs
- lieu de réunion et de travail, avec l'enseignant ou entre élèves

 **Relations spatiales**


- proximité obligatoire avec la salle informatique

 **Contraintes et exigences particulières**

- obligatoirement au R+2 du bâtiment B
- confort d'usage, notamment éclairement sans reflet sur les écrans
- morphologie de l'espace adaptée
- possibilité d'occultation
- modularité et souplesse, plusieurs aménagements possibles
- intelligibilité de la parole et isolation phonique
- plusieurs prises électriques, notamment au sol

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- néant

 **Équipements hors coûts travaux**

- chaises mobiles, postes informatiques
- tableau blanc interactif
- écran interactif tactile



Salle de formation à distance

 Code espace **B2.7** Code techn.


Données quantitatives

surface	25 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	5



Activités

- espace destiné aux enseignements / réunions dispensés en visioconférence en petit comité



Relations spatiales

- dans son ensemble



Contraintes et exigences particulières

- obligatoirement au R+2 du bâtiment B
- confort d'usage, notamment éclairage sans reflet sur les écrans
- morphologie de l'espace adaptée
- intelligibilité de la parole et isolation phonique
- possibilité d'occultation
- modularité et souplesse, plusieurs aménagements possibles



Équipements inclus dans le coût travaux

- dispositif pour fixer un vidéo projecteur



Équipements hors coûts travaux

- chaises et postes informatiques
- vidéo-projecteur

Stockage

 Code espace **B2.8** Code techn.


Données quantitatives

surface	20 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-



Activités

- stockage de matériel relatif au centre d'innovation pédagogique de l'INSPE : matériel sensible, tables, chaises...



Relations spatiales

- accès aisé depuis les espaces du centre d'innovation pédagogique



Contraintes et exigences particulières

- accès réservé
- lumière naturelle non-obligatoire
- morphologie adaptée pour optimiser les capacités de rangement



Équipements inclus dans le coût travaux

- étagères de rangement du matériel toute hauteur 6 rayons : Prof. = 0,35 m - 12 ml



Équipements hors coûts travaux

- néant



Sanitaire

Code espace B2.9 Code techn.

	Données quantitatives										
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">surface</td> <td style="text-align: right;">15 m²</td> </tr> <tr> <td>hauteur sous plafond</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>nombre</td> <td style="text-align: right;">1</td> </tr> <tr> <td>personnel</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>usagers</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> </table>	surface	15 m ²	hauteur sous plafond	-	nombre	1	personnel	-	usagers	-
surface	15 m ²										
hauteur sous plafond	-										
nombre	1										
personnel	-										
usagers	-										
	Activités										
	- destinés aux étudiants										
	Relations spatiales										
	- accès aisé depuis le centre d'innovation pédagogique de l'INSPE										
	Contraintes et exigences particulières										
	<ul style="list-style-type: none"> - conformité avec la réglementation PMR - traitement de qualité, incitant au respect des lieux - lumière naturelle 1er jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée - hygiène rigoureuse et entretien aisé - lisibilité évidente - ventilation renforcée 										
	Équipements inclus dans le coût travaux										
	<ul style="list-style-type: none"> - 1 cuvette à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau double bouton, 1 lavabo et 1 dévidoir - 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains non électrique et 1 dévidoir métallique papier hygiénique fermant à clé - patère intérieure aux portes - siphon de sol - distribution et robinetterie encastrées - eau froide 										
	Équipements hors coûts travaux										
	- néant										



3.4.6 Location de salle

Vocations et objectifs particuliers

L'antenne de l'INSPE d'Ajaccio a également développé une offre importante de location de salles pour différents usagers : des partenaires réguliers comme des organismes de formation (GRoupement d'ETAbblissement-GRETA) qui louent des salles selon un planning hebdomadaire, des établissements scolaires ou des entités étatiques qui louent des salles pour des concours ou des examens.

Usagers

- Usagers : candidats aux examens et concours ou étudiants (salles de 50 candidats maximum)
- Personnel : encadrants

Rythmes

Les salles sont louées tout au long de l'année, suivant des horaires classiques. Les mois de mars et de juin sont des périodes de très forte demande.

Principales relations

Cette fonction est en relation forte avec l'administration de l'INSPE qui a en charge la mise en place des salles, l'accueil des candidats et le rangement des salles.

Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	en RDC
C.1	Salle de location	de 20 à 70 m ²	B - R+3
C.2	Sanitaires	15	B - R+3
C.3	Stockage	20	B - R+3
Sous-total		240	

Exigences et contraintes

Localisation

Ces espaces seront situés au R+3 du bâtiment B.

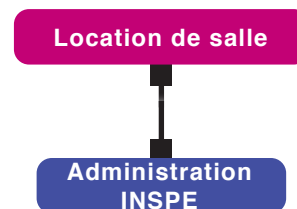
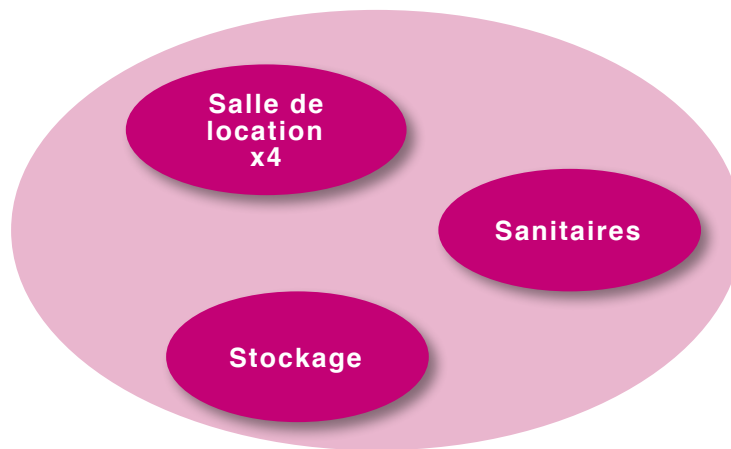
Contraintes fonctionnelles

Etant donné que ces espaces vont accueillir des usagers qui ne connaissent pas forcément le site, il est primordial de travailler sur la lisibilité de ces espaces depuis l'entrée de l'INSPE.

L'acoustique devra être soignée pour garantir des conditions d'examen optimales.

Les salles seront «banalisées», c'est à dire sans aménagements spécifiques ; elles devront pouvoir être adaptées aux différentes demandes





Opération	
Restructuration de l'INSPE	
Objet	
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Location de salles	
Date	
Juin 2022	

Légende	
	Zone
	Espace
	Entité Spatiale
	Proximité obligatoire
	Communication directe
	Relation visuelle
	Accès public
	Accès livraison
	Accueil public
	Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Salle de location

Code espace **C.1** Code techn.


Données quantitatives

	surface	cf tableau de surface
	hauteur sous plafond	-
	nombre	4
	personnel	-
	usagers	-


Activités

- salles louées pour des concours écrits ou oraux, des réunions, des éventuelles associations...
- gestion de la location par l'INSPE


Relations spatiales

- dans son ensemble
- proximité obligatoire avec stockage


Contraintes et exigences particulières

- bon éclairage (naturel privilégié, protection solaire, absence de reflets, en particulier sur les écrans)
- intelligibilité de la parole et isolation phonique
- profondeur optimale (par rapport à la façade) : 7m
- câblage de l'ensemble des salles
- possibilité d'occultation
- possibilité de différents aménagements


Équipements inclus dans le coût travaux


- panneaux d'affichage,
- tableau blanc,
- dispositif pour accrocher un vidéo-projecteur


Équipements hors coûts travaux

- 50 tables et chaises individuelles
- vidéo-projecteur

Sanitaire


Code espace **C.2** Code techn.


Données quantitatives

	surface	5 m ²
	hauteur sous plafond	-
	nombre	3
	personnel	-
	usagers	-


Activités


- destinés aux étudiants


Relations spatiales


- proximité obligatoire avec les salles de location


Contraintes et exigences particulières

- conformité avec la réglementation PMR
- traitement de qualité, incitant au respect des lieux
- lumière naturelle 1er jour non obligatoire mais ponctuelle souhaitée
- hygiène rigoureuse et entretien aisé
- lisibilité évidente
- ventilation renforcée


Équipements inclus dans le coût travaux

- 1 cuvette à l'anglaise avec abattant et chasse d'eau double bouton, 1 lavabo et 1 dévidoir
- 1 distributeur savon, 1 miroir, 1 sèche mains non électrique et 1 dévidoir métallique fermant à clé
- patère intérieure aux portes
- siphon de sol
- distribution et robinetterie encastrées
- eau froide


Équipements hors coûts travaux

- néant



Stockage

Code espace C.3 Code techn.

	Données quantitatives										
	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">surface</td> <td style="padding: 2px;">20 m²</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">hauteur sous plafond</td> <td style="padding: 2px;">-</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">nombre</td> <td style="padding: 2px;">1</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">personnel</td> <td style="padding: 2px;">-</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">usagers</td> <td style="padding: 2px;">-</td> </tr> </table>	surface	20 m ²	hauteur sous plafond	-	nombre	1	personnel	-	usagers	-
surface	20 m ²										
hauteur sous plafond	-										
nombre	1										
personnel	-										
usagers	-										
	Activités - stockage relatif aux locations de salles : chaises, tables supplémentaires...										
	Relations spatiales - proximité obligatoire avec les salles de location										
	Contraintes et exigences particulières - accès réservé et sécurisé - lumière naturelle non-obligatoire - morphologie adaptée pour optimiser les capacités de rangement										
	Équipements inclus dans le coût travaux - néant										
	Équipements hors coûts travaux - néant										



3.4.7 Entretien et maintenance

Vocations et objectifs particuliers

Cette fonction regroupe toutes les activités d'entretien et de maintenance assurés au sein des bâtiments. Les aménagements proposés doivent intégrer l'exigence d'une maintenance aisée, sans augmentation des effectifs, des personnels d'entretien et/ou de leur niveau de compétence.

Usagers

- Public : pas de public régulier, ponctuellement des fournisseurs,
- Personnel : les agents de service et d'entretien de l'établissement, soit 4 personnes

Rythmes

Cette fonction suit les rythmes de l'établissement.

Principales relations

La fonction maintenance regroupe des activités relativement autonomes essentiellement en liaison avec l'extérieur.

La maintenance intervient sur l'ensemble de l'établissement ainsi l'ensemble des espaces devra être facilement accessible.

Espaces

Code	Espace	SU (m ²)	en RDC
D1.1	Ateliers espaces verts et outils	18	A - RDC
D1.2	Local entretien	2 x 7	A et B - RDC
D1.3	Stockage	13	A - RDC
D1.4	Local poubelles	4	A - RDC
Sous-total		49	

Contraintes et exigences

Localisation

Elle doit être facilement accessible par des véhicules pour les livraisons et l'évacuation des déchets.

Ces locaux sont d'accès interdits aux étudiants, enseignants et personnel administratif. Les réserves sont regroupés sont regroupés à proximité d'un accès livraisons.

Contraintes fonctionnelles

Les locaux d'entretien sont répartis de manière à desservir au mieux l'ensemble de l'établissement.

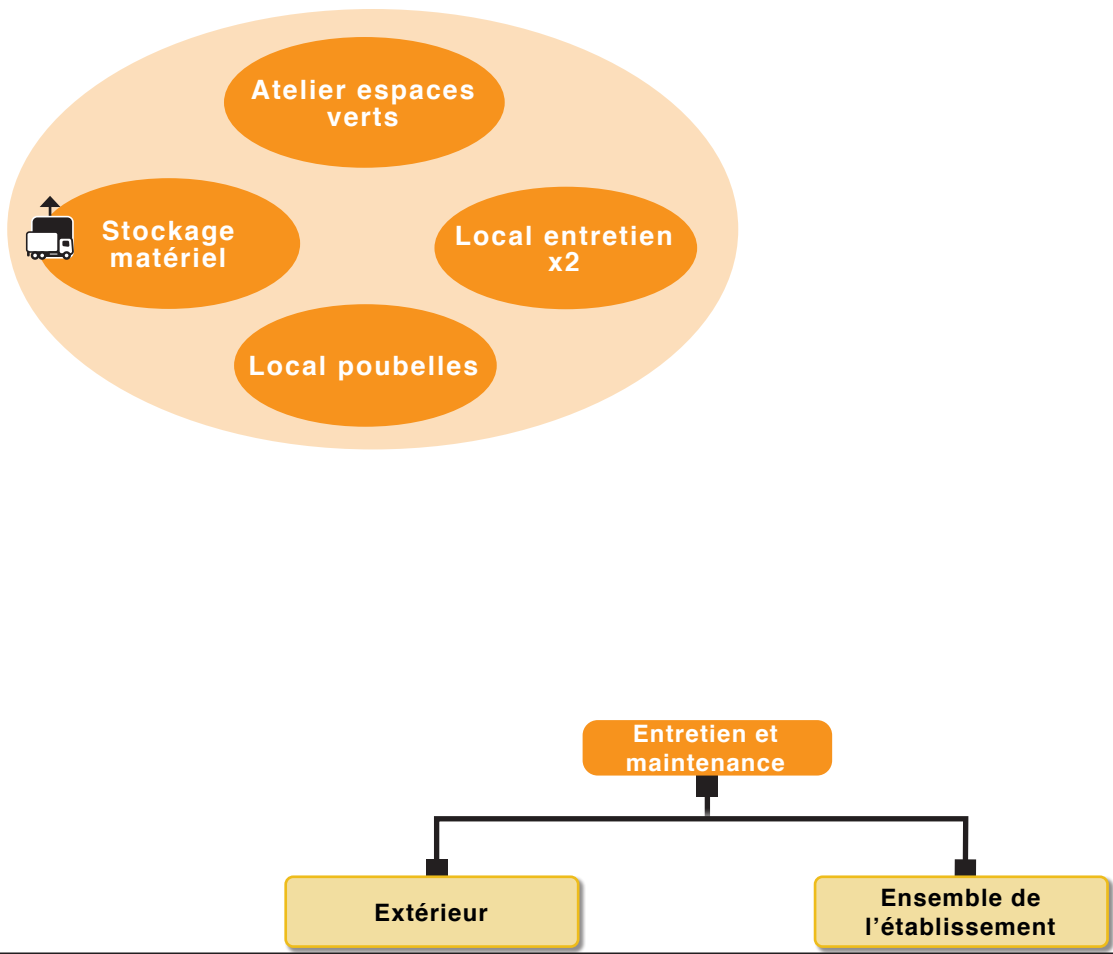
Les locaux devront être d'un entretien aisé. Ils sont protégés contre les effractions (serrure).



Opération
Restructuration de l'INSPE

Objet
Organigramme des liaisons spatiales pour la fonction Entretien et maintenance

Date
Juin 2022

Légende

- Zone
- Espace
- Entité Spatiale
- Entité d'une autre fonction
- Proximité obligatoire
- Communication directe
- Relation visuelle
- Accès public
- Accès livraison
- Accueil public
- Autres fonctions en liaison forte

3 Données qualitatives et quantitatives

Ateliers espaces verts / outils

 Code espace **D1.1** Code techn.


Données quantitatives

surface	18 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-



Activités

- stockage du matériel d'entretien (tondeuses, ...)
- stockage du matériel de petites réparations : matériel électroportatif
- atelier pour petites réparations



Relations spatiales

- accessible depuis l'extérieur



Contraintes et exigences particulières

- accessible facilement par un véhicule
- morphologie adaptée permettant d'optimiser le rangement
- ventilation adaptée à un local avec pollution spécifique



Équipements inclus dans le coût travaux

- établis (0,8 x 2, 5m)
- dispositif d'accrochage des outils au mur
- étagères de rangement toute hauteur



Équipements hors coûts travaux

- néant

Local entretien (x2)

 Code espace **D1.2** Code techn.


Données quantitatives

surface	7 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	2
personnel	-
usagers	-



Activités

- stockage des différents produits et des matériels



Relations spatiales

- facilement accessible depuis les circulations afin de desservir l'ensemble des espaces
- réparti dans le bâtiment A et le bâtiment B



Contraintes et exigences particulières

- accessible à 1 chariot et stockage de ceux-ci
- ventilation adaptée à un local avec pollution spécifique
- sans lumière naturelle
- prévoir évacuation des eaux de lavage
- vide seau avec eau chaude et froide localisé de manière à ne pas gêner le rangement du chariot



Équipements inclus dans le coût travaux

- vidoir avec grille eau chaude et froide
- siphon de sol
- rayonnages toute hauteur : 5 rayons x 1,5 ml x 0,45 m ouverts



Équipements hors coûts travaux

- produits d'entretien



Local stockage

Code espace **D1.3** Code techn.

 **Données quantitatives**

surface	13 m ²
hauteur sous plafond	-
nombre	1
personnel	-
usagers	-

 **Activités**

- stockage divers petit matériel et livraison : produits d'hygiène...

 **Relations spatiales**

- accès direct extérieur

 **Contraintes et exigences particulières**

- accès réservé et sécurisé
- lumière naturelle non-obligatoire
- morphologie adaptée pour optimiser les capacités de rangement

 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- rangement mural

 **Équipements hors coûts travaux**

- néant

Local poubelle


Code espace **D1.4** Code techn.

 **Données quantitatives**


surface	4 m ²
hauteur sous plafond	m mini
nombre	1
personnel	-
usagers	-

 **Activités**


- stockage des différents déchets avec tri sélectif (hors restauration)

 **Relations spatiales**


- accès aisé depuis l'extérieur et l'intérieur de l'établissement

 **Contraintes et exigences particulières**

- permet le tri sélectif
- accès direct et spécifique sur l'extérieur souhaité
- relié à l'abri conteneurs situé en limite de voirie par une voie adaptée au roulement des conteneurs
- traitement des murs et portes approprié
- entretien et maintenance aisés

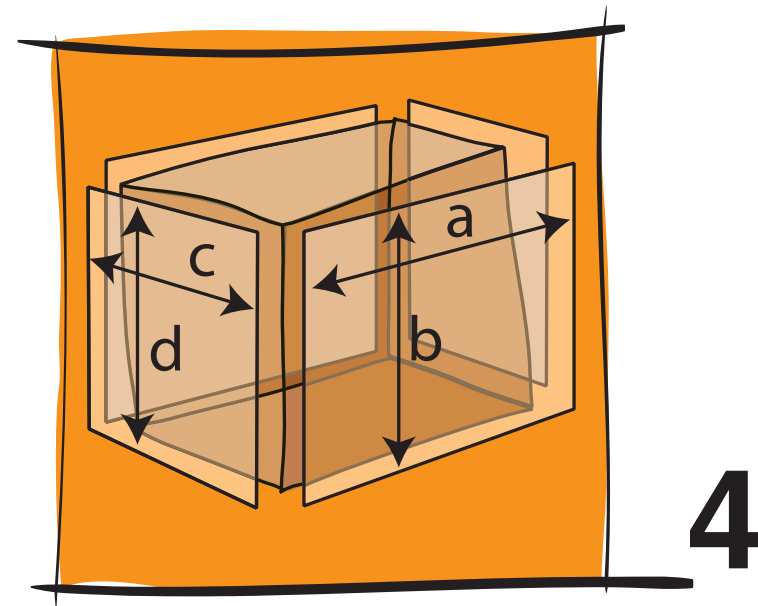
 **Équipements inclus dans le coût travaux**

- siphon de sol
- poste de lavage et de désinfection mural

 **Équipements hors coûts travaux**

- conteneurs





4

Contraintes et exigences générales



4.1 Données d'ensemble

4.1.1 Généralités

Le présent chapitre présente par corps d'état :

- les recommandations, les contraintes liées à l'exploitation ainsi que les niveaux de performances exigés par la maîtrise d'ouvrage,
- les exigences de développement durable et de qualité environnementale du bâtiment.

Il ne soustrait en rien le concepteur, les autres maîtres d'œuvre, bureaux d'études et entrepreneurs qui interviendront aux différents stades du projet ou de la réalisation, dans leur obligation de respect des normes et réglementations en vigueur.

Ces derniers conservent toute leur liberté et leur responsabilité de conception : tant du point de vue du respect des normes et réglementations européennes, nationales ou départementales en vigueur, que de celui des Règles de l'Art et des D.T.U.

Les travaux, de toute nature, visés par le programme fonctionnel et technique détaillé seront exécutés d'une façon générale conformément aux spécifications et prescriptions des textes réglementaires applicables aux Marchés Publics de Travaux et, d'une manière générale :

- toutes les Normes et Réglementations françaises et européennes applicables,

- tous les arrêtés et règlements communaux et départementaux, en vigueur au jour de la signature du marché.

S'agissant d'une restructuration, il s'agira de s'approcher au plus près des prescriptions ci-après. Le cas échéant, le concepteur doit proposer des arbitrages au maître d'ouvrage.

4.1.2 Classement de l'ouvrage

La proposition de classement au titre des Établissements Recevant du Public (ERP) est du ressort de la maîtrise d'œuvre et du contrôleur technique. Les dispositions à adopter sont non-seulement liées au classement, mais aussi au parti architectural retenu par les concepteurs. Les concepteurs devront tenir compte de la classification et appliquer en conséquence les prescriptions inhérentes à ce classement pour la sécurité des personnes et des biens :

- degrés coupe-feu et stabilité au feu des éléments de structure,
- classement au feu des matériaux,
- nombre et dimensionnement des issues de secours,
- dimensionnement des circulations,
- moyens de secours contre l'incendie,
- .../...



4.1.3 Code du travail

Le respect des règlements du Code du travail concernant la conception des locaux sera assuré. Les contradictions entre ERP et Code du Travail seront réglées par l'adoption de la mesure la plus contraignante.

4.1.4 Phasage et mise en œuvre

L'équipement est prévu en une phase de travaux.

Le raccordement ou la mise en place des réseaux, chemins de câbles, gaines ou autres sera organisée de façon à les rendre aisément accessibles. Ils seront de préférence dans les circulations, dans des locaux faciles d'accès : il est très fortement souhaité que les plafonds des bureaux, des espaces ouverts et des autres locaux de travail ne soient pas (ou peu) sollicités pour des interventions de maintenance, ni pour les adjonctions de réseaux courants forts ou faibles.

Les chemins de câbles, armoires électriques, répartiteurs et locaux de brassage seront dimensionnés pour pouvoir supporter aisément des adjonctions de réseaux supplémentaires au fil du temps : minimum 50%.

Les faux-plafonds seront légers et très aisément démontables.

Une attention particulière sera apportée par les concepteurs à l'accessibilité des gaines techniques, trappes, et autres passages vers les organes techniques qui devront être faciles à démonter et à remonter sans aucune détérioration.

Les matériaux et les équipements soumis au vieillissement et à l'usure proposés par la Maîtrise d'œuvre et les constructeurs seront caractérisés par leur robustesse et leur grande diffusion.

4.1.5 Divers

Viabilisation et raccordement aux réseaux existants

Sans objet.

Limite des prestations

Les travaux comprendront toutes les prestations de parfait achèvement de l'ouvrage lui-même, les voiries internes et la sécurité du périmètre d'enceinte.

Recollement

Pour rendre la maintenance efficace, il sera remis au maître d'Ouvrage un dossier de plans de recollement et plans de synthèses sur support informatique.



4.2 Contraintes et exigences architecturales

4.2.1 Conception de l'espace

En termes d'usage, d'appréciation fonctionnelle de l'équipement, deux notions sont prédominantes :

- a- la lisibilité,
- b- la flexibilité.

a- lisibilité

Les visiteurs devront aisément identifier les accès au site et aux entités espaces qui leur sont destinés.

Cette lisibilité résultera avant tout des choix architecturaux, elle facilite les cheminements, l'appropriation de l'équipement par l'utilisateur.

La répartition des entités, l'organisation de l'équipement doit être évidente depuis l'entrée.

Les accès au site et au bâti, le repérage et la lisibilité des principaux éléments doivent être aisés.

La conception des locaux doit favoriser la lisibilité des différents secteurs. Les choix architecturaux permettront aux utilisateurs de se repérer, la signalétique étant un complément à un espace lui-même structuré et hiérarchisé.

b- flexibilité

La flexibilité attendue de l'équipement résulte de l'évolution des pratiques, des demandes et attentes de l'utilisateur qui

marqueront nécessairement son existence. Ainsi, l'affectation des espaces pourra être modifiée plusieurs fois au cours de la durée de vie de l'équipement.

La flexibilité d'un équipement peut être analysée selon 2 paramètres :

- la souplesse et la flexibilité du fonctionnement : certains ensembles fonctionnels et espaces ont des contraintes propres d'horaires d'ouverture, de types d'utilisateurs et de contrôle d'accessibilité qui sont détaillées dans les descriptions par fonction.
- la flexibilité d'utilisation et d'affectation des espaces : les choix de structure, la morphologie des espaces, le second œuvre, l'implantation des sources d'éclairage, des réseaux de courants faible et fort doivent permettre plusieurs configurations des installations et de l'aménagement du mobilier.

Le concepteur veillera à intégrer ces exigences dans l'élaboration de son projet en proposant des réponses architecturales adaptées, à ne pas proposer des solutions qui figent l'utilisation des locaux.

Les choix retenus devront permettre :

- une adaptation de l'organisation interne des espaces construits aux différentes évolutions ;



- un usage et une accessibilité différenciés des espaces ainsi qu'une évolution de leur organisation interne.

4.2.2 Signalétique

La signalétique, qui comprend la lisibilité des espaces et les moyens graphiques et écrits qui viennent l'appuyer, devra être un moyen de repérage, mais aussi d'expression de l'image de l'opération.

L'ensemble de l'établissement sera doté d'un système de signalétique hiérarchisé, permettant de manière simple, de reconnaître :

- l'établissement : enseignes extérieures et fléchages,
- l'accès à chaque local, défini par sa fonction, et pour certains locaux, une indication complémentaire telle que le nom de l'occupant (bureaux), de sa fonction (salon calme) ou une restriction d'accès (ex : local technique - accès interdit).

Tous les locaux et bâtiments doivent faire l'objet d'une signalétique en concertation avec le SDIS et la direction de l'établissement.

Les coûts de conception et de réalisation de la signalétique sont compris dans l'opération.

4.2.3 Les abords

Le concepteur devra protéger au maximum son impact sur les espaces extérieurs existants. Il ne devra pas les abîmer avec les engins de chantier et les travaux.



Une opération disjointe aura pour enjeu l'aménagement des espaces extérieurs.

4.2.4 Confort d'usage et contrôle des conditions climatiques

Il s'agit de créer les conditions de confort thermique nécessaires au bien-être des usagers. Les différents paramètres dont dépend le confort d'usage des individus sont la température, l'humidité relative de l'air, la vitesse de la ventilation et le contraste des températures entre intérieur et extérieur. La réhabilitation et la rénovation thermique du bâtiment doit prendre en considération les aspects suivants :

- la ventilation naturelle des locaux,
- l'isolation des parois,
- l'inertie thermique intérieure,
- l'influence des apports solaires,
- l'influence des apports internes..

Il faudra donc prévoir et conjuguer chaque fois que cela sera possible une bonne isolation thermique ainsi qu'une ventilation efficace afin d'assurer un confort minimal dans les différents espaces.

4.2.5 Traitement des espaces

Les espaces communs

La conception du bâti devra favoriser l'échange et la convivialité par un traitement soigné des espaces d'accueil et de rencontres. Une attention particulière sera portée au confort sonore de ces espaces, le bruit étant facteur d'énerverment et de fatigue.

Leur conception et les matériaux utilisés devront favoriser la qualité acoustique des différents lieux d'accueil, de travail et de vie.

Les circulations

Dans ce type d'équipement, les circulations (couloirs, circulations verticales...) ne devront pas être conçues comme des espaces tristes et sans vocation. Elles participent à la lisibilité de l'équipement.

Leur aspect doit être soigné. Compte tenu de la fréquentation importante de ces locaux, les matériaux choisis devront présenter des caractères de solidité importants et permettre un entretien facile.

Quelques principes peuvent être rappelés :

- une grande fluidité pour un accès rapide aux différents services offerts ou sous-ensembles fonctionnels,
- une sûreté optimale,
- une garantie de sécurité et de fiabilité : conformité aux normes, éclairage suffisant...,
- un traitement acoustique sera proposé.

Les circulations internes seront équipées d'un éclairage général par détection de présence et sur minuterie (150 W).

Regroupé par zone, l'éclairage de sécurité sera également prévu. Des prises électriques seront réparties dans les couloirs intérieurs pour l'entretien des locaux.

Les espaces de travail : bureaux, salles de réunion, lieu de détente

Le confort visuel est une attente forte des usagers, et concerne l'accès aux vues agréables, l'éclairage naturel optimal et l'éclairage artificiel confortable :

- tous les bureaux auront accès à la lumière naturelle de façon confortable,
- les salles de réunion auront accès à la lumière naturelle.

La lumière du jour dans les circulations y compris de manière indirecte sera privilégiée.

La hauteur dégagée des espaces de travail devra offrir la sensation de confort nécessaire, quelque soit la volumétrie et la morphologie de ceux-ci.

L'activité administrative, dite de « bureau » impose, que la quantité de lumière admise dans ces locaux soit facilement contrôlable et constante. La plupart des bureaux étant à dominante informatique, les concepteurs s'attacheront par leur conception à éviter les désagréments de l'incidence solaire, des contre-jours sur les écrans et des variations brusques de la luminosité.

Trame bureaux :

Il est demandé d'éviter au maximum une trop grande profondeur des bureaux. L'idéal est une profondeur maximum de 4,00 m.



Cette profondeur permet d'une part d'implanter un poste de travail perpendiculairement aux ouvrants et, d'autre part, d'installer les postes de travail dans une bande dite de confort d'environ 2,4 m de profondeur où le niveau d'éclairage naturel est optimum :

- . bande profonde d'environ 0,8 m depuis les façades : facteur de jour est trop important,
- . bande éloignée 3,2 m des façades : facteur de jour insuffisant.

Les espaces pédagogiques

A l'exception des contraintes liées à leur activité spécifique, les salles de cours bénéficieront, à l'exception de la profondeur, des mêmes exigences de confort d'usage que les bureaux.

Une attention particulière sera en outre apportée à la facilité d'entretien (choix des matériaux, absence de recoins...).

Confort thermique

Le confort thermique des espaces de travail doit y être le meilleur possible.

La conception d'ensemble de l'équipement doit contribuer à la ventilation naturelle des locaux. La conception des espaces doit intégrer un dispositif de ventilation mécanique (brasseur d'air au plafond...) permettant d'améliorer le confort lorsque la ventilation naturelle n'est pas suffisante.

Les rangements

Les rangements concernent essentiellement des dossiers dans les différents bureaux, des tables.

Ils sont intégrés dans les espaces et compris dans le coût travaux de l'opération.

Les sanitaires

Destinés aux femmes, aux hommes ou aux handicapés, ces espaces sont souvent les « mal aimés » de la conception : ambiance hygiéniste « clinique », aération de mauvaise qualité, éclairage artificiel indigne, absence d'éclairage naturel, abattants de cuvette de piètre qualité...

Ces lieux étant souvent considérés comme secondaires, il s'agit d'imaginer et de concevoir ces espaces comme des lieux d'apprentissage de la civilité et du respect collectif.

Des propositions originales sont attendues pour permettre une appropriation positive et respectueuse des lieux : décoration, ambiance, matériaux et éclairage, équipements de courtoisie, dispositifs efficaces de nettoyage y compris individuels.

La ventilation sera adaptée à l'usage des lieux.

L'éclairage naturel est souhaité y compris dans les cabines d'aisance sans pour cela inviter le regard depuis l'extérieur. Les matériaux employés seront résistants : « solidité rime avec simplicité ».

Le concepteur veillera à respecter les prescriptions relatives aux personnes à mobilité réduite.



4.2.6 Durabilité et entretien – notion de coût global

D'une manière générale, l'ensemble des ouvrages devra être conçu en tenant compte du contexte d'utilisation et des différents types d'activités.

La robustesse, la facilité d'entretien ou de remplacement, la consommation énergétique ainsi que la durée de vie des éléments seront optimisées de manière à obtenir le moindre coût global. Toutes les options techniques choisies devront tenir compte du contexte climatique local (vents, précipitations...) et de la destination de l'ouvrage qui sera soumis à un usage assez intensif.

Les solutions architecturales et techniques retenues doivent être durables et ne pas dépendre des matériaux ou de dispositifs éphémères ou d'entretien coûteux.

Les ouvrages de l'enveloppe des bâtiments seront conçus ou mis en conformité en tenant compte de la zone climatique dans laquelle ils sont situés, mais également de leur orientation et de leur position dans le site.

La forme et l'enveloppe des locaux, les revêtements de sols et de parois, l'accessibilité aux différentes surfaces ou supports devront être conçus dans l'objectif d'un entretien aisé et n'imposer aucune difficulté particulière au personnel de nettoyage. Les éléments nécessitant un entretien ou un remplacement périodique, devront être facilement accessibles par un escalier fixe. Les portes et cheminements nécessaires à leur transport de l'extérieur des bâtiments jusqu'à leur emplacement de fonctionnement seront de dimensions suffisantes.

L'absence ou la limitation des espaces résiduels pour l'entretien sera privilégiée.

Les éléments de construction d'accès difficile ne devront nécessiter aucun entretien. Qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, ils devront offrir une bonne qualité de vieillissement.

Chaque ensemble de locaux sera desservi par un local d'entretien comprenant un point d'eau avec évacuation ; leur localisation sera fonction du parti retenu.

La robustesse, la facilité d'entretien ou de remplacement, la consommation énergétique ainsi que la durée de vie des éléments seront optimisés de manière à obtenir le moindre coût global.

4.2.7 Sécurité des personnes

Le projet devra répondre à l'ensemble des règles et normes ERP en vigueur. La proposition de classement au titre des Etablissements Recevant du Public (ERP) est du ressort du maître d'œuvre et du bureau de contrôle technique associé à la mise au point du projet ; les dispositions à adopter sont non seulement liées au classement, mais aussi au parti architectural retenu par les concepteurs.

Toutes les demandes du contrôleur technique de l'opération devront être prises en compte. (Cf 4.1.2)

Tout manquement de la part du concepteur sera à sa charge.



4.3 Contraintes et exigences de fonctionnement

Fonctionnalité des locaux : principes de dimensionnement

Les surfaces des locaux qui sont proposées dans le programme sont des surfaces maximales pour la capacité d'accueil indiquée.

Elles ont été évaluées en considérant :

- les effectifs accueillis, y compris les visiteurs éventuels,
- l'encombrement du mobilier et/ou équipements listés dans les fiches typologiques par espace,
- des salles de forme simple (carrée ou rectangulaire), et le respect de la trame imposée.

Toute déformation géométrique d'une salle par rapport à sa forme de base ne doit pas réduire la capacité réelle d'aménagement.

Il est souligné que pour des bureaux et la salle de réunion, les formes triangulaires, rondes ou ovales sont vivement déconseillées tant pour des motifs d'habitabilité que de gestion thermique.

Des écarts ponctuels de surface utile sont acceptés pour autant :

- qu'ils n'handicapent pas l'habitabilité générale de l'espace considéré,
- qu'ils n'excèdent pas 5% de la surface utile dudit espace,
- que le total général des surfaces utiles ne dépasse

pas celui déterminé par le programme qui constitue un maximum qui a permis en particulier de déterminer le coût travaux de l'opération.



4.4 Exigences de développement durable et de qualité environnementale du bâti

Plus qu'une démarche environnementale appliquée au bâtiment, et plus loin que le respect d'une simple réglementation énergétique, la Collectivité de Corse souhaite s'engager dans un projet architectural durable vertueux.

Le projet s'intègre dans les principes de la démarche du bâtiment frugal :

- le bâtiment frugal est d'abord fondé sur une évolution des usages et des modes de vie définis dans le programme : chaque activité, chaque usage de ce projet est pensé pour transformer la relation du nouveau bâtiment et de ses occupants à leur environnement ;
- le bâtiment frugal est bioclimatique : il puise ses ressources dans le soleil, le vent, la pluie, sur le site qui lui est attribué,
- le bâtiment frugal est contextualisé : les moyens techniques et matériaux utilisés pour sa conception sont entièrement adaptés à son contexte environnemental et climatique ; le bâtiment frugal a largement recours aux matériaux, techniques et savoir-faire locaux, et fera également appel aux matériaux susceptibles d'être réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés ;
- le bâtiment frugal doit être appropriable par ses habitants qui deviennent partie prenante. Son dessin, ses équipements sont conçus par le dialogue, la prise en compte de l'expérience des utilisateurs,

l'adaptation à leur vécu sensoriel plutôt qu'issu d'un mode de calcul souvent réducteur car ne considérant que les impératifs technologiques et calculables.

- le bâtiment frugal s'inscrit dans une stratégie d'aménagement durable du territoire : il assure le maintien d'une agriculture de proximité, préserve les circuits courts d'approvisionnement, permet un accès privilégiant les modes doux ou à faible impact.

4.4.1 Qualité bioclimatique du bâtiment

Il est attendu, dès l'Esquisse, un travail sur la qualité bioclimatique du bâtiment. Le projet prendra en compte les contraintes du site et du territoire notamment en terme d'ensoleillement, de vent, de variation des températures (confort d'été et confort d'hiver)

Plus qu'une adaptation, il est attendu que le projet témoigne d'une réflexion sur la prise en compte des apports solaires et éoliens du projet pour la gestion du chauffage et de la ventilation dans le bâtiment. Les systèmes interviennent pour réguler et ajuster le confort des utilisateurs dans les périodes « sensibles ». Ces systèmes doivent être aisément appropriables par les occupants services techniques de la Collectivité de Corse.

La gestion thermique du bâtiment s'appuiera sur l'utilisation de la végétation au droit des façades exposées au soleil et au vent dans le respect de distance plantations/ façades adaptée au développement des végétaux (à une échelle temps > à 30 ans) ; une profondeur de végétation d'un minimum de 3 m est exigé au droit des façades exposées et occupées par des activités (salles de cours, bureaux...)



Dispositions thermiques et ventilation

Le confort thermique sera en priorité apporté par les choix de conception, le bâtiment devant offrir un confort d'usage en période d'été comme d'hiver. Les bâtiments devront présenter une inertie adaptée et une bonne isolation de façon à éviter les écarts de température rapides.

Le concepteur devra s'assurer que les exigences en terme de réglementation sur la ventilation soient respectées dans l'ensemble des locaux, soit par moyens naturels, soit par moyens mécaniques.

Une ventilation efficace devra permettre d'assurer :

- des débits d'air adaptés à l'activité des locaux,
- la maîtrise des débits d'air,
- une distribution saine de l'air neuf.

La qualité sanitaire de l'air sera également garantie par une limitation des matériaux favorisant l'émission de COV (Composants Organiques Volatiles).

Chaque fois que cette option sera possible, les concepteurs privilégieront une architecture «climatique» naturelle, notamment par des systèmes de ventilation naturelle.

En ventilation naturelle traversante :

- la ventilation doit être assurée par des baies protégées du rayonnement direct du soleil,
- les baies situées dans la façade exposée au vent dominant, doivent être protégées de la pluie battante.

La ventilation naturelle assistée et contrôlée pourra être couplée à une ventilation mécanique hors saison de chauffe.

Elle sera utilisée en rafraîchissement nocturne. Des brasseurs d'air pourront être utilisés en compensation en saison de chauffe.

La qualité de l'air intérieur passe aussi par le choix de mobilier et revêtements faiblement émetteurs de polluants. Enfin, la ventilation devra être programmée et gérée de façon à garantir de bons niveaux de confort à coûts d'entretien limité.

Lumière naturelle et lumière artificielle

Protection solaire

Les locaux devront pouvoir être protégés de l'ensoleillement. La protection optimale est celle située à l'extérieur du bâtiment ou qui réfléchit le rayonnement.

Le caractère historique et patrimonial rend improbable le recours à des brises solaires sur les façades exposées. En revanche les volets persiennes conjuguées à des brasseurs d'air et la végétalisation au droit des façades (cf ci-avant) sont des options à privilégier.



Occultation

Tous les bureaux, les salles de réunions et les salles de cours sont équipées d'un dispositif d'occultation du type Game ou équivalent permettant la projection ou l'utilisation d'appareils vidéos et informatiques.

4.4.2 Performances énergétiques du bâtiment

Le projet se conformera aux exigences de la RE 2020. Elle visera ad minima une réduction de - 60% par rapport aux consommations actuelles.

4.4.3 Santé et confort du bâtiment

Qualité de l'air intérieur

Pour assurer une qualité maximale de l'air intérieur, il est attendu un travail à la fois sur les sources d'émissions de Composés Organiques volatiles (COV).

Le maître d'œuvre veillera en conséquence à agir sur l'ensemble des lots susceptibles d'émettre des COV, notamment sols et peintures. De même, l'emploi de colles devra être évité à chaque fois que possible.

Le projet fixe par ailleurs de fortes exigences en terme de renouvellement d'air, définies dans le tableau des performances techniques par type d'espace, en fin de document.

Confort acoustique et isolation phonique

L'attention des concepteurs est attirée sur l'importance que revêt le traitement acoustique des locaux. Les sources de bruits sont multiples : conversations, bruits des déplacements, bruits émis par les différents équipements (lumières, ventilation ...), bruits générés par des activités, bruits de l'extérieur...

Le revêtement de sol devra absorber un maximum de nuisances sonores liées aux déplacements des usagers.

Cette exigence sera intégrée aux différentes étapes du projet : conception d'ensemble (implantation des espaces les uns par rapport aux autres, localisation des sources de bruit..., conception des espaces de circulation, volumétrie des halls, des espaces recevant des groupes, ...), choix des solutions constructives et des matériaux.

Confort visuel

D'une manière générale, l'éclairage naturel est prioritaire dans tous les locaux (y compris les circulations) à l'exception des rangements et locaux d'entretien et techniques.

L'objectif est double :

- éclairer les différents espaces de manière suffisante compte tenu des activités abritées, afin de limiter les consommations d'énergie,
- créer une ambiance.

Deux grandes familles d'espace sont à considérer : ceux accessibles aux utilisateurs/usagers et les locaux techniques.



Pour les premiers, la lumière naturelle sera privilégiée tout en évitant le rayonnement solaire direct. Cet apport sera complété par un éclairage artificiel favorisant les lampes à faible consommation d'énergie. Pour les seconds, la lumière naturelle sera privilégiée dans la mesure du possible.

Les niveaux d'éclairement et les ambiances de l'éclairage général seront différents selon la fonction et l'usage de l'espace considéré ; d'une manière générale, on évitera le passage brutal entre une zone éclairée vivement et une zone plus sombre (l'écart devra être inférieur à 30% de l'éclairement moyen).

En ce domaine, la conception générale de l'installation devra permettre une flexibilité maximale de l'espace ; de même, l'éclairage devra être jour / nuit.

4.4.4 Chantier à faibles nuisances

Le maître d'œuvre assurera l'élaboration et le suivi d'une charte de chantier à faibles nuisances. Cette charte contribuera notamment à permettre l'atteinte du niveau C2 au titre de la démarche E+/C-. Elle permettra également le contrôle et la bonne gestion des déchets et des consommations (eau et énergie) sur le chantier.

Les nuisances acoustiques et les risques liées à la circulation des véhicules de chantier devront être réduits au strict minimum.



4.5 Recommandations techniques générales par lot

Le concepteur devra prévoir dans son projet des prestations supérieures ou égales à celles décrites dans le présent document.

1. Gros œuvre - Couverture - Charpente

Le concepteur prendra en considération pour le dimensionnement des structures et des toitures les contraintes de vent et de pluie extrêmes. Les calculs de solidité et de stabilité des ouvrages, le dimensionnement des évacuations EP seront réalisés suivant les hypothèses extrêmes.

Le concepteur devra veiller au confort thermique du projet en prévoyant une bonne protection contre l'ensoleillement.

La conception générale des structures doit permettre une souplesse d'utilisation et l'évolutivité du bâtiment, notamment en rendant possible et aisée les modifications des distributions et des locaux (recloisonnements, modification des gabarits...); le passage ultérieur des réseaux devra rester possible et respecter une architecture optimum.

2. Ossatures et superstructures

Les priorités à respecter en matière de structure sont les suivantes :

- la stabilité aux efforts mécaniques,
- la stabilité à la dilatation des composants,
- la stabilité au feu.

Économie d'énergie



Le traitement des toitures et des façades devra limiter au maximum les problèmes d'échauffement des structures.

3. Charpentes

Charpente bois

En cas de réalisation de couvertures en pente, les ouvrages de charpente en bois recevant les couvertures seront réalisés suivant les DTU et prescriptions complémentaires du CTB. La catégorie des bois correspondra suivant le type d'utilisation à la classification permettant d'obtenir les résistances prescrites par les règles techniques CB71.

Charpente métallique

S'il est fait usage d'éléments de charpente métallique, ceux-ci devront être protégés contre la corrosion dans les conditions normalisées et leur mise en œuvre tiendra compte des règlements de sécurité contre l'incendie, notamment en ce qui concerne la tenue au feu et les protections correspondantes.

4. Façades et pignons

Toutes les solutions techniques sont admises, sous réserve de respecter les caractéristiques d'ordre général suivantes :

- résistance aux chocs accidentels et aux frottements usuels, particulièrement au rez-de-chaussée et dans les parties accessibles aux enfants, compris traitement anti-graffitis,
- protection particulière aux vieillissement des aspects exposés aux conditions climatiques : pluies et vents dominants, façades exposées au soleil,

- traitement optimum des ponts thermiques et phoniques, en proposant des solutions performantes au regard des exigences environnementales du programme.

La conception des façades en permettra une maintenance aisée, sans recours à des nacelles ou des engins de levage. Les parties métalliques extérieures seront traitées anti-corrosion et garantiront une durabilité de 15 ans minimum.

Étanchéité à l'air

Afin de satisfaire aux exigences de la RE 2020, il est exigé le respect du niveau Q4 PA-Surf. Afin de garantir ce résultat, une attention spécifique devra également être apportée à l'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation qui représentent souvent un point faible important du dispositif

5. Planchers

Quels que soient les systèmes proposés, les caractéristiques des planchers devront assurer :

- la résistance à la flexion en fonction du type des locaux supportés,
- l'isolation phonique entre les niveaux qu'ils séparent,
- les états de surfaces nécessaires pour recevoir les sols et les traitements de plafonds suivant type de locaux,
- les aménagements de trémies et réservations nécessaires au passage des réseaux et à l'implantation des éléments d'équipements.

Le système de plancher proposé devra tenir compte de la trame retenue de manière à faciliter l'organisation de la structure générale (emplacement et rythme des poutres).

Amiante

L'ensemble de l'équipement (intérieur et toiture) est à désamianter. Le retrait total de l'amiante est à privilégier à l'encapsulation.

Le dossier de diagnostic amiante est joint au dossier des concepteurs.

6. Revêtements de sol

De manière générale, le choix des revêtements de sols devra être issu d'une réflexion qui prenne en compte :

- le classement UPEC indiqué dans le tableau des performances techniques et d'une manière générale : limiter les bruits d'impact, résister aux chocs, être peu glissants et présenter une faible croissance fongique et bactérienne,
- la facilité d'entretien et la pérennité du revêtement, en considérant un trafic intense, un nettoyage régulier,
- assurer un bon niveau d'hygiène,
- le respect des exigences acoustiques,
- la forte limitation des composants organiques volatiles (COV).

Dans toutes les pièces humides (sanitaires, office, etc...), il sera prévu un carrelage anti dérapant, avec plinthes.



Dans les autres espaces, un sol souple sera privilégié, avec une préférence du maître d'ouvrage pour le linoléum.

Les revêtements seront mis en œuvre sur un support approprié et leur mode de pose sera défini en fonction de la réglementation DTU. Une attention particulière sera apportée au respect de la réglementation de sécurité, ainsi qu'aux dispositifs d'arrêt des revêtements au droit des portes.

Il sera laissé systématiquement des possibilités d'accès (trappes) pour la visite des agents techniques. L'utilisation des moquettes est interdite dans l'ensemble des locaux et dégagements. Les systèmes de seuils non vissés seront évités. Les revêtements pouvant causer des dégagements toxiques en cas d'incendie sont proscrits.

7. Faux-plafonds

Il est prévu des faux-plafonds acoustiques sous dalles dans la totalité des locaux, y compris locaux pour réseaux aérauliques, à l'exception des locaux de rangement et d'entretien, des douches, des sanitaires et des circulations.

Les faux-plafonds seront légers, très aisément démontables et devront permettre une maintenance rapide et aisée.

8. Cloisons intérieures

Les murs et cloisons devront offrir la plus grande modularité et facilité d'adaptation aux modifications ultérieures.

D'une manière générale, toutes les solutions sont admises à la condition de satisfaire aux critères suivants :

- respecter les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,
- permettre l'isolation phonique imposée en fonction de l'utilisation des locaux adjacents,
- optimiser l'inertie thermique en fonction de la situation de la paroi,
- présenter la résistance requise aux chocs mécaniques,
- permettre la fixation des matériels d'équipement divers, et offrir de vastes surfaces d'affichage,
- comporter un état de surface compatible avec les finitions requises, compte tenu du type de locaux,
- ne pas être affectées par les déformations normales du gros œuvre (dilatation, flexion),
- être insensibles à l'humidité, particulière en partie basse, dans les locaux recevant des points d'eau, où dont l'entretien nécessite un lavage des sols, Les pièces d'eau seront recouverte de faïence sur toute la hauteur des murs,
- permettre un entretien aisé et offrir une protection suffisante contre les salissures sur une hauteur suffisante, au minimum 1,40 m de hauteur
- offrir une transmission de la lumière naturelle,

9. Menuiseries intérieures et extérieures

Les dispositifs d'ouverture respecteront la réglementation PMR en étant le plus haut possible.



Aux étages, les châssis seront pourvus d'un dispositif de verrouillage.

Les fenêtres seront à double vitrage faible émissivité.

Le choix des menuiseries répondra aux exigences ci-après :

- . classement AEV : performance A4 (obtention du niveau passif)
- une bonne résistance thermique, avec rupture à pont thermique lorsque requis,
- une qualité acoustique garantissant les exigences réglementaires,
- une garantie minimale de 15 ans sans renouvellement
- un entretien et une maintenance limitée
- un encombrement réduit à l'ouverture
- un accès aisé entretien et maintenance par les deux côtés,
- un entretien des vitrages facile par l'extérieur pour le rez-de-chaussée et par l'intérieur pour les étages,
- un accès aisé depuis l'intérieur pour les coffres de volets ou stores roulants, tout en assurant une bonne étanchéité à l'air
- l'adaptation des dispositifs de protection solaire en fonction des expositions et d'occultation
- un choix de matériau inaltérable
- des vitrages anti effraction en rez-de-chaussée et a minima en verre trempé pour tous les vitrages accessibles aux enfants
- des vitrages à émissivité faible et facteur de transmission performant

Ces mêmes façades bénéficieront de façon systématique, sauf exception dûment justifiée, d'un écran végétal d'arbres

à feuilles caduques de haies, et arbres de moyenne et haute tige.

Ouvrants

La totalité des ouvrants seront à fermeture hermétique de type «à la française». Les menuiseries métalliques seront conformes à la NF P 24301 et leur protection contre la corrosion conforme à la NF P 24351.

Les portes extérieures seront des portes à âme pleine blindées avec toute suggestion anti-effraction (serrurerie trois points). La porte d'entrée sera sur charnières. Les portes d'accès aux blocs sanitaires devront permettre une bonne ventilation de ces locaux (pare-flamme).

Les portes intérieures seront des portes isoplanes à âme pleine (pare-flamme). En particulier, les portes situées dans les circulations seront dotées d'un Dispositif Actionné de Sécurité (D.A.S.) : temps 30 mn. La quincaillerie sera de qualité (Label SNFQ), de 1^{er} choix, et traitée en éléments inoxydables.

Vitrages

L'ensemble des vitrages présenteront un coefficient U_w inférieur à 1,4.

Les vitrages donnant sur la voie publique présenteront de fortes qualités anti-effraction.

10. Peintures

Les peintures utilisées seront en phase aqueuse. Les concepteurs prévoient :



- revêtement décoratif et acoustique dans les espaces ouverts, les halls et circulations attenantes,
- peinture lavable dans l'ensemble des espaces,
- peinture lessivable dans les sanitaires, vestiaires.
- peinture de propreté dans les locaux techniques.

La teneur en COV (composés organique volatiles) des peintures utilisées devront être de moins de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

11. Plomberie/Sanitaire

Tous les éléments sanitaires seront conformes aux normes NF et EN en vigueur, et présenteront une garantie minimale de 10 ans. Le choix des équipements sera motivé par la recherche d'économie en consommation d'eau, ce qui pourra inclure l'usage de mousseurs pour les robinets.

Ils devront présenter des caractéristiques de robustesse, de facilité d'entretien, et de facilité de manipulation.

Des vannes d'arrêt seront systématiquement installées pour limiter les coupures de réseaux aux seuls équipements à réparer ou à changer. Des dispositifs de visite seront prévus pour assurer l'entretien de toutes les canalisations. Tous les réseaux seront calorifugés, en plénum ou en vide sanitaire, ou enterré.

Dans tous les locaux nécessitant un nettoyage régulier et à grande eau, des siphons de sols seront prévus (sanitaires,

offices, locaux techniques, ménage et vestiaires).

Les locaux ménages seront équipés de vidoirs avec ECS.

Pour l'office de restauration, un bac à graisse sera prévu, et de préférence placé à l'extérieur du bâtiment (faciliter les opérations de vidange). Les opérations de vidange s'effectuent par des camions spécifiques, leurs accès doivent être prévus.

Les appareils sanitaires : lavabo, cuvette de WC à l'anglaise, poste d'eau,... seront en grès ou porcelaine sanitaire de premier choix. Ils seront montés sur consoles, avec gaine technique accessible à l'arrière et bouton de commande par la trappe. Les appareils sanitaires et leurs accessoires seront caractérisés par leur robustesse, leur simplicité de fonctionnement et leur facilité d'entretien.

Les commandes temporisées de type presto ou similaire seront généralisées dans tous les sanitaires collectifs (WC, lavabo, urinoir, douche).

Les équipements destinés aux enfants seront de facilité d'usage adaptée à leurs capacités. La production d'eau chaude devra assurer un débit conforme aux besoins.

Lieux d'aisance

Les sanitaires seront équipés de doubles réservoirs (3L / 6L)

Toutes les cuvettes WC seront suspendues et équipées d'un abattant double.

Les types de supports pour les distributeurs de savons liquides, des distributeurs papier toilettes seront précisés en



phase APD. Les distributeurs essuies mains feuille à feuille sont proscrits, seront privilégiés les sèche mains électrique sans chauffage de l'air. Dans les toilettes des filles seront également prévues des poubelles.

Les éviers seront équipés de robinets avec temporisation et boutons de commande ne demandant pas des efforts trop importants. Leurs robinets seront à eau mitigée, d'une température maximale de 35°C pour le lavage des mains.

Eaux usées et eaux vannes

La mise en œuvre des canalisations d'évacuations sera conforme à la réglementation technique (DTU 60 - 1 et 60 - 2). Le choix de leur nature devra répondre aux critères suivants :

- résistance aux chocs mécaniques dans les parties accessibles (solins métalliques démontables),
- être classées réaction au feu MO,
- avoir un degré pare-flammes supérieur à 2 heures, dans les traversées de parois,
- avoir un pouvoir fumigène de la face exposée à l'incendie inférieur à l'indice 100 (ISON) et une densité optique maximale < 100 à l'essai normalisé NF X 10702,
- leur résistance aux chocs thermiques (entre 20 et 100°C) ne devra pas faire apparaître un abaissement supérieur à 10 % de leurs modules de résistance à la flexion et à la traction.

Toutes les canalisations de vidange satisferont également aux exigences acoustiques (bruits d'équipement) exposées précédemment.

Les descentes et chutes seront prolongées jusqu'en toiture par des ventilations primaires de même diamètre.

Des ventilations secondaires seront disposées sur les vidanges des groupes d'appareils risquant le phénomène de désamorçage des siphons.

Les organes de visite et de dégorgeement nécessaires seront prévus et sur toutes les têtes de réseau.

Les canalisations enterrées seront munies de regards en nombre suffisant pour permettre une maintenance facile. (exemple : prévoir pour les réseaux principaux une traversée du bâtiment avec des tampons de part et d'autre). L'étanchéité des trappes de couverture ainsi que la résistance mécanique aux chocs seront appropriées aux diverses situations des canalisations tant, à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

12. Courants forts et faibles

La puissance électrique nécessaire aux activités sera définie par le concepteur.

12.1 Courants forts

La distribution se fera principalement via des chemins de câbles en plénum, et préférentiellement dans les circulations, et en enterré pour les réseaux extérieurs.



L'utilisation de goulottes saillante en pied de cloison n'est pas souhaitée pour ne pas limiter les possibilités d'installation de mobilier.

Les prises de courant fort sont installées dans tous les espaces des bâtiments.

Les concepteurs proposeront une production d'énergie conformément à l'objectif du programme.

La conception comprendra la totalité des installations telles que décrites ci-dessous.

12.1 Courants faibles

Les réseaux de courants faibles chemineront dans des chemins de câbles séparés et différenciés de ceux du courant fort. Comme pour les cheminements de courants forts, les distributions de courants faibles seront intégrées et non visibles mais facilement accessibles pour assurer des opérations d'entretien, de maintenance ou des ajouts sans intervention.

Les bandeaux de brassage et les prises murales devront être étiquetés selon la nomenclature de la Ville.

13. Câblage réseau

Il sera indispensable de consulter la personne en charge de l'informatique à l'Université pour la bonne organisation du câblage. Il n'est pas encore défini si le réseau allait être développé sur l'ensemble des bâtiments par l'Université ou par la Collectivité de Corse.

Un local technique est prévu pour l'extrémité du câblage réseau et l'installation de la baie informatique, des équipements de sécurité (contrôle d'accès, centrale incendie, centrale intrusion, transmetteur IP...) et des arrivées des opérateurs télécoms (cuivre et optique). Il devra disposer d'une alimentation électrique dédiée. L'accès au local sera contrôlé par un accès sécurisé.

Une ventilation adaptée est à prévoir pour éviter toute accumulation de chaleur dans ce local. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un local d'entreposage et que donc aucun remisage de matériel n'est toléré

Les gaines, fourreaux et chemin de câble supportant le câblage devront être correctement dimensionnés selon les besoins et usages et judicieusement réparti dans tout le bâtiment.

Tous les câblages devront être recettés et disposer de plan détaillé numérique au format natif.

13.1 Cuivre

Le câblage réseau Ethernet catégorie 6A minimum sera banalisé et servira de support à la distribution informatique, téléphonique, technique, sécurité physique, etc.... Le câblage réseau cheminera sur un chemin de câble dédié au courant faible. Il s'agit d'un réseau en étoile dont la concentration se fera sur des panneaux de brassage RJ45 taillé selon le nombre de prise réseau installé dans le bâtiment et installé dans une baie informatique 19" dont la hauteur sera fonction des équipements suivants :

- nombre de panneaux de brassage RJ45 + passe câble,



- un tiroir optique pour l'opérateur télécoms,
- un onduleur,
- des PDU,
- à minima trois équipements réseaux actifs (commutateurs).

Les bandeaux de brassage et les prises réseaux murales et dans les plafonds (attentes et wifi) devront être étiquetés selon la nomenclature de l'Université.

13.2 Fibre optique

Pour les opérateurs télécoms des fourreaux sont à prévoir du bâtiment jusqu'à la chambre télécom la plus proche. Une étude préalable devra être commandée à l'opérateur historique.

14. Câblage VDI

Les salles de réunions sont pourvues d'un vidéoprojecteur fixé au plafond et d'un ordinateur. Le câblage à prévoir est détaillé ainsi :

- une prise HDMI et une prise électrique, les deux excentrées au dessus du tableau ou dans le plénum,
- une prise HDMI, des prises électriques et une prise réseau,
- une prise réseau en fond de salle.

L'interaction des vidéoprojecteurs interactifs s'appuie sur la technologie infrarouge sensible à la lumière du soleil; une attention particulière sera apportée à la gestion des rayons du soleil.

15. Gestion Technique Centralisée

Le TGBT devra être accessible directement depuis la voie publique afin de faciliter l'intervention des services du concessionnaire.

La distribution depuis le TGBT jusqu'aux tableaux divisionnaires par zone se fera en gaines techniques et chemins de câbles dissimulés mais accessibles sans difficultés aux équipes techniques.

Les exigences de conception et d'installation des systèmes de Chauffage, Ventilation et Climatisation sont définies dans le Tableau des performances techniques par type d'espaces et dans le présent lot.

Les systèmes d'alarmes et de GTC devront bénéficier d'une interface IP pour leur supervision.

Pour leur supervision ils devront disposer d'une interface IP.

La GTC doit permettre la commande des éclairages par zone, la gestion du traitement de l'air et des ventilations, la gestion énergétique des installations et la gestion de l'ensemble des alarmes techniques des équipements. L'ensemble des espaces devra également être dotés d'interrupteurs permettant une gestion individualisée de l'éclairage artificiel.

La configuration matérielle sera établie en collaboration avec les services de la ville. De manière générale, la GTC et tous les systèmes domotiques seront à droits ouverts.

16. Chauffage, Ventilation, Climatisation

Une étude de faisabilité technique et économique sera réalisée par le maître d'œuvre en phase APS. Elle sera soumise à validation du maître d'ouvrage. Elle proposera diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour le chauffage,



la ventilation, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage des locaux et les auxiliaires.

Elle pourrait porter sur (liste non exhaustive) ;

- le recours à l'énergie solaire et aux autres énergies renouvelables
- l'utilisation de pompes à chaleur et de chaudières à condensation
- le recours à la production combinée de chaleur et d'électricité.
- le recours à la géothermie ;

...

Un plan de comptage devra être prévu par le concepteur afin de répondre aux exigences réglementaires mais également aux exigences environnementales définies dans la RE 2020. Ces comptages devront être disposés afin d'être accessibles et lisibles à tout moment. Ils devront être remontés sur la GTB / GTC.

4.6 Contraintes spécifiques en terme de sécurité

4.6.1 Généralités

La lutte contre l'effraction reposera sur un certain nombre de dispositions architecturales prises en compte dès l'esquisse ; ainsi le nombre d'accès sera conforme à celui du programme fonctionnel ; les sorties de secours seront dans la mesure du possible à la vue du personnel (éviter sur les espaces extérieurs - voirie).

Les différentes alarmes seront indépendantes mais devront pouvoir être supervisées (simple remontée d'alarme) par le système de gestion de la sécurité de la ville.

Dans le cas du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) l'équipement prévoit la possibilité de s'enfermer dans un local sécurisé et protégé.

4.6.2 Accès et sécurité

Tous les locaux situés en rez-de-chaussée devront être protégés. Les ouvrants et châssis vitrés au rez-de-chaussée et ceux accessibles à l'étage seront protégés ; les locaux sensibles recevront une protection supplémentaire (serrure trois points ou similaire). Les locaux suivants seront à doter de portes particulièrement protégées contre l'effraction : locaux de stockage, bureaux, learning lab.

Les accès des locaux désignés comme sensibles et les autres accès désignés seront gérés par un système automatisé et contrôlés par badge sans contact. Le système sera IP et s'appuiera sur le réseau informatique de la ville. La gestion des accès se fait de manière centralisée au niveau de la ville.

Selon la technologie il n'a pas été décidé si des clefs seraient toujours nécessaires.

Selon les différentes demandes à traiter, l'équipement des portes en serrures encastrées, bandeaux, gâches... pourra être inclus aux prestations. Un contrôle par visiophone de type IP supportant le protocole SIP de l'entrée principale sera installé sur le réseau et disponible dans le bureau de



direction. Les divers interphones seront également de type IP supportant le protocole SIP et devront être compatibles avec l'IPBX de la ville (inclus visiophone).

Le prestataire s'engagera alors à effectuer ces installations dans les règles de l'art, en totale interopérabilité avec le système utilisé par la ville.

La solution doit :

- s'appuyer sur un contrôleur IP possédant de base l'ensemble des fonctions souhaitées,
- s'appuyer sur des lecteurs de badges sans contact,
- s'appuyer sur des modules spécialisés et décentralisés en conformité avec le principe d'intelligence distribuée.

Le système doit pouvoir communiquer en temps réel avec les contrôleurs du bâtiment. En cas de coupure de réseau et électrique les contrôleurs doivent pouvoir fonctionner de façon autonome sans perte de fonctionnalité et être en mesure d'enregistrer à minima les 10.000 derniers événements.

A travers la programmation de réactions automatiques, toute entrée ou sortie d'un porteur de badge, toute détection d'anomalie et/ou d'alarme doit engendrer diverses actions pour obtenir une stratégie globale de sécurité.

Le fonctionnement du contrôle des accès devra respecter les normes de sécurité incendie.

Le câblage sera banalisé et interconnecté avec le réseau informatique que la ville.

4.6.3 Alarme anti-intrusion

Le système proposé devra obligatoirement être validé par la maîtrise d'ouvrage. Il devra être agréé par le télésurveilleur de la ville. Son raccordement à ce dernier devra se faire par un transmetteur IP (et non par ligne RTC) raccordé au réseau informatique de l'Université. Il doit pouvoir s'interfacer avec un lecteur de badge indépendant du contrôle d'accès pour offrir la possibilité d'activer ou de désactiver l'alarme avec le même badge que celui du contrôle d'accès.

Le câblage sera propre à la sécurité anti-intrusion.

4.6.4 Protection incendie

La détermination des effectifs sera soumise à une étude particulière et tiendra compte du personnel, des intervenants extérieurs et du public. Les concepteurs devront soumettre leur projet à l'agrément des services de sécurité dont dépend l'équipement. Un renvoi sera prévu vers le télésurveilleur de la ville.

Le câblage sera propre à la sécurité incendie.

4.6.5 Protection «Attentat - intrusion»

L'équipement doit prévoir un système d'alarme «attentat-intrusion» entrant dans le PPMS. Il peut par exemple s'agir de :

- corne de brume,
- sirène,



- dispositifs de boîtiers (alarme sonore, messages pré-enregistrés, déclencheur manuel) déployés dans les locaux via le câble du réseau informatique,
- dispositif informatique spécifique déployé sur les ordinateurs,
- dispositif de haut-parleurs pouvant diffuser des messages préprogrammés,
- utilisation de mégaphones,
- «bipeurs» qui font office d'alarme et avertissent la police municipale par SMS.

Ce système d'alarme doit être :

- différent du système d'alarme incendie et de l'alarme intrusion : la réaction du personnel ne doit pas être la même dans le cas, d'une intrusion attentats (s'échapper, s'enfermer, alerter, faciliter l'intervention des forces de sécurité et de secours),
- adapté à la configuration de l'établissement,
- audible sur l'ensemble du site,
- être principalement sonore, ce qui n'exclut pas la mise en place de systèmes complémentaires d'alerte tels que l'ENT de l'établissement, les dispositifs lumineux, les panneaux à affichage variable, l'utilisation de SMS ou encore l'ouverture d'une fenêtre sur l'écran de l'ordinateur,
- être déclenchée à partir de plusieurs endroits, ce qui permet à chacun d'intervenir une fois l'acte constaté.

À défaut, tous les personnels connaissent la procédure définie pour faire remonter l'alerte et permettre de déclencher l'alarme centralisée.

Dans le cas du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) l'équipement prévoit la possibilité de s'enfermer dans un local sécurisé et protégé.

4.6.6 Vidéoprotection

Un dispositif de vidéoprotection sera installé au niveau de l'accès livraison.

4.7 Tableau typologique des performances techniques

Pour mémoire, le tableau typologique des performances techniques présente, par typologie d'espace, les caractéristiques techniques en terme de performances attendues. Il vient compléter les fiches par espace et les prescriptions générales.



TABLEAU TYPOLOGIQUE DES PERFORMANCES TECHNIQUES

Code tech.	Type d'espace	CONFIGURATION						CONFORT			
		Accès :		Hsp mini	Sol :			Eclairage naturel et artificiel :			
		livrai-sons	contrôle d'accès		charge admissible (daN/m ²)	classement	nature	éclairage naturel	Indice éclair-ement (Lux)	observation	occu-tation
1 Administration											
1.1	Bureau banalisé - 1 personne	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U3P3E1C0	sol dur	oui	300	450 lux postes de travail	non
1.2	Bureau banalisé - 2 personnes	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U3P3E1C0	sol dur	oui	300	450 lux postes de travail	non
1.3	Bureau informatique - atelier	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U3P3E1C0	sol dur	oui	300	450 lux postes de travail	non
1.4	Salle des professeurs	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U3P3E1C0	sol dur	oui	300		non
1.5	Espace reprographie	oui	sans objet	S.O.	250	U3P3E2C3	sol dur antistatique	souhaité	300		S.O.
1.6	Musée	oui	serrure 5 pts	S.O.	250	U3P2E2C1	sol dur	oui	300		oui
1.7	Salle des agents / du personnel	oui	serrure 5 pts	S.O.	250	U3SP3E2C2	sol dur	oui	300		non
1.8	Salle de réunion - conférence	non	sans objet	S.O.	250	U3SP3E1C0	sol dur	oui	300	Gaduable 0 à 500 lux	oui
2 Logistique - entretien - sanitaires											
2.1	Local de stockage - archives	oui	serrure 3 pts	S.O.	400	U4P3E2C1	sol dur	ponctuel	150		S.O.
2.2	Local entretien	oui	serrure 3 pts	S.O.	250	U4P3E2C2	sol dur	non	150		S.O.
2.3	Atelier espaces verts / outils	oui	serrure 3 pts	S.O.	250	U4P3E2C1	sol dur	oui	150	450 lux postes de travail	S.O.
2.4	Local technique informatique	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U4P3E2C1	sol dur	non	150		S.O.
2.5	Sanitaires	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U4P3E3C2	sol dur	ponctuel	150		S.O.
2.6	Local poubelles	oui	serrure 3 pts	S.O.	250	U4P4E3C2	sol dur	non	150		S.O.
3 Espace pédagogique - salles de location											
3.1	Salle de cours banalisées - location	non	serrure 3 pts	S.O.	250	U43P2E2C1	sol dur	oui	300	500 lux sur tableau	oui
3.2	Bibliothèque	non	serrure 5 pts	S.O.	250	U3P1E2C0	sol dur	oui	300		oui
3.3	Laboratoire de langue - salle informatique	non	serrure 5 pts	S.O.	250	U3P1E2C0	sol dur antistatique	oui	300	500 lux sur tableau	oui
3.4	Learning lab	non	serrure 5 pts	S.O.	250	U3P1E2C0		oui	300	500 lux sur tableau	oui
3.5	Salle de formation à distance	non	serrure 5 pts	S.O.	250	U3P1E2C0		oui	300		oui
3.6	Local déchet - tri sélectif	oui	sans objet	S.O.	400	U3P2E2C2	sol dur	non	150		S.O.
	Circulations	oui	sans objet	S.O.	400	U3SP3E1C1	sol dur	souhaité	150		S.O.



TABLEAU TYPOLOGIQUE DES PERFORMANCES

		CONFORT							RÉSEAUX									
		Traitement de l'air et confort thermique							Eau				Courants faibles & forts					
Code tech.	Type d'espace	traitement de l'air	hygrométrie	air neuf	taux renouvellement air	t. hiver	t. été (dans la zone de confort de Givoni avec vitesse air maxi 1 m/s)	t. inoccupé	alimentation eau	nb points	nb évacuations	si-phon	Nb PC normales	Nb PC ondulées	32 A	RJ 45	Wifi	
1 Administration																		
1.1	Bureau banalisé - 1 personne	Brasseur air + ventilation naturelle	non régulée	ventil.naturelle	25 m3/h/pers.	19°C	t°>29°C maxi 50 h/an	14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	4x3PC + 4x1PC	S.O.	S.O.	1	oui	
1.2	Bureau banalisé - 2 personnes		non régulée	ventil.naturelle		19°C		14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	6x3PC + 4x1PC	S.O.	S.O.	2	oui	
1.3	Bureau informatique - atelier		non régulée	ventil.naturelle	19°C	14°C		non	S.O.	S.O.	S.O.	6x3PC + 4x1PC	1	S.O.	1	oui		
1.4	Salle des professeurs		non régulée	ventil.naturelle	19°C	14°C		oui	1	1	S.O.	1x3PC + 4x1PC	S.O.	S.O.	2	oui		
1.5	Espace reprographie		non régulée	ventil.naturelle	S.O.	19°C		S.O.	ambiant	non	S.O.	S.O.	S.O.	1x3PC	S.O.	1	2	oui
1.6	Musée		non régulée	ventil.naturelle	19°C	14°C		non	S.O.	S.O.	S.O.	1x3PC + 4x1PC	S.O.	S.O.	S.O.	oui		
1.7	Salle des agents / du personnel		non régulée	ventil.naturelle	25 m3/h/pers.	19°C		t°>29°C maxi 50 h/an	14°C	oui	1	1	S.O.	1x3PC + 4x1PC	S.O.	S.O.	S.O.	oui
1.8	Salle de réunion - conférence		non régulée	ventil.naturelle	19°C	14°C		non	S.O.	S.O.	S.O.	3x3PC + 4x1 PC	S.O.	S.O.	10	oui		
2 Logistique - entretien - sanitaire																		
2.1	Local de stockage - archives	S.O.	non régulée	ventil.naturelle	S.O.	19°C	S.O.	ambiant	non	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
2.2	Local entretien	S.O.	non régulée	S.O.	S.O.	19°C	S.O.	ambiant	oui	1	1	1	1PC étanche	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
2.3	Atelier espaces verts / outils	S.O.	non régulée	ventil.naturelle	S.O.	19°C	S.O.	ambiant	oui	1	1	1	3 PC	S.O.	S.O.	S.O.	oui	
2.4	Local technique informatique	S.O.	non régulée	S.O.	S.O.	19°C	S.O.	ambiant	non	S.O.	S.O.	S.O.	3 PC	S.O.	1	oui		
2.5	Sanitaires	ambiant	non régulée	S.O.	S.O.	19°C	S.O.	14°C	oui	1	1	1	1 PC étanche	S.O.	S.O.	S.O.	non	
2.6	Local poubelles	S.O.	non régulée	S.O.	S.O.	19°C	S.O.	ambiant	oui	1	1	1	1 PC étanche	S.O.	S.O.	S.O.	non	
3 Espace pédagogique - salles de																		
3.1	Salle de cours banalisées - location	Brasseur air + ventilation naturelle	non régulée	ventil.naturelle	30 m3/h/pers.	19°C	t°>29°C maxi 80 h/an	14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	3x3PC + 4x1 PC	S.O.	S.O.	4	oui	
3.2	Bibliothèque		non régulée	ventil.naturelle		19°C		14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	3x3PC + 4x1 PC	S.O.	S.O.	1	oui	
3.3	Laboratoire de langue - salle informatique		non régulée	ventil.naturelle		19°C		14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	5x3PC + 5x1 PC	S.O.	S.O.	10	oui	
3.4	Learning lab		non régulée	ventil.naturelle		19°C		14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	5x3PC + 5x1 PC	S.O.	S.O.	2	oui	
3.5	Salle de formation à distance		non régulée	ventil.naturelle		19°C		14°C	non	S.O.	S.O.	S.O.	3x3PC + 5x1 PC	1	S.O.	2	oui	
3.6	Local déchet - tri sélectif	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	ambiant	oui	1	1	1	1 PC étanche	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	
	Circulations	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	ambiant	non	0	0	0	1 PC / 10 ml	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	



